



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 3 décembre 2020 à 19h00
Séance de relevée du jeudi 10 décembre 2020 à 19h00
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

09-10 / 2020

Mme la Présidente ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public (le 3 décembre), ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui suivent nos débats à distance.

1. Appel

<u>Séance</u>	<u>Présent(e)s</u>	<u>Absent(e)s</u>
3 décembre 2020	79	20, dont 1 sans excuse (M. D. Kambale)
10 décembre 2020	76	23

Mme la Présidente rappelle les règles sanitaires toujours en vigueur. Elle passe ensuite la parole à Mme la Syndique, qui souhaite faire un point de la situation au sein de l'administration communale :

« Dans cette période très compliquée de seconde vague de coronavirus, la Municipalité tenait à faire un point de situation des impacts de cette seconde vague sur les collaboratrices et collaborateurs de l'administration, ainsi que sur la délivrance générale des prestations au profit de la population veveysanne.

Je le dis d'emblée, cette seconde vague a des effets importants sur le personnel. À titre d'exemple, la semaine 46 a vu plus de 50 collaboratrices et collaborateurs être mis en quarantaine ou être positifs, soit près de 10% des employés communaux.

C'est un chiffre très important, heureusement en nette diminution ces derniers jours. Certains services, plus exposés, ont été plus durement touchés, à l'instar du personnel en charge de l'accueil parascolaire.

Cette réalité a amené à devoir restreindre ponctuellement certaines prestations, notamment en fermant certains lieux d'accueil. Plus globalement, l'administration a dû adapter son fonctionnement en reprenant des solutions déjà mises en œuvre ce printemps.

Grâce à une approche pragmatique, les prestations ont pu être garanties, parfois de manière quelque peu dégradée. Des priorités ont dû être identifiées, et certaines tâches non essentielles remises à plus tard.

En effet, une même tâche effectuée dans le respect des normes COVID, qui plus est avec un effectif moindre, amène inévitablement à une surcharge.

En un mot, l'administration tient le cap, elle est capable de garantir les prestations.

Je tiens ici à souligner l'effort constant de toutes et tous et je les en remercie.

Mais il nous appartient, et il vous appartient d'avoir conscience de cette fragilité. La perspective d'un proche vaccin ne doit pas occulter celle, moins réjouissante, de semaines voire de mois encore difficiles.

C'est un marathon, et une longue moitié nous attend encore. »

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 17 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, parmi les reliquats de la dernière séance, le postulat de Mme I. Jerbia et M. K. Jerbia « De la sensibilisation dès les préaux » est une nouvelle fois reporté, en l'absence de leurs auteurs. Reste la motion de M. V. Matthys « Dring, voilà vos commi's », à laquelle s'ajoutent deux nouveaux objets, à savoir :

- Interpellation de Mme M. Higy-Schmidt « Avant l'apprentissage, le stage »
- Postulat de M. V. Groslimond « Une multimodalité accessible »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Correspondance

- Lecture d'une lettre adressée à M. J. Christen, municipal, concernant le chantier sur la parcelle 595, sise au quai Perdonnet, et demandant des clarifications concernant des évidences d'irrégularités. Cette lettre est jointe en annexe au présent procès-verbal.
M. J. Christen rappelle que le permis de construire a été délivré en bonne et due forme. Il n'y a pas de péremption du permis puisqu'étant donné la pandémie actuelle, tous les permis ont obtenu une prolongation de leur validité. Pour ce qui est de la sécurité, tous les dossiers sont contrôlés, en particulier par les services de l'État. Pour le reste, c'est la Municipalité qui pourra répondre à ce courrier, lui-même ne pouvant s'exprimer que sur les questions d'urbanisme.
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire à la séance du 28 janvier 2021 pour répondre à l'interpellation de Mme A.-F. Simonin « Travaux prévus à la Cheneau et calendrier »
- Lettre de Mme I. Jerbia annonçant sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Son remplacement interviendra lors de la séance du 28 janvier 2021

4. Communication(s) du Bureau

Mme la Présidente rappelle qu'elle souhaite terminer les séances à 23h00. Organiser des séances en sus dans les conditions actuelles s'avère compliqué. Elle espère donc que les interventions seront concises afin que les travaux puissent se terminer dans les meilleurs délais.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

6. Préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux (2020/P25)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	Mme Sarah Dohr
<u>Membres :</u>	PLR	M. Patrick Bertschy
	PS	M. Pierre Butty
	PDC	M. Nuno Domingos
	VER	M. Karim El Khalifa
	DA	M. Alain Gonthier
	UDC	M. Werner Riesen
<u>Suppléants(es) :</u>	PDC	M. Louis Buttica
	VER	M. Antoine Dormond
	PS	Mme Muriel Higy-Schmidt
	DA	M. Gilles Perfetta
	VL	M. Roger Pieren
	UDC	M. Antonio Poeira Martins
	PLR	M. Christian Roh

7. Préavis et rapport sur soutien communal en relation avec la pandémie COVID-19 - Demande d'un crédit supplémentaire (2020/P26) – Clause d'urgence art. 52 RCC

Rapporteur : M. Francis Baud

Mme la Présidente remarque que l'urgence a été demandée par la Municipalité en vertu de l'art. 52, al. 2 RCC afin que cet objet soit traité lors de la présente séance. S'agissant d'un crédit supplémentaire, celui-ci a été renvoyé à la commission des finances, qui a fait diligence pour le traiter et rendre son rapport.

M. A. Stübi rappelle que le Conseil a voté un million de francs en juin, fr. 350'000.-- lors de la dernière séance et maintenant 2 millions. Ce n'est pas rien, sans compter le déficit du budget 2020 de 5 millions. Le groupe des Verts s'interroge sur notre capacité financière générale face à tous les besoins de soutien en lien avec la pandémie. On ne va pas pouvoir « sauver tout le monde » ; il est donc urgent d'établir une stratégie générale face à la situation qui soit en adéquation avec nos possibilités et qui assure qu'on ne soit pas, plus tard, dans l'impossibilité d'agir dans d'autres domaines devenus entre temps tout aussi problématiques et urgents. Les entreprises souffrent, les Verts en sont bien conscients, mais c'est tout aussi vrai pour une population précarisée, les étudiants, les associations, des rentiers, qui ont aussi des besoins auxquels il faudra répondre. En ce moment, des appels sont régulièrement lancés à la solidarité générale pour traverser ces moments difficiles. Les Verts sont totalement en accord avec cet élan de solidarité, et soutiennent les appels, par exemple, à acheter dans les commerces de proximité plutôt que sur internet. Octroyer des aides communales est aussi un moyen d'exercer cette solidarité, mais il faut définir qui va payer. Un message clair serait : « Pour faire face à la crise, le Conseil communal décide d'octroyer 1-2-3 millions d'aides pour soutenir la communauté veveysanne dans son ensemble en appelant à la solidarité collective qui sera réalisée par une hausse d'impôt de 1-2-3 points pendant 1-2-3 ans pour les financer ». Nous aurions alors une vraie stratégie commune avec la population, en adéquation avec nos moyens. S'il est urgent de trouver des solutions pour nos entreprises, il est tout aussi urgent d'anticiper l'avenir et d'éviter des décisions hâtives. Nous avons mis en place un système pour gérer la 1^{ère} vague, basé sur un contrat de confiance avec les entreprises qui nous annoncent des pertes sur la base de la bonne foi. Les Verts ne souhaitent pas rompre ce contrat de confiance et respectent l'engagement de la Commune. Ils soutiendront l'octroi d'un crédit supplémentaire, mais il doit être clairement établi que celui-ci est accordé pour faire face à la 1^{ère} vague, et non ouvrir le chantier d'une aide à la 2^{ème} vague sans qu'on ait une vue globale et décidé jusqu'où nous sommes prêts à aller. Par souci d'égalité, il faut s'assurer qu'on puisse considérer tous les besoins de soutien avec une certaine équité, au regard de nos moyens, avant de se faire prendre dans un engrenage de surenchère aux aides. Le groupe des Verts propose donc un premier amendement visant à limiter le crédit supplémentaire aux aides pour la 1^{ère} vague de la pandémie COVID-19. Il se dit par ailleurs étonné du montant demandé, qu'il trouve exagéré. En effet, une centaine de demandes sont encore pendantes et la moyenne des aides attribuées sur les dossiers déjà traités est de l'ordre de fr. 15'000.-- par cas. Dès lors, sachant que tous les dossiers ne seront pas recevables, proposition est faite de réduire le montant du crédit supplémentaire à fr. 1'500'000.--, soit 100 dossiers à fr. 15'000.-- en moyenne. Un montant limité est aussi le gage d'un traitement attentif des demandes pour s'assurer que l'argent est correctement alloué.

M. Y. Luccarini, municipal, souhaite en préambule remercier le Bureau - et notamment Mme la Présidente - pour toute la diligence apportée à faire en sorte que ce dossier puisse être présenté et débattu ce soir, également à la commission des finances pour s'être réunie dans l'urgence, et surtout au Greffe municipal qui a dû faire face à une surcharge de travail. Il est vrai qu'on a été un peu pris de court avec un nombre très important de dossiers qui sont arrivés. Pour le premier préavis, le montant avait été dimensionné à fr. 500'000.-- compte tenu du fait que la Commune n'avait reçu que très peu de demandes spontanées. Cela semblait donc un montant qui pouvait correspondre, mais avec la volonté du Conseil communal inscrite dans les directives de compléter si cela venait à ne pas être suffisant. Aujourd'hui, on est plus proche des 100 dossiers, mais cela va s'arrêter puisque les demandes sont recevables jusqu'à la fin du mois. Le montant de 2 millions est un montant maximum. Une centaine de dossiers à fr. 20'000.-- maximum, cela évite de devoir revenir éventuellement une troisième fois devant le Conseil. Ce qui l'étonne dans la proposition d'amendement, c'est que ce n'est pas la Municipalité qui attribue ces fonds, mais la commission des finances. La Municipalité est autorité de recours. Les municipaux n'ont pas connaissance des dossiers et ne participent pas aux travaux de la commission des finances. Finalement, on a l'assurance au sein du Conseil communal que ce sera traité avec toute la diligence, sans volonté de gaspiller ou de donner trop, et surtout de ne pas devoir intervenir une 3^{ème} fois. Il invite donc le Conseil à accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité, sachant qu'évidemment si le montant dépensé venait à être plus faible, cela n'aurait aucune incidence sur les comptes, puisque le crédit s'éteindrait avec les montants réellement dépensés et accordés par la commission des finances.

M. A. Gonthier rappelle qu'il s'agit d'un crédit complémentaire à celui accordé ce printemps. L'idée que cela puisse être une ouverture pour la 2^{ème} vague est donc farfelue. Les directives adoptées avec le premier préavis prévoient explicitement que la mesure est limitée aux pertes dues aux fermetures des mois de mars et avril de cette année. Décroissance-Alternatives propose donc d'adopter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. A. Stübi estime que cette intervention des Verts fait peut-être suite à ce qui figure dans le rapport, qui parlait effectivement de la 2^{ème} vague. Il rappelle qu'il s'agit d'une directive de la seule compétence de la Municipalité, qui peut de son propre chef en changer les conditions. La commission des finances ne traite pas de ces accords. Il y a une commission qui donne des aides à l'économie, créée par la directive, composée par des membres de la commission des finances, mais cette commission a comme compétence uniquement de contrôler les critères fixés par la Municipalité pour octroyer les montants.

M. Y. Luccarini indique qu'il serait vraiment malvenu, dans le cadre d'un crédit complémentaire sur une décision qui a déjà été acceptée, de modifier aujourd'hui les directives et les critères d'attribution. Ces directives, qui sont effectivement de compétence de la Municipalité, étaient jointes au préavis de l'époque en toute transparence. Sur la question de la stratégie et de l'anticipation, ce serait aujourd'hui un sacré défi que d'essayer d'anticiper l'évolution du Covid au sein de la société et ses conséquences. C'est pour cela qu'on agit avec un certain retard, parce qu'on se doit d'attendre de savoir ce que la Confédération et le Canton, octroient comme aide dans les milieux qu'on aimerait cibler. La Municipalité a déjà des discussions pour voir s'il y a d'autres domaines et d'autres milieux qu'il faut aussi aider, comme les milieux culturels ou sportifs. Mais pour arriver à prendre des décisions et développer une stratégie, il ne s'agit pas seulement d'anticiper, mais de constater aussi ce qui se passe. Parce que l'anticipation sur cette crise où les règles changent tous les mois sans qu'on ait prise dessus est extrêmement difficile. Le rôle de la Commune est d'avoir une connaissance de notre tissu économique, de notre tissu associatif, que n'ont pas forcément le Canton ou la Confédération pour pouvoir cibler des aides. Mais il faut accepter que ce soit avec un effet de retard, parce que l'anticipation est extrêmement difficile. Il est clair qu'un jour se posera la question du financement de ces mesures et de comment est-ce qu'on fait évoluer nos recettes, si l'on passe par l'emprunt pour financer ces mesures extraordinaires, qui n'avaient évidemment pas été budgétées et qui ne le sont pas pour 2021 non plus.

M. Ch. Roh revient sur la première intervention de M. Y. Luccarini, qui dit que le délai est fixé à la fin du mois. En lisant le rapport, le délai était à fin novembre. Qu'en est-il ? *(Il lui est précisé que le délai est bien à fin novembre)*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le 1^{er} amendement du groupe des Verts est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions). Le 2^{ème} amendement est refusé à une large majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles que présentées à une très large majorité (un avis contraire et quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 10/2020, du 27 avril 2020, sur le soutien communal en relation avec la pandémie du COVID-19,
- VU le préavis N° 26/2020, du 25 novembre 2020, sur le soutien communal en relation avec la pandémie du COVID-19 – Demande d'un crédit complémentaire,
- VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 2'000'000.— au budget 2020 au compte 200.3669.01 « Aide à l'économie locale – COVID-19 » pour toute aide liée aux difficultés économiques contemporaines à la pandémie du COVID-19.

8. Rapport sur Fonds culturel Riviera (FCR) – Budget 2021 (2020/P22)

Rapport lu par M. Pierre Butty

M. T. Branquino salue quelque chose qui ne s'était plus produit depuis très longtemps au Fonds culturel Riviera, à savoir l'intégration d'une association, qui est l'AVIFFF (Association du Vevey International Funny Film Festival). Ce geste fait suite à la décision prise l'année dernière par le Conseil communal d'octroyer une ligne au budget de la Ville pour le VIFFF. C'est la preuve que ce fonds est encore capable d'évoluer avec le paysage culturel de la Riviera et qu'une fois de plus l'effet de levier fonctionne.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (un avis contraire), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 22/2020 du 5 octobre 2020 sur le budget 2021 du Fonds culturel Riviera,
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera.

9. Rapport sur Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) – Budget 2021 (2020/P23)

Rapport lu par Mme Sarah Dohr

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 23/2020 du 5 octobre 2020 sur le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10. Rapport sur budget communal pour l'année 2021 (2021/P24)

Rapport : M. Francis Baud (rapport de majorité) (3.12.2020) - M. Laurent Lavanchy (10.12.2020)

Rapport : M. Alain Gonthier (rapport de minorité)

Mme la Présidente salue la présence de M. A. Debonneville. Elle adresse également ses remerciements à la commission des finances pour son important travail et les groupes pour l'envoi de leurs amendements. Ceux-ci figurent dans la liste qui a été transmise par courriel et que chacun a entre les mains. Elle précise la procédure qu'elle entend suivre pour traiter ce budget ; celle-ci ne fait l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil. *(Seuls les dicastères qui ont fait l'objet de propositions d'amendements sont mentionnés ci-après)*

M. Y. Luccarini indique en préambule que quelques erreurs ont subsisté dans le préavis municipal. En page 6, sous la rubrique « Évolution des charges », celles-ci augmentent de 4,4 mio ou de 2,79% par rapport au budget 2020. Dans le paragraphe Autorités et personnel, il y a une négation en trop ; l'accroissement d'EPT prend en compte le passage de la Municipalité de 5 à 7 membres. Page 8, points 40 – Impôts, il faut lire que pour les personnes physiques, les prévisions retenues pour 2021 ont été basées sur les prévisions établies par le Canton de Vaud [...]. Et page 9, premier paragraphe, il s'agit des recettes inscrites au budget 2021. Le dernier point concerne le tableau final des EPT, qui figure à la fin du préavis et qui contient des erreurs. Le tableau corrigé figure dans le rapport de majorité de la commission. Il assume entièrement la responsabilité de ces différentes erreurs et prie le Conseil de l'en excuser. Il revient ensuite sur la question du plan des investissements, qui d'habitude fait l'objet d'une communication au terme des discussions budgétaires. Nouveau municipal, nouveau chef de service, beaucoup de pression au sein de l'administration communale font que ce plan n'a pas pu être finalisé pour cette séance, mais il le sera pour celle de janvier. Ce qu'il peut dire, c'est qu'en dehors de la mise à jour des crédits votés durant l'année, il n'y a pas de changements majeurs et un nouveau plan des investissements sera voté pour la nouvelle législature. Il présente ensuite différents tableaux qui permettent de mieux appréhender le budget 2020 et donne diverses informations à ce sujet. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

M. M. Agnant, municipal, ajoute que, vu les délais impartis, il n'a pas été possible de transmettre des corrections au président de la commission des finances. Il a toutefois envoyé un courriel à la Présidente pour lui demander de distribuer un correctif par rapport à la direction de la culture, parce qu'il est essentiel que les conseillers puissent prendre connaissance de quelque chose de factuel et pas de quelque chose d'erroné qui va avoir des impacts sur leur manière de voter. Il donne lecture d'une petite partie de ce rapport : « C'est avec stupéfaction que la direction de la culture a pris connaissance du rapport de la commission des finances no 24/2020 au Conseil communal. Ce rapport présente non seulement des erreurs dans le descriptif des comptes attribués à la direction de la culture. On y parle d'un garage ou d'un canon appartenant à la Ville, ce qui ne fait absolument pas partie des attributions de la direction de la culture. De plus, le rapport prête à la cheffe du service de la culture des propos qu'elle n'a jamais tenus relatifs à ce canon, mais aussi en ce qui concerne d'autres réponses qu'elle aurait données aux questions posées par la commission des finances ». Les paroles s'envolent, les écrits restent. Dans le cas présent, les écrits ne correspondent pas aux propos tenus par les membres de la direction de la culture.

Mme la Présidente remarque qu'effectivement les délais étaient extrêmement courts. Des correctifs ont bien été envoyés et M. le Municipal aura tout loisir, de même que les membres de la commission des finances, de prendre la parole pour mentionner ces éventuels correctifs, qui seront joints in extenso au procès-verbal.

M. F. Baud donne lecture des conclusions du rapport de majorité de la commission des finances, qui ne tiennent compte que des amendements de ladite commission. D'autres amendements ont été proposés par les groupes.

M. A. Gonthier, rapporteur de minorité, remarque qu'il y a encore deux erreurs dans le préavis, puisque le total des augmentations d'EPT mentionné est de 13,75 alors que, selon le tableau qu'a reçu la commission des finances, il est de 12,95. Dans le rapport de majorité, le président et les commissaires majoritaires se targuent d'avoir diminué le déficit de plus de fr. 700'000.--. Il s'agit d'une toute petite erreur puisque les amendements acceptés impliquent aussi une diminution de recettes de fr. 16'000.--, ce qui fait que, malheureusement pour la commission des finances, les amendements ne diminuent le déficit que d'un peu moins de fr.700'000.--. L'objectif du rapport de minorité a d'abord été d'essayer de clarifier tant que faire se peut le problème des EPT, puisqu'il y a des transferts, des nouveaux postes, des augmentations de postes, mais aussi des diminutions de postes, dont certaines dans les mêmes dicastères, ce qui fait que les totalisations sont parfois compliquées et difficilement compréhensibles. Le 2^{ème} objectif du rapport est de sécuriser l'administration. On sait que l'administration est en souffrance, que toutes les absences ne sont pas dues forcément au Covid. L'idée de la Municipalité, que soutient Décroissance-Alternatives, est de redonner confiance à l'administration, qu'elle ne se sente pas menacée par la situation financière de la Commune et que les employés ne quittent pas l'administration par peur ce qui évidemment, dans la situation actuelle et face aux défis sociaux, écologiques auxquels la Commune doit faire face, serait extrêmement mauvais, voire catastrophique. Ce que propose essentiellement le rapport de minorité, c'est de valider les propositions municipales de pérennisation, de titularisation des postes d'auxiliaires, qui n'ont d'auxiliaires que le nom, puisque ce sont des personnes qui travaillent à des taux d'activité importants et sont essentiels au fonctionnement de leur service, et d'accepter les nouveaux postes proposés par la Municipalité, parce que ce sont des postes nécessaires au fonctionnement de notre administration et à la réalisation des projets que le Conseil a mis en route.

Mme la Présidente ouvre une discussion générale en passant la parole à chaque représentant de groupe.

M. Ph. Herminjard considère que le budget est l'acte politique majeur de notre législatif. Quand le déficit n'est pas trop déséquilibré, quand l'autofinancement est atteint, quand la dette est raisonnable, quand la Municipalité montre sa capacité à dicter la route à suivre par ses services pour gérer le budget, quand ces quatre éléments sont réunis, le législatif peut déposer des amendements de détails pour corriger l'une ou l'autre des options décidées par la Municipalité. Or, avec le budget 2021 tel que présenté et les projets de la Municipalité, tout amendement paraît stérile. Cela fait de nombreuses années qu'à chaque exercice budgétaire on compresse les charges au maximum et l'on entend les chefs de service dire qu'ils atteignent les limites du bon fonctionnement du service public. Il les croit sincères et observe leur bonne volonté de faire le mieux possible avec les moyens attribués. Nous ne sommes plus dans la phase de tailler dans une « grasse » hypothétique, mais notre administration atteint les limites du bon fonctionnement et nous ne pouvons plus augmenter les prestations. C'est peut-être dommage pour certaines d'entre elles qui, nouvelles, mériteraient notre soutien. Que faut-il faire alors ? Demander un effort équivalent à tous pour arriver à un résultat global satisfaisant ? Non, cela dessert tout le monde, ne favorise personne et finalement ce sont les administrés qui en souffrent. Il convient dès lors de redéfinir les priorités des tâches et des prestations. Compte tenu d'une conjoncture défavorable des mois et années à venir, un tel budget n'est pas crédible. Pour le budget 2021 et les suivants, nous devons renoncer à certaines prestations offertes et diminuer nos charges en conséquence. Pour tailler dans la politique de prestations et de soutien de la Ville, le Conseil communal n'est pas le bon outil pour trancher. Compte tenu de la forte politisation de notre assemblée, nous n'y arriverons jamais. C'est à la Municipalité que revient la responsabilité de couper là où elle juge que cela fera le moins de mal possible à la population et d'affirmer l'orientation politique qui l'a portée à son élection. Le PLR invite donc le Conseil à refuser ce budget, amendé ou non, et à attendre de la Municipalité un budget empli d'une politique responsable et raisonnablement équilibré.

Mme M. Moya rappelle les conclusions du rapport de la commission de gestion de cette année, que le Conseil a accepté. La commission regrette le manque de personnel au sein de la DASLIG et espère que les engagements en cours permettront de faire face aux enjeux grandissants de cette direction en reconstruction. Par souci de cohérence, il serait bon qu'on prenne des décisions en matière de personnel qui correspondent à celles adoptées il n'y a pas si longtemps. On lit que le nombre d'EPT qui apparaissent comme nouveaux dans le budget sont en fait des titularisations, c'est-à-dire la pérennisation de postes déjà existants portés au budget, mais sous des comptes différents. La pérennisation, c'est important pour assurer la confiance aux employés de l'État pour leur permettre de se projeter dans le futur et de le construire. On sait qu'au cours de ces dernières années, dans certains secteurs, les employés ont beaucoup travaillé, certains sont aujourd'hui en situation critique par rapport à leur santé. Ne pas

accepter ces postes serait un bien mauvais signal donné aux employés de la Commune qui sont aujourd'hui en souffrance et l'on risque de déstabiliser des services qui ne sont aujourd'hui pas encore au complet. Pour sa part, elle validera ces EPT principalement pour la santé des travailleurs et pour la garantie des services de l'État.

M. B. Schobinger rappelle que l'année dernière le groupe UDC avait qualifié le budget de « catastrophique ». Difficile de trouver un qualificatif plus grave cette année. Certes, le Covid va peser sur les finances de la Commune, mais cela fait des années que l'UDC demande que le déficit structurel de la Ville soit corrigé et rien n'est fait. Il y a 5,6 EPT en plus, alors que la Municipalité s'était engagée à ne pas créer de postes supplémentaires. Si l'on veut vraiment engager des gens, il faut avoir une vision politique, chose qui manque pour la plupart de ces postes. Il ne faut pas oublier que ces postes s'ajoutent à ceux que le Conseil a déjà accordés en 2018, 2019, 2020. Ce qui le fait vraiment tirer la sonnette d'alarme, c'est l'autofinancement, proche de zéro (fr. 65'000.--). Si l'on n'a plus les capacités d'investir, on va dans le mur. Face à l'urgence climatique, où les enjeux financiers sont importants, il faut absolument qu'on puisse dégager une marge d'autofinancement d'au moins 7 millions de francs.

M. P. Molliat se dit quelque peu surpris par la position du PLR. On a entendu toutes sortes d'arguments, mais qu'en est-il d'un refus ? Si l'on rend le budget tel quel à la Municipalité, peut-on s'attendre honnêtement à ce qu'il y ait de grands changements systémiques d'ici deux mois ? Les problèmes seront les mêmes au mois de janvier, mais on aura perdu deux mois, et tous les membres de l'administration se seront sentis lâchés par le Conseil. Vevey Libre a décidé de penser aux employés. Ils ont subi de plein fouet les différents scandales au sein de la Municipalité, l'année dernière il y a eu la Fête des Vignerons et cette année ils doivent composer avec le Covid. L'administration est sans doute dans le même état que la plupart des entreprises pour lesquelles le Conseil vient de voter un crédit de 2 millions supplémentaires. Gratter là où ça fait mal ou renvoyer par dédain le budget à la Municipalité ne paraît pas être la meilleure idée. Vevey Libre attaquera donc ce budget avec conscience des enjeux, mais dans une dynamique positive de proposition et de priorisation. Restons constructifs.

Mme C. Gigon remarque que 2020 a été une année très difficile. 2021 le sera à bien des égards aussi, même si nous pouvons espérer une issue favorable à la crise sanitaire qui nous occupe depuis dix mois et qui met à mal les citoyens et les citoyennes. Le PS acceptera le budget. L'administration communale a, cette année encore, été suffisamment chamboulée, il faut aujourd'hui la laisser travailler sans entraves supplémentaires. Comme chaque année, le PS regrette le flou parfois des réponses obtenues à la commission des finances, voire l'absence d'explications, notamment pour de très grosses sommes, comme le déficit des VMCV ou la dépense augmentée de l'Association Sécurité Riviera. Nous avons finalement peu à dire sur ces charges, qui sont élevées, mais des explications détaillées auraient été la moindre des choses. Le PS regrette aussi de constater que les différents services ont peu revu leur ligne budgétaire, alors que le déficit de la Commune se creuse chaque année de plusieurs millions et que la pandémie va bien évidemment baisser les recettes fiscales, mais surtout augmenter les dépenses. Car il faudra bien soutenir les citoyens qui souffrent le plus de la situation pour préserver le tissu social de notre commune. Le PS espère que la prochaine municipalité fera un travail de fond sur ce budget, sur son déficit structurel, mais aussi avec une politique de maîtrise des dépenses, par exemple pour les frais d'expertises et les frais de mandataires externes, mais aussi de logistique téléphonique et informatique. Il espère aussi qu'elle optera pour des logiques de mutualisation des achats et compétences humaines entre services et avec les communes voisines. Il faudrait y voir aussi des choix liés à l'urgence climatique fraîchement déclarée. L'idée étant bien sûr en fin de compte de préserver les prestations à la population et aux plus démunis davantage encore.

M. M. Rizzello pense qu'il n'est plus vraiment temps de faire de grands discours. Il est évident que la Municipalité n'a pas fait le travail que le centre droit demande depuis un certain nombre d'années. Cependant, pour le PDC, il est hors de question que l'administration subisse un refus du budget, raison pour laquelle il le soutiendra. Gardons une perspective constructive et essayons de faire le mieux possible avec ce que l'on a.

M. L. Lavanchy remarque qu'il y a deux manières d'aborder le budget communal pour 2021, un budget de toute manière très spécial compte tenu de la situation sanitaire, humaine et économique que nous vivons. La première manière est idéologique : elle pose comme axiome que 11 millions d'excédent de charges, c'est beaucoup trop, que c'est irresponsable, qu'on ne peut pas entrer en matière. Mais dans ce cas, après les premiers cris, on devrait trouver de quoi vraiment équilibrer le budget. Chacune et chacun sait qu'à l'heure actuelle c'est non seulement impossible, mais pas souhaitable. La commission des finances, dans sa majorité, n'a trouvé que fr. 700'000.-- de diminution de charges sur un budget global de 160 millions ; ce n'est pas mirobolant. L'autre manière d'aborder le budget est d'examiner plus ou moins sereinement, en tout cas réalistement, quels sont les besoins de notre commune. En particulier les besoins pour que puisse travailler avec un peu moins de difficultés notre administration malmenée, essoufflée, mais qui reste vaillante - merci à elle - même au bord de la rupture. Le budget présenté permet de faire tourner le ménage communal courant, hors nouveaux investissements. Le monde politique le dit à tous les échelons : nous sommes dans une situation où il ne faut pas diminuer les prestations, les services et les aides à la population, exactement comme on consacre de l'argent au soutien de l'économie locale. Les dépenses et le travail fourni par le budget de la Ville sont aussi des participations à l'économie locale, tout comme

celles du privé. Si l'on examine globalement les postes de travail supplémentaires demandés dans le budget 2021, on retrouve les deux manières de voir dont il parlait. On peut dire idéologiquement : quelle horreur, on est en déficit et l'on demande encore 12,95 EPT supplémentaires pour l'administration, quelle inconscience ! Ou l'on peut examiner dans la réalité et le détail ces demandes. On voit que 4,8 EPT existent déjà et sont de simples passages du statut de travailleur temporaire à celui de personnel nommé pour des personnes qui travaillent déjà pour la Commune. Et seulement 5 EPT de plus qu'en 2020 en réelle augmentation, postes que Décroissance-Alternatives estime nécessaires. Voilà pourquoi le groupe Décroissance-Alternatives combattra tout amendement visant à priver la Commune de sa capacité de travail et de service, et invite le Conseil à ne pas écouter les sirènes qui vont chercher d'abord à affaiblir l'administration avant de refuser de toute façon le projet de budget 2021. Refusons de démantèlement.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts est partagé face à ce budget, mais il ne le refusera pas. Une partie du groupe s'abstiendra, mais une majorité le soutiendra. L'urgence absolue est d'éviter l'implosion de l'administration. Aujourd'hui, on est dans une situation particulière, ce n'est pas le moment de couper dans les EPT ou dans certaines prestations qui permettent à des gens simplement de survivre, que ce soit dans leurs activités professionnelles ou autres. Certes, il y a des éléments sur lesquels on n'a pas de prise, mais il y a peut-être une lueur d'espoir qu'avec le Canton il y ait une redistribution des cartes sur la facture sociale. Espérons que cela permettra d'améliorer un peu la situation. On a aussi l'espoir de voir une nouvelle municipalité repartir avec une page blanche et travailler aussi sur les recettes. Le fait qu'il y ait maintenant un délégué à l'économie est une très bonne nouvelle, cela permettra d'avoir des liens beaucoup plus fluides avec les acteurs de l'économie locale pour voir comment soutenir et améliorer le tissu économique local pour augmenter aussi les recettes qui en découlent. Des synergies sont possibles aussi avec les communes environnantes pour voir si des économies d'échelle sont possibles sur certaines prestations. Il y a des solutions, mais ce n'est pas le moment maintenant de mettre des gens dans des situations plus que précaires.

M. P. Bertschy lit une phrase prononcée par M. Olivier Gfeller, municipal socialiste à Montreux : « Face aux incertitudes, nous préférons diminuer les charges plutôt que d'augmenter les impôts pour réduire le déficit ». Le déficit proposé par la Municipalité est de plus de 10 millions de francs. Au départ, 13,75 postes supplémentaires, puis 12,95, y compris le passage de la Municipalité de 5 à 7 membres, ce qui représente plus de 2 millions de francs de charges supplémentaires, soit deux points d'impôts. La Municipalité aurait dû en informer le Conseil lors du débat sur le taux d'imposition. Lors de la discussion, il a demandé si le taux d'imposition allait suffire aux charges. À ce moment-là, le municipal des finances savait pertinemment que deux points d'impôts manqueraient en fonction de ces nouveaux postes que la Municipalité souhaitait créer. D'importants investissements sont prévus, comme le réaménagement de la place du Marché (12 millions), la piscine de Vevey-Corseaux-Plage (plus de 10 millions), l'aménagement de l'avenue Nestlé (plus de 8 millions), le collège (on ne sait plus), le parking derrière la gare (on n'en sait toujours rien), etc. L'autofinancement prévu est d'environ fr. 60'000.--. Pour tout le reste, il faudra emprunter, certes à un taux très faible aujourd'hui, mais à un moment donné il faudra bien rembourser ces emprunts et comme nous n'aurons pas de liquidités, il faudra faire de nouveaux emprunts. Qui peut dire aujourd'hui à quel taux nous emprunterons dans 10, 15 ou 20 ans ? Ce sont nos enfants qui devront assumer ces charges-là. Sur les cinq recommandations de la Municipalité pour la préparation de ce budget, une seule a été atteinte, à savoir ne pas diminuer les acquis. On oublie les quatre premières. Ce qui a été dit également, c'est qu'il fallait un esprit constructif. Certes, mais quand on parle des problèmes qu'a connus la Municipalité, on balaie devant chez soi et l'on se rappelle qu'à ce jour, les deux condamnés ne sont pas ceux qui ont été cités ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est ouverte sur la brochure du budget, direction par direction, directement sur les amendements figurant dans la liste. D'autres amendements peuvent être déposés.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 125.3101 Frais de bureau et économat (fr. 9'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 7'000.-- (COFI)

M. A. Gonthier remarque que cet amendement vient du fait que les derniers comptes sont largement en dessous des fr. 9'000.--, raison pour laquelle la commission a proposé de diminuer ce poste de fr. 2'000.--, ce que la Municipalité a accepté.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Compte 130.3517 Participation aux déficits entreprises transport (fr. 5'806'200.--)
Proposition d'amendement à fr. 5'306'200.-- (INDEP)

Mme M. Moya propose une réduction de charges de fr. 500'000.-- en l'absence d'explications suffisantes données au Conseil par rapport au déficit des VMCV.

M. C. Tolu trouve particulièrement agaçant de devoir faire de la politique à coup de lignes budgétaires. Ce serait un signe de grandeur de notre Conseil que d'essayer de développer de temps en temps une vision politique. Il comprend bien que le mouvement d'humeur de l'année dernière, qui a coupé dans la couverture de déficits des transports publics, ne peut pas se répéter d'année en année. Il est de notoriété publique qu'une demande de couverture de déficit doit être accompagnée d'un budget et d'explications sur le déficit prévu ou envisageable. Nous ne pouvons pas continuer année après année à demander un budget et des comptes aux entreprises de transports publics dont nous couvrons le déficit sans que celles-ci accèdent à notre demande. Et nous ne pouvons pas non plus, année après année, exprimer notre mauvaise humeur en rabotant cette couverture de déficit. Il faut donc refuser l'amendement qui demande une coupe d'un demi-million dans cette couverture de déficit. Nous devons en effet absolument conserver ces entreprises et leurs prestations à la population, et même encore améliorer ces prestations, si possible. Espérons que Mme la Syndique saura trouver de meilleures explications que d'habitude pour nous parler de la participation aux déficits de nos entreprises de transports publics. Et surtout pour nous motiver à refuser l'amendement.

M. B. Schobinger remarque que cela lui rappelle l'amendement qu'il avait déposé il y a quelques séances, lorsque le Conseil a débattu des lignes 215 et 202. Le Conseil ayant fait un choix, il faut bien l'assumer.

M. P. Bertschy rappelle qu'il était l'auteur de l'amendement l'année dernière. Le problème qu'il avait soulevé concernait le tronçon Villeneuve-Hôpital de Rennaz. Le Canton a choisi l'emplacement de l'hôpital, a exigé que la ligne de bus se poursuive, dès lors il estimait que ce bout de ligne devait être assumé par l'État de Vaud. Pour le reste, à force de voter et demander des lignes, des arrêts, des cadences supplémentaires, le résultat se retrouve dans le déficit supplémentaire qui nous est demandé ce soir.

Mme la Syndique rappelle qu'en 2019, le déficit des transports publics a fait réagir fortement le Conseil, qui a amendé le budget 2020 de fr. 874'000.--, passant de fr. 5'868'000.-- à CHF 4'983'800.--. L'augmentation des charges dans le budget 2020 se décomposait en deux parties, la 1^{ère} étant l'augmentation de la cadence de MVR (env. fr. 380'000.--). M. A. Gonthier avait proposé un sous-amendement pour différencier MVR et VMCV. Pour rappel, les lignes MVR sont des lignes régionales. Le financement étant sous la supervision de l'État de Vaud, plus précisément de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), nous n'avons pas accès à ces comptes et c'est le Canton qui nous communique la participation de la Ville de Vevey. L'augmentation était due à la cadence au quart d'heure. La 2^{ème} augmentation concerne la participation au déficit des VMCV (env. fr. 490'000.--). Lors des discussions sur les budgets 2020, d'autres autorités, qu'elles soient législatives ou exécutives, sur la Riviera, mais aussi Rennaz et Noville, ont également réagi fortement, refusant elles aussi leur participation au budget des VMCV. L'une des raisons était effectivement la prise en charge par les communes de la ligne 201 entre Villeneuve-Gare et l'Hôpital Riviera-Chablais. La Conférence des Syndics, dont elle était la présidente à ce moment-là, et la Conférence régionale des transports publics Riviera ont thématiqué cette problématique et une rencontre a été organisée avec Mme la Conseillère d'État N. Gorrite et la DMGR en janvier 2020. La solution trouvée a été de différencier la ligne 201 à partir de Villeneuve-Gare jusqu'à Rennaz-Village et de la faire reconnaître par la Confédération comme ligne régionale, et non pas urbaine, et ce dès sa mise en exploitation en 2019. Le financement de cette partie de la ligne est dorénavant pris en charge par la Confédération et par le Canton, et ce de manière pérenne. Nous avons été très satisfaits de voir que cette stratégie a porté ses fruits. C'est une diminution de charge pour notre commune d'env. fr. 140'000.--. Pour les augmentations de manière générale, on voit que les bus sont nouveaux, il y a une nouvelle billetterie et tout cela évidemment implique des amortissements. C'est l'une des raisons principales de l'augmentation. Si l'on compare le budget 2020 avec celui de 2021, c'est une réduction de fr. 66'000.-- qui ressort, et si l'on tient compte des fr. 140'000.-- de prise en charge des dépenses de la ligne 201 entre Villeneuve-Gare et Rennaz, l'augmentation entre les deux budgets se monte à fr. 74'000.--. On a discuté avec les VMCV de quelle manière on pouvait renseigner les conseillers communaux de manière plus transparente. On y travaille, cette thématique sera reprise devant le Conseil d'administration pour que le Conseil ait davantage d'informations sur les augmentations éventuelles. Elle invite donc le Conseil à valider le budget tel que proposé et refuser l'amendement.

Au vote, cet amendement est refusé à une très large majorité (deux avis favorables et quelques abstentions).

Compte 130.3685.16 Animation attractive des rues en décembre (nouveau)
Proposition d'amendement à fr. 28'000.-- (DA)

M. L. Lavanchy estime qu'il n'y a rien de mieux que quelques bons musiciens locaux pour donner une ambiance chaleureuse, une ambiance de fête, pour égayer les rues en décembre, attirer et retenir les passants, les chaland. Décroissance-Alternatives propose de consacrer fr. 28'000.-- à ces animations festives, montant qui n'occasionnerait pas de dépense supplémentaire puisqu'on l'enlèverait de l'éclairage attractif. Il ne s'agit bien sûr pas de supprimer l'éclairage de décembre, mais de revenir aux chiffres de 2017, année où les rues n'étaient pas sombres comme au Moyen-Age, mais juste un peu plus modestement décorées. Cette mesure permettrait une économie de consommation d'électricité, ce à quoi tend toute notre société aujourd'hui et demain, le remplacement d'une réponse technique par une proposition vivante, humaine, bien plus attirante, et un soutien réel à des musiciens locaux, individuels ou en groupe, un coup de pouce plus que bienvenu à nos sociétés de musique aussi, qui en ont bien besoin.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 130.3659.02 Aide aux pays en voie de développement (fr. 75'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 55'000.-- (UDC)

M. B. Schobinger propose de remettre ce compte au niveau de 2019. S'il est vrai que ce sont de petits montants pour la Commune, mais qui ont de grands impacts pour les personnes qui en bénéficient, il y a d'autres priorités ces prochaines années. La situation est difficile, il faut avant tout aider notre population et ainsi montrer un signe de priorité à nos investissements.

M. S. Ansermet estime que c'est bien le pire moment pour diminuer cette aide. Actuellement le Covid règne dans le monde entier, et spécialement dans les pays très pauvres que nous essayons d'aider. Ces pays sont déjà soumis à des guerres, des dérèglements climatiques de toute espèce. S'il est vrai que dans ces pays la diminution de pauvreté s'est élevée à 40% ces 20 dernières années, on assiste aujourd'hui à une augmentation de cette pauvreté. Pour chaque franc investi dans ces pays, il y a des retombées jusqu'à 1,19 francs par l'achat en Suisse de nourriture et diverses fournitures. Les emplois créés sont de l'ordre de 25'000 EPT. La Commune ne participe que pour une très faible part, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. La grande majorité des aides que nous octroyons passent par un organisme qui est en quelque sorte l'organe faïtier de toutes ces ONG d'entraide, à savoir la FEDEVACO, qui nous dit que ces aides tendent à réduire la migration par la création de perspectives économiques et de conditions de vie acceptables dans les régions d'origine des migrants.

Mme M. Moya remarque que si la crise du Covid touche notre société moderne de plein fouet, imaginons à quel point elle touche des zones rurales qui connaissent un mauvais réseau de transport et probablement pas d'infrastructures de conservation. La plupart des vaccins qui sont développés nécessitent des conditions de réfrigération assez particulières. Il faudra prévoir des infrastructures pour la distribution de ce vaccin qui devrait arriver l'année prochaine, et ceux qui vivent dans les régions les plus reculées ne seront probablement pas vaccinés. Couper ce genre de budget, c'est vraiment aggraver une situation qui est déjà très précarisée dans certaines régions.

M. G. Perfetta revient sur l'affirmation selon laquelle il faut montrer une priorité à notre population locale. Donner une priorité avec fr. 20'000.-- n'est pas un signal très fort. Si l'on veut montrer une priorité à notre ville, il faut soutenir tous les postes de ce budget, et soutenir aussi d'autres personnes ailleurs qui vivent des situations probablement bien pires que les nôtres.

Mme D. Kaeser demande si la Municipalité connaît ces ONG à qui l'on verse de l'argent. Est-on sûr que cet argent ne sert pas à financer des campagnes électorales ?

M. P. Butty indique que la communication C22/2020 précise très exactement à qui est attribué cette aide. 16 associations reçoivent des sommes qui sont relativement dérisoires, entre fr. 3'000.-- et fr. 8'500.--. Il aimerait que M. B. Schobinger dise à quelle association il veut enlever de l'argent, parce que c'est très facile de dire de manière générale qu'il faut enlever fr. 20'000.-- et que certaines de ces associations ne méritent pas ou moins d'argent.

M. S. Ansermet précise que l'aide passe par le filtre de la FEDEVACO et seuls les projets validés par la commission technique de cet organe faïtier sont proposés aux communes vaudoises.

Au vote, cet amendement est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et deux abstentions).

Compte 190.3111 Achat matériel informatique et logiciels (fr. 360'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 340'000.-- (Vert.e.s)

M. D. Magnenat estime que nous vivons dans le luxe. C'est devenu une habitude à tel point que nous l'oublions. Nous roulons dans des véhicules personnels comblés de technologies, nous disposons de smartphones dont la puissance de calcul est supérieure au plus puissant des ordinateurs personnels du début des années 2000, nous sommes interconnectés à des vitesses 1'000 fois supérieures à celles des années 2000, nous échangeons nos données en permanence sur internet, dans le cloud, sur Facebook, twitter, Instagram. On dépense des centaines de milliers de francs dans des logiciels spécialisés, des licences et des services de mises à jour pour des logiciels que l'on nous dit indispensables à la productivité et au fonctionnement de notre technocratie. Mais qu'en est-il vraiment ? N'est-on pas en train de perdre la notion des valeurs, des ratios bénéfiques/coûts ? L'être humain, consommateur-producteur, n'est-il pas l'acteur central de notre société, de notre économie et de la politique ? D'un côté, nous dépensons dans l'informatique en pensant augmenter la productivité, pourtant de l'autre côté nous augmentons aussi les EPT. Y a-t-il vraiment un gain de productivité tel qu'il nous permet de justifier ces dépenses colossales ? L'exemple le plus flagrant est l'acquisition de webcams pour le télétravail, ces caméras qui permettent de se voir à distance par ordinateur. Outre le fait que c'est une intrusion maximale dans la sphère privée de nos employés, est-ce que cette dépense est si cruciale qu'elle va remettre en question l'efficacité de nos équipes alors qu'elles peuvent déjà échanger par oral par téléphone, smartphone, et des documents électroniques via serveur de fichier, courriel et téléconférence ? Quant à toutes ces licences qu'on paie pour Microsoft ou Apple, cet argent sort de la Suisse pour aller stimuler l'économie américaine. Un argent qui serait tellement plus utile pour stimuler notre économie locale et en Suisse, et qui pourrait être utilisé à des fins bien plus efficaces. Il existe des solutions de meilleure qualité, de meilleure efficacité, avec une communauté d'entraide bien plus forte et enthousiaste qui permettrait de réduire les coûts d'honoraires externes, et dont les licences sont gratuites pour autant que l'on s'engage à partager les modifications que l'on apporte au logiciel. Cela s'appelle des logiciels open-source libres de droits qui offrent autant, si ce n'est plus, en matière de fonctionnalités. Ils sont bien mieux documentés, ce qui facilite leur prise en main par les utilisateurs. On trouve notamment Libre Office, équivalent open-source de la suite Microsoft Office Word/Excel, Asterisk, qui est l'équivalent des centraux téléphoniques Cisco, Sogo, Open Xchange, Zimbra ou BlueMind sont des exemples d'équivalents de messagerie Microsoft Exchange. Il y a fr. 220'000.-- de licences dans ce compte et fr. 20'000.-- pour des caméras et casques, sans compter les logiciels spécialisés que l'on trouve dans les comptes 3151 des autres services. Aussi invite-t-il le Conseil à amender ce compte en déduisant fr. 20'000.--, pour un total final de fr. 340'000.--. Il exprime aussi le vœu que le Conseil envisage une stratégie plus efficace pour notre administration en matière de logiciels.

Mme M. Moya remarque qu'un changement informatique de logiciels non libres vers des logiciels libres a un coût. Il faut adapter toute l'infrastructure existante, construire des connaissances et cela a un coût qui est considérable. Ensuite, on paie des licences dans des logiciels libres. Ce sont des licences de maintenance qui contiennent les améliorations techniques apportées d'année en année. Le discours de M. D. Magnenat est un discours idéologique par rapport à une stratégie de produits informatiques. C'est quelque chose qui peut se faire, mais qui prend du temps et qui a un coût énorme au niveau d'une administration communale. Elle ne voit pas le rapport entre le fait de déduire fr. 20'000.-- au budget et le fait de mettre en place une stratégie à long terme sur l'open source. Elle refusera donc cette proposition d'amendement qu'elle considère comme totalement illogique.

M. D. Magnenat rappelle que les fr. 20'000.-- font référence à l'achat des webcams et casques, qu'il considère comme inutiles. Ingénieur en télécommunications et électrotechnique, il a mis en place des solutions de téléphones IP avec une solution Asterisk pour des petites PME. Les solutions open source sont tout à fait intéressantes, elles permettent de concurrencer des entreprises avec des logiciels bien plus coûteux et cela mérite de s'y intéresser.

M. M. Agnant remarque que la Municipalité ne se battra pas sur certains objets, parce que ce n'est pas essentiel, même si c'est nécessaire. La chose qui est importante, ce sont les EPT, parce que nous touchons à l'humain, avec toute la souffrance dont on a parlé. Pour ce qui concerne les points sur lesquels la Municipalité peut discuter, mais sans mener un combat acharné, il dira simplement les motivations pour lesquelles la Municipalité a prévu le montant et quelles sont les conséquences lorsqu'on l'enlève. Concernant cet amendement précisément, chacun a entendu parler de la notion de télétravail. Nous sommes obligés d'équiper les collaborateurs pour qu'ils puissent continuer à travailler même à distance. Si le Conseil enlève ces fr. 20'000.--, la Municipalité fera avec les moyens qui lui seront attribués.

M. S. Ansermet estime que les propositions faites par M. D. Magnenat, qui dépassent le simple cadre du budget, devraient passer par un postulat. Là, on nous prend de court, avec quelques arguments, peut-être très intéressants, mais on n'a pas le temps de la réflexion.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Compte 190.3182.01 Frais de gestion site internet www.vevey.ch (fr. 10'100.--)
Proposition d'amendement à fr. 5'100.-- (COFI)

M. F. Baud remarque qu'il y a eu une sorte de réaction de la plupart des membres de la commission des finances par rapport à l'état dans lequel se trouve le site internet actuellement et le fait qu'on ne voit pas à quoi cela va aboutir. La commission a demandé un projet concret pour savoir si cela vaut la peine de mettre de l'argent. Il s'agit d'une diminution symbolique.

M. A. Gonthier cite le rapport de majorité qui dit, à ce compte, qu'il s'agit de fournir un gros effort au personnel de toute l'administration pour développer un accompagnement en matière de politique de sécurité et par une sensibilisation à toutes les menaces informatiques potentielles. Une interpellation a été déposée il n'y a pas si longtemps qui décrivait l'informatique communale en grand péril d'intrusion et qui demandait qu'on renforce d'urgence ce point. Là, on a une administration qui nous propose effectivement de renforcer la sécurité et l'on voudrait couper ces montants. On n'est pas à une incohérence près...

Mme M. Moya remarque que cet amendement, et le suivant, sont incohérents par rapport au mandat que le Conseil a donné à l'administration ces derniers temps, le premier étant qu'elle renouvelle le site internet, qui en a grand besoin. Les travaux sont en cours. Lorsqu'ils seront terminés, des frais assez importants sont à prévoir parce qu'il y aura des petites corrections de jeunesse. Couper dans ce poste n'est donc pas cohérent avec le mandat que le Conseil a donné à l'administration.

M. A. Stübi constate que le site internet est sur le point d'être livré, c'est ce qu'on nous dit depuis deux ans. Nous avons donné fr. 280'000.-- pour réaliser ce site. Espérons que le contrat aura prévu que s'il y a des gros défauts ou des écarts entre ce que nous avons exprimé comme besoins et ce qui nous est livré prévoient des garanties et des correctifs auprès du prestataire qui aura été choisi, surtout pour un tel montant. Les frais qui sont prévus ici pour faire ces correctifs doivent être couverts par le préavis. On parle de créer/développer d'autres sites internet. La stratégie devrait plutôt être de réunir le tout dans un seul site et de ne pas multiplier les espèces d'annexes qu'on a aujourd'hui.

M. M. Agnant répond que ce montant a été prévu pour accompagner le nouveau site et d'autres sites. La Ville de Vevey ne possède pas qu'un seul site, beaucoup de services ont des sites et font appel à la DSI avant d'appeler une entreprise externe. Pour les erreurs de jeunesse, il nous faut un montant pour pouvoir livrer le bébé dans de bonnes conditions.

M. A. Gonthier remarque que le budget détaillé que la commission des finances a reçu fait état de captation des séances du Conseil communal, d'assistance au développement du site www.vevey.ch, d'assistance en ligne, d'assistance et développement sur d'autres sites web. Cela représente fr. 2'000.--. Si c'est cela qui est scandaleux, il faut faire un amendement de fr. 2'000.-- pour ce poste uniquement.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 190.3185 Honoraires, études et frais d'expertises (fr. 102'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 52'000.-- (COFI)

M. F. Baud indique que les fr. 50'000.-- ont été expliqués à la commission comme étant une étude sur la transformation des téléphones en tablettes de transmission. Dans le contexte actuel, la commission a jugé que cela n'est pas urgent.

Mme M. Moya se dit consternée. Ce n'est pas qu'il y a une faille de sécurité dans nos systèmes, c'est qu'il y a pléthore en général de failles de sécurité dans les systèmes et qu'un hacker intéressé ou correctement formé a de multiples portes d'entrée dans une administration. La réalité aujourd'hui c'est que dans la plupart des administrations, on a un retard énorme par rapport à la protection de nos applications et de nos données. Il n'est pas trop tard pour s'y atteler, d'autant plus qu'il s'agit de données parfois sensibles comme des données concernant des personnes ou des données financières.

M. M. Agnant rebondit sur les remarques du président de la commission des finances parce qu'il y a passablement d'imprécisions. La Municipalité a toujours dit à quoi étaient affectés les montants. Ces fr. 50'000.-- sont en réponse à l'interpellation de M. M. Danaï, qui parlait de la sécurité qui pourrait poser des problèmes à Vevey, et l'on a prévu un accompagnement en vue de pallier ces difficultés potentielles. Il ne s'agit pas uniquement d'un accompagnement technique, mais aussi de former les collaborateurs et collaboratrices de la Ville aux risques informatiques qui peuvent se produire. Si le Conseil défait ce qu'il a fait, il ne va pas se battre ; c'est le Conseil qui décide.

M. A. Gonthier remarque que la majeure partie des fr. 102'000.--, soit fr. 62'000.--, est effectivement consacrée à l'augmentation de la sécurité de notre informatique communale. Il pense que les explications données par le municipal et les services sont correctes.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair quant à cet amendement. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que celui-ci est refusé par 37 voix contre 29 (sept abstentions).

2. DIRECTION DES FINANCES

Compte 200.3185.06 Honoraires de tiers - Economie et finance (fr. 10'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (Vert.e.s)

M. A. Dormond croit savoir que ce montant correspondait à l'organe de médiation qui avait été créé pour les horaires des magasins pendant la Fête des Vignerons. Le Conseil ayant par la suite refusé l'extension des horaires d'ouverture, il lui semble que ce montant n'a plus lieu d'être.

M. Y. Luccarini constate que parfois il faudrait mettre à jour les libellés de certains postes. Bien qu'il pense qu'on n'a pas fini de discuter de la prolongation des horaires d'ouverture, on peut imaginer aussi que des médiations sont possibles dans d'autres domaines avec les acteurs économiques. Ce n'est pas non plus un combat principal dans le budget, mais c'est raisonnable d'avoir la possibilité de dépenser des frais d'honoraires lorsque c'est souhaitable, raison pour laquelle il invite le Conseil à maintenir ce montant que la Municipalité s'engage à ne dépenser que si cela s'avère nécessaire, comme d'ailleurs pour tous les autres postes du budget.

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

30. DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE

Compte 300.3011 Traitement du personnel (fr. 1'965'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 1'865'400.-- (COFI)

M. F. Baud se dit mal placé pour défendre cet amendement, puisqu'il a personnellement voté contre. Il s'agit d'un EPT supplémentaire qui concerne l'agent d'exploitation des installations techniques.

M. P. Molliat indique que le but des amendements est d'amener un peu plus d'autofinancement et d'améliorer le budget, le tout en priorisant ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas. Ce poste est rentable. On a l'exemple du poste ajouté l'année dernière pour le spécialiste en techniques de chauffage, qui coûtait environ fr. 100'000.-- et qui a rapporté sur cette première année env. fr. 150'000.-- en économies d'énergie et sur différents contrats d'entretien. C'est une économie pérenne qui est appelée à augmenter. Il ne s'agit pas à ce compte d'un concierge supplémentaire, mais d'un technicien en gestion technique des bâtiments, principalement les chauffages. Ce poste permet de ne pas externaliser dès qu'une panne apparaît dans un bâtiment. Les lignes relatives aux interventions externes vont baisser d'autant. Les économies d'énergie, et donc d'argent, viennent en plus. De plus, ce poste correspond à la mise en place d'une politique de gestion du patrimoine immobilier de la Commune (80 immeubles chauffés) qui se veut durable et écologique, et donc économique. Vevey a déclaré l'urgence climatique, il est donc urgent d'avoir une stratégie énergétique pour les bâtiments de la Ville. Il ne comprend donc pas l'idée de supprimer ce poste. Il n'est pas possible de mener une politique énergétique efficace et cohérente en externalisant. Actuellement, la Ville fait appel à plus de 16 entreprises différentes dès qu'il y a une pièce qui saute ou un mauvais réglage dans un chauffage. Ce poste se rembourse donc par lui-même et permet d'avancer dans les efforts de transition énergétique. Vevey Libre refusera donc l'amendement de la commission des finances.

M. C. Wahli prend la parole en tant que président de la commission de l'énergie pour dire que, lors de la dernière séance, il y a eu une présentation détaillée des actions de la personne qui a été engagée l'année dernière pour ces questions énergétiques et qu'il en a été déduit que la commission soutenait cet engagement.

M. S. Ansermet remarque que M. P. Molliat a mis en évidence les aspects financiers (fr. 150'000.-- d'économie la première année). Des projections ont été faites qui montrent que ce cumul des économies financières serait de fr. 350'000.-- après 15 ans. On peut penser qu'après une année ou deux, cette personne n'aura plus rien à faire. Mais il y a la maintenance préventive des installations, qui rapporte des économies d'environ fr. 50'000.-- par année, il y a la réduction des interventions de tiers, le soutien aux concierges pour les aider techniquement à mieux économiser l'énergie (fr. 50'000.-- d'économies par année). On nous a présenté le nouveau spécialiste, qui a 12 ans d'expérience dans ce domaine très spécifique. Ce serait faux d'externaliser ce travail au bout de 2-3 ans, parce que ce sont des sommes d'expériences accumulées pendant des années qui partiraient ailleurs. Il

est évident que la personne qui sera engagée le sera à long terme. Il accumule de l'expérience, il s'améliore d'année en année et tout cela reste à l'interne plutôt que de profiter à un bureau externe.

Mme C. Gigon ajoute que le PS refusera à l'unanimité cet amendement. La dépense est remboursée par les économies, mais on a aussi fait des économies d'énergie. Il faudra bien qu'une partie de ce Conseil se fasse à l'idée qu'on ne pourra pas ne pas prendre le virage de la transition écologique et climatique.

M. A. Gonthier rappelle que la commission des finances a une coutume qui veut que lorsqu'un amendement se trouve à égalité, il soit réputé accepté. C'est le cas de cet amendement, qui a obtenu six voix pour et six voix contre. Il invite pour sa part le Conseil à accepter cet amendement.

M. P. Bertschy remarque qu'il s'agit typiquement d'un poste qu'on pérennise, mais on voit que finalement, entre le budget 2020 et le budget 2021, on passe de fr. 99'800.-- à fr. 134'000.--. On augmente donc les postes auxiliaires de ce dicastère.

Mme la Syndique répond que dans ce cas il ne s'agit pas de pérenniser un poste d'auxiliaire, c'est un nouveau poste. La Municipalité a fait le choix d'un nouveau poste parce qu'elle pense qu'il est important d'avoir directement quelqu'un de pérenne à ce poste-là. Il s'agit en fait d'internaliser toute la gestion technique des bâtiments. Elle invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, cet amendement est refusé à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

35. DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte 352.3142	<u>Aménagement parkings vélos</u> (fr. 16'000.--) Proposition d'amendement à fr. 8'000.-- (COFI)
Compte 352.3142.01	<u>Travaux installations parkings vélos par tiers</u> (fr. 20'000.--) Proposition d'amendement à fr. 10'000.-- (COFI)

M. F. Baud remarque qu'il s'agit d'un vote de ralentissement. La commission admet que c'est certainement utile, mais on essaie de freiner un peu.

M. A. Stübi pense que vu le développement de cette mobilité cette année, ce n'est justement pas le moment de ralentir ; il faut poursuivre les efforts d'aménagement et les investissements. Si l'on ne le fait pas, on aura des vélos attachés n'importe où, cela va aussi faire hurler parce que les aménagements n'auront pas suivi la révolution qui a eu lieu cette année.

M. A. Dormond ajoute que l'on constate déjà, par exemple dans le périmètre de la gare, que les arceaux vélos sont souvent totalement occupés. Il attire toutefois l'attention sur le fait que les arceaux vélos qui sont régulièrement installés par la Municipalité semblent peu adaptés. Ils ont un diamètre très grand, qui fait qu'il n'est pas possible d'utiliser certains cadenas. Il y a aussi de plus en plus de vélos électriques qui ne peuvent bien souvent pas rentrer dans les racks à vélos qui sont parfois mis en place. Il faudrait veiller au type de matériel qui est installé pour que ce soit compatible avec le plus de types de vélos possible.

Mme M. Moya salue la mise en place d'infrastructures pour le parage des vélos. Elle déplore en revanche la méthode choisie. D'abord, elle est coûteuse, elle demande des travaux assez importants. Ensuite, elle n'est pas adaptée à tous les besoins. Les vélos-cargos, qui sont de plus en plus présents en ville de Vevey, ne peuvent pas rentrer dans ces racks. Elle se dit aussi quelque peu étonnée de la solution fixe, parce que ces infrastructures posées au sol limitent l'utilisation de l'espace public. Elle plaide pour des solutions plus flexibles comme on en a vu pendant la Fête des Vignerons, qu'on pourrait déplacer au besoin si des changements urbanistiques ou des manifestations le nécessitaient.

M. C. Wahli précise que la vente de vélos, notamment due à la pandémie, a augmenté de plus de 100% ces derniers mois. Il ne faut donc pas du tout ralentir.

Mme G. Kämpf ne voit vraiment pas l'utilité d'économiser ces fr. 18'000.--. Cela représente une petite part du budget, mais une enveloppe certainement importante pour le service en charge de ces aménagements. C'est une mesure de transfert modal qui s'impose à nouveau. On a déclaré l'urgence climatique et il est important de mettre en place ce transfert du transport individuel motorisé aux déplacements en mode doux en ville. Cela nécessite de mettre en place les structures qui permettent de circuler et parquer aisément. Il y a aussi des bâtiments qui ne sont pas équipés de parcs à vélos pour leurs locataires. Il faudrait envisager peut-être des vélos stations par quartier.

M. B. Schobinger estime qu'aménager des places pour les vélos çà et là ne répond pas à une vision globale. Allouer des petits montants pour faire quelques correctifs, oui, mais ces installations et parkings vélos doivent passer par les crédits-cadres lorsqu'on refait des routes ou qu'on veut faire de grandes installations.

M. J. Christen remercie les intervenants qui ont soutenu la proposition de la Municipalité de donner un coup d'accélérateur en faveur du vélo. La Municipalité a présenté il n'y a pas si longtemps un plan directeur des mobilités douces, qui est une vision globale de ce que l'on souhaite développer en matière de mobilité douce. Un catalogue de mesures a aussi été élaboré, avec une priorisation pour qu'on soit le plus efficient possible dans ces mesures et celles consacrées au vélo font partie de ce catalogue. Nous avons souhaité, à la suite de la pandémie, donner une impulsion parce qu'il y a un fort engouement pour le vélo. Chaque fois que quelqu'un utilise un vélo, il n'utilise pas un véhicule à moteur qui prend beaucoup de place. Favoriser le vélo permet de désengorger les routes. Pour ce qui est du type de parcs à vélos, cela va être difficile de contenter tout le monde, mais s'il y a des solutions qui paraissent meilleures que celles qui sont déjà utilisées, elles seront les bienvenues. L'avantage du rack c'est qu'il est mobile. Il est peu esthétique, pas très apprécié de la direction de l'urbanisme, mais il est pratique pour les petits cadenas. C'est plus compliqué en revanche pour les vélos électriques. On essaie de trouver des solutions adaptées aux usages des uns et des autres.

Au vote, ces deux amendements sont refusés à une large majorité (quelques avis favorables et quatre abstentions).

Compte 352.3653.03 Soutien divers pour le développement (fr. 18'0000--)
Proposition d'amendement à fr. 30'0000-- (Vert.e.s)

M. A. Dormond considère qu'il faut absolument augmenter les moyens de l'Agenda 21 pour répondre aux différents défis que nous souhaitons relever. C'est un service qui fait énormément, mais qui dispose de peu de moyens. Nous avons déclaré l'urgence climatique et accepté de mettre en place un plan climat. Il faut donc le doter de moyens nécessaires pour ensuite accueillir les différentes demandes qui viendront et pouvoir travailler efficacement.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair quant à cet amendement. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que celui-ci est accepté par 42 voix contre 28 (trois abstentions).

4. DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

Compte 410.3102 Imprimés, publications (fr. 8'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (COFI)

M. F. Baud indique que la commission a été interpellée parce que ce budget n'existait ni en 2020, ni en 2019, mais il ne se rappelle plus ce que cela concerne.

M. J. Christen précise qu'il ne s'agit pas d'une somme nouvelle, mais d'un transfert du compte 440.3102.01, qui est distribué sur le 410 et le 430. On a pris dans le compte déchets un montant prévu pour la communication et les imprimés pour que la voirie dispose de quelques moyens financiers pour faire de la communication sur les éco-points, la déchetterie, les toilettes publiques, etc. Si le Conseil accepte cet amendement, il faudrait rajouter ce montant sur l'autre compte, mais la Municipalité pense que c'est la meilleure manière d'agir du point de vue de la comptabilité analytique.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 410.3185 Honoraires, expertises (fr. 56'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 26'0000.-- (COFI)

M. F. Baud remarque qu'il s'agit de lancer une étude de conteneurisation des déchets et de la déchetterie. L'idée est de réfléchir à une nouvelle collecte des déchets, notamment en Vieille Ville, parce qu'il faut définitivement cesser de se retrouver avec des sacs blancs posés à même la chaussée. Après discussion, il s'avère qu'on se dirige plutôt vers un préavis, raison pour laquelle la commission a réduit ce budget de fr. 30'000.--.

M. J. Christen indique que ce montant de fr. 30'000.-- contient plusieurs petits frais d'études. Cela ne concerne pas uniquement la conteneurisation des poubelles. On a effectivement un projet qui vise à limiter la pose de déchets sur le domaine public. Cette conteneurisation permettra de réduire le trafic des poids lourds qui récoltent les déchets, cela a donc aussi un intérêt du point de vue de la pollution sonore et de l'encombrement des routes. Ce montant prévoit également des frais d'études pour la déchetterie, l'idée étant un transfert provisoire au bord de la route pour éviter cette piste d'aéroport liée au positionnement de la déchetterie qui n'est pas idoine. À terme, on souhaite évidemment avoir une déchetterie de plus longue durée, voire définitive. Puisqu'il n'est pour l'instant

pas question d'imaginer un développement sur cette parcelle, on a le temps de voir venir. Il est aussi prévu d'acquérir des poubelles grandes capacités pour les quais, des compacteurs liés à la déchetterie pour les objets encombrants, de créer un dépôt pour les espaces publics au stand de Gilamont. Imaginer un crédit d'études pour quelques milliers de francs paraît disproportionné et l'élaboration d'un préavis prend du temps. Cela ne se justifie pas pour de si petits montants, raison pour laquelle il encourage le Conseil à refuser cet amendement.

M. P. Bertschy constate que chaque année, il y a une étude pour ceci ou cela. On ne sait plus où on en est. Idem pour les frais d'avocats. Arrêtons de faire des études, allons de l'avant !

M. J. Christen répond que souvent, lorsqu'on ne fait pas d'étude, on fait des bêtises, des mauvais choix. Évidemment qu'il ne s'agit pas de grandes études, mais on est obligé d'avoir recours à des experts extérieurs qui ont des compétences que l'on n'a pas à l'interne pour nous aider à faire les bons choix et ne pas faire de mauvais investissements que le Conseil reprochera ensuite à la Municipalité. Ou alors la Municipalité vient avec des demandes de postes, mais pas sûr que cela soit accepté par le Conseil, surtout pour des opérations ponctuelles.

Mme C. Gigon pense qu'il y a dans le service des compétences suffisantes et des spécialistes. Dire aussi que de l'avis de nombre de conseillers, il ne se passe pas grand-chose concernant les déchets et la déchetterie. On ne voit pas beaucoup de projets ressortir.

M. P. Bertschy trouve extraordinaire qu'il faille une étude pour déplacer la déchetterie, mais sur la même parcelle. On fait des études, mais quand on voit le résultat sur le plateau de Pra, c'est tout sauf réussi.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 420.3311.47 Amort. entretien du pont du quai Perdonnet (fr. 0.--)
Proposition d'amendement à fr. 13'500.-- (Muni/DFE)

M. J. Christen ne se dit pas au courant de cet amendement dans son dicastère.

M. Y. Luccarini indique qu'il s'agit d'un amendement technique, à savoir qu'un amortissement sur un crédit que le Conseil a voté en 2019 a été oublié concernant le préavis 31/2019 et l'entretien du pont du quai Perdonnet. Ce préavis accordait un crédit d'investissement de fr. 270'000.-- à amortir sur 20 ans, soit fr. 13'500.-- par année. Le 1^{er} amortissement doit être comptabilisé lors de l'exercice 2021. Cela péjore certes un peu le déficit, mais le budget doit refléter la réalité.

Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (un avis contraire et une abstention).

M. P. Bertschy trouve hallucinant de voir que le responsable du dicastère concerné n'est pas au courant, apprend ce soir qu'un amortissement a été oublié. Il ne sait pas qui a fait l'erreur, mais il y a visiblement un souci.

M. Y. Luccarini indique qu'il s'agit d'une erreur de la direction des finances dont la Municipalité a parlé lundi. Il n'est pas nécessaire de transformer cet oubli en fait politique.

Compte 430.3134 Achats graines, arbustes, engrais (fr. 100'500.--)
Proposition d'amendement à fr. 78'500.-- (Vert.e.s)

M. C. Wahli indique que le groupe des Verts se pose depuis quelque temps la question des massifs floraux, principalement constitués de plantes annuelles. Si l'on constate une amélioration des espaces verts avec la mise en place de différents biotopes et milieux, il y a toujours de grandes quantités de plantes annuelles qui sont régulièrement changées. C'est donc autant de terreau, d'engrais, d'arrosages et de transports qui sont effectués régulièrement au cours de l'année. Les Verts pensent qu'il y a moyen de faire mieux avec moins, notamment en installant des massifs pérennes avec des floraisons au cours de l'année qui peuvent être renouvelés beaucoup moins souvent que les plantes actuelles.

M. S. Ansermet se dit émerveillé chaque saison face à ces magnifiques massifs floraux le long du lac. Les jardiniers pratiquent l'entretien différencié. Au bord du lac, c'est intensif, mais plus on monte dans les hauts, plus c'est extensif. Les jardiniers n'utilisent plus de pesticides. Cette coupe est donc un mauvais signal que l'on donne à nos jardiniers qui font un splendide travail apprécié de tous. Sur le fond en revanche, il se dit entièrement d'accord ; il faudrait réorienter la gestion des espaces verts, en mettant plus de plantes vivaces, moins de plantes éphémères et inclure la biodiversité. Mais cela devrait se faire par le biais d'un postulat, qui permettrait au Conseil d'en discuter. Enlever quelques fr. 20'000.-- alors que la Ville travaille sur le label VilleVerte n'est pas un bon signal. Cela nécessitera quelques moyens financiers et ce label ira précisément dans le sens que demandent les Verts.

Mme C. Gigon rappelle que l'urgence climatique est déclarée ; c'est le moment de revoir en profondeur les priorités et il faut effectivement utiliser moins d'essences et d'espèces éphémères pour plus de durable. Les jardiniers qui œuvrent notamment à ne plus utiliser de pesticides depuis de nombreuses années peuvent relever ce défi de la durabilité et de la transition écologique. Elle se dit certaine qu'ils seraient très intéressés à prendre ces opportunités et les ressources en personnel pourraient être attribuées notamment aux jardins potagers, jardins urbains et à l'accompagnement des citoyens à jardiner dans les espaces verts de la ville.

M. P. Bertschy rappelle que ces fleurs sont cultivées par la Ville. Si l'on plante nettement moins d'annuelles, il faudra déplacer les collaborateurs du centre horticole ailleurs. C'est peut-être l'occasion de supprimer des postes et de ne plus former d'apprentis puisque, dans ce domaine, il n'y a plus d'avenir. Plus personne ne cultive des fleurs en Suisse, on est dépendants de l'étranger. On nous parle d'urgence climatique, mais les fleurs que l'on va planter viendront d'ailleurs. Régulièrement, la Ville plante des légumes sur les quais. Il ne se dit personnellement pas certain que c'est le meilleur endroit. Jamais il ne cueillera un légume à ces endroits-là. Entre les renards, les gens avinés qui font leurs besoins dans les massifs, ce n'est pas le genre de légumes qui l'attirent... La majorité du Conseil a déjà décidé de mettre moins de lumières de Noël, alors que Montreux fera le contraire cette année. On verra bien la différence entre les communes de la Riviera.

M. J. Christen estime que le service va dans la direction préconisée par les Verts et Mme C. Gigon. Mais on ne peut pas demander une nouvelle prestation et donner moins de moyens. Cet amendement aura des conséquences évidentes. On forme des apprentis. Si l'on diminue la production horticole, on peut se demander à quoi on va les former. Ce montant a déjà diminué depuis de nombreuses années parce qu'on a fait des efforts d'efficacité. Une diminution de fr. 22'000.-- ne se fera pas sans conséquence. Ce compte prévoit aussi des mesures de contrôle des arbres. Diminuer ce poste est une erreur. Si la Municipalité demande au Conseil de l'encourager à obtenir le label VilleVerte, ce n'est pas simplement pour avoir un label et une certification ; ce sont des mesures concrètes et pour cela il faut un certain nombre de moyens. Si le Conseil ne les accorde pas, cela ne se fera tout simplement pas.

Au vote, cet amendement est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Compte 430.3170	<u>Frais de réception</u> (fr. 7'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (INDEP – UDC)
Compte 430.3185	<u>Honoraires études et frais d'expertise</u> (fr. 35'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (INDEP – UDC)

M. B. Schobinger remarque que ces amendements concernent la labellisation VilleVerte et tout ce qui a trait aux certifications. Se faire certifier n'est à son avis pas une priorité, économisons ces frais et mettons cet argent pour des actions concrètes.

Mme M. Moya soutient cet amendement, mais pas pour les mêmes raisons. Ne siégeant pas à la commission des finances, elle dispose de très peu d'informations. Les réponses qui figurent dans le rapport de la commission ne lui permettent pas de se faire une opinion. Elle n'a notamment pas eu accès à la liste des labels en cours, des labels demandés, des labels actuels, avec les coûts pour chaque label.

M. J. Christen indique que ce label a pris du retard, principalement lié à la situation sanitaire. Il est fort probable qu'on n'arrive pas au bout de la démarche en 2021. Comme il n'y a pas d'urgence, on peut donc admettre de supprimer ces fr. 7'000.--. En revanche, pour ce qui est du label, c'est important, parce qu'il ne s'agit pas simplement d'une certification. Ce sont des experts qui vont nous accompagner dans cette démarche. On n'a pas les ressources humaines nécessaires. On a un avantage quand même, raison pour laquelle on a essayé d'avancer jusqu'à maintenant comme on pouvait, à savoir que le responsable de parcs et jardins a travaillé à Ecublens, comme qui est passée au label VilleVerte. Il a donc une certaine expérience, mais il faut quand même qu'on ait cet accompagnement d'experts qui va dans le sens précisément de ce que demandent par Mme C. Gigon et M. C. Wahli.

M. B. Schobinger se dit ravi d'économiser fr. 7'000.--. Pour les fr. 35'000.--, a-t-on besoin d'être accompagné par quelqu'un pour nous dire ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire ? On a des gens compétents dans nos services, il n'est pas nécessaire qu'on nous suive à la trace et nous tienne par la main.

Au vote, l'amendement au poste 430.3170 est accepté à la majorité (quelques avis contraires et abstentions). L'amendement au poste 430.3185 est refusé à la majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Compte 435.3185 Honoraires et frais d'expertises (fr. 23'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (INDEP)

Mme M. Moya estime que là aussi elle ne dispose pas suffisamment d'informations pour se forger une opinion par rapport à la réponse qui est donnée dans le rapport de la commission, raison pour laquelle elle propose la suppression de ces honoraires.

M. J. Christen indique que c'est probablement l'amendement le plus problématique qui a été déposé par la commission des finances. Les procédures de marchés publics sont devenues extrêmement complexes, nous n'avons encore une fois pas les ressources humaines, raison pour laquelle nous faisons appel à des personnes qui sont spécialisées dans ces acquisitions de véhicules et qui nous permettent d'arriver à des opérations financièrement beaucoup plus intéressantes et des mesures beaucoup plus efficaces. Il y a trois étapes dans l'organisation du renouvellement des machines et véhicules : analyse de la situation actuelle (c'est fait), proposition de stratégie de remplacement (un préavis est en cours de rédaction) et mise en œuvre de la stratégie, à savoir l'acquisition des véhicules et machines, prévue sur quatre ans. On va acquérir environ 5 à 8 objets par année, cela va nécessiter un appel d'offres, un cahier des charges, une mise en concurrence, l'analyse comparative des offres et finalement l'adjudication. Cette procédure est extrêmement chronophage et spécifique, elle ne peut pas être prise en charge par la direction des espaces publics. Si cet amendement est accepté, on serait dans une situation extrêmement périlleuse pour le renouvellement de ces véhicules, dont certains sont à bout de souffle.

Mme M. Moya demande s'il existe un poste qui mutualiserait les appels d'offres pour l'ensemble de l'administration, ce qui permettrait des économies d'échelle à long terme et de consolider du savoir à l'interne ? On nous dit que le parc est en mauvais état, mais serait-il possible de repousser ces acquisitions d'une année, au vu de la situation économique critique actuelle, sans que cela porte préjudice au bon fonctionnement du service ?

M. J. Christen répond que l'opération est en cours. Cela paraît donc difficile de l'interrompre. À la question de savoir s'il serait imaginable de mutualiser l'ensemble de l'acquisition du parc de véhicules de l'administration, il répond que c'est déjà le cas puisque le garage d'entretien des véhicules est lui-même un secteur de la direction des espaces publics.

Mme M. Moya remarque qu'elle parlait d'une mutualisation globale pour l'ensemble de l'administration, comme cela peut se voir au niveau cantonal ou fédéral.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Compte 440.3185.01 Avis de droit et conseils juridiques (fr. 10'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (COFI)

M. F. Baud indique que la commission des finances propose de supprimer les fr. 10'000.-- prévus à ce poste. Évidemment que si le Conseil avait accepté l'amendement précédent, on n'aurait pas supprimé encore ce montant-là.

M. J. Christen prend un petit risque, mais qui lui paraît acceptable. Au fond, le libellé du compte n'est pas tout à fait exact, il s'agit plutôt de frais d'avocats éventuels. La commission déchets est parfaitement au courant de la démarche que souhaite entreprendre la Municipalité par rapport aux déchets organiques, à savoir travailler avec quelqu'un d'autre que notre partenaire actuel qu'est la Satom. On pourrait imaginer, si on est en situation conflictuelle avec la Satom pour régler cette question-là, qu'il y ait des frais d'avocats. La direction des espaces publics a rencontré récemment le responsable de la Satom, les relations sont bonnes, on est en position apparemment de trouver une issue favorable qui conviendra à tous. Il est donc peu probable que nous ayons à faire appel à un avocat dans ce dossier. Il y aura peut-être quelques frais d'avocats, mais relativement mineurs. Il peut donc tout à fait admettre cet amendement et si nécessaire la Municipalité viendra avec un petit crédit complémentaire.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Compte 460.3144.01 Réfections des canalisations (fr. 260'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 210'000.-- (COFI)

M. F. Baud remarque qu'il y a ici un malentendu. Lors de la discussion en commission, la DEP a dit que ce poste n'était pas de son ressort, mais de celui de la DAIE, qui n'était pas présente. S'est ouverte une discussion sur l'avenue de Corsier, côté ouest, gros chantier qui vient de se terminer. Personne n'était en mesure de répondre et il y avait une sorte de colère. On vient de boucher les travaux, et voilà qu'on creuse à nouveau pour faire des regards. Vérification faite par la suite, ces regards, budgétés à fr. 50'000.--, sont prévus à l'est de l'avenue de

Corsier, côté rue des Moulins. Il a communiqué l'information à la commission des finances après avoir rédigé le rapport. La réaction a été de dire que la commission s'était prononcée et qu'elle ne changeait pas son rapport.

Mme la Syndique indique qu'il y a eu une confusion sur le lieu où la chambre de visite doit être réalisée. Un plan indiquant clairement le lieu a été distribué. Il est important que la Municipalité puisse construire ces deux chambres d'égouts afin d'éviter que, lors de fortes précipitations, la chambre actuelle, qui recueille les collecteurs (EC + EU) de l'avenue de Corsier et le collecteur unitaire du quai de Copet ne rejette par son déversoir des eaux usées dans la Veveysse. C'est une première étape importante dans l'attente de la mise en séparatif du réseau d'égouts du quai de Copet. Cette mesure fait partie du PGEE validé par le Conseil communal. La Municipalité demande donc au Conseil de refuser cet amendement.

M. B. Schobinger remarque que deux chambres d'égouts pour fr. 50'000.--, ça fait cher la chambre. S'agit-il de construire des cathédrales souterraines ? En principe, les comptes égouts doivent être équilibrés avec les taxes dédiées. Même si l'on acceptait cette proposition, cela se retrouverait donc dans l'imputation interne. Est-ce exact ?

Mme la Syndique indique qu'il lui est difficile de répondre. Il s'agit de deux chambres de visite qui doivent être créées pour un total de fr. 50'000.--.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

Compte 470.3185 Honoraires, études et frais d'expertises (fr. 25'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (COFI)

M. F. Baud remarque qu'on se trouve là aussi avec un compte nouveau, qui ne figurait pas au budget les années précédentes. Le résultat des discussions n'était pas convaincant et la commission a décidé de reporter ce crédit parce qu'elle ne voyait pas l'urgence.

M. J. Christen trouve cet amendement un peu paradoxal, parce que cela s'inscrit dans la droite ligne de ce fameux plan lumière qui a été demandé à juste titre par le Conseil communal. Le projet Candela 2 a pris beaucoup de retard, mais les choses ont finalement été prises en main à la suite de l'impulsion du Conseil communal. Un collaborateur a démarré ce travail au début du mois de novembre. Il sera le représentant du maître de l'ouvrage, mais il y a certains frais relatifs à des petites études, liées notamment aux lampadaires historiques du port de plaisance qui doivent être remis en état. Il est nécessaire aussi de revoir l'éclairage au port de la Pichette et au port de plaisance de manière générale. Si l'on supprime ce montant, cela ne veut pas dire que cet employé ne pourra pas avancer dans ces projets, mais cela va retarder un certain nombre de ceux-ci. Il y a des urgences qu'on doit traiter au fil du temps, des interventions ponctuelles qui sont liées aux travaux entrepris par la DAIE et on doit profiter de ces opportunités-là pour avancer.

M. J.-Y. Marchesi pense que c'est très bien de faire des études. Ce qu'il trouve complètement stupide, c'est ce qui se passe à la rue des Moulins, entre autres. Il y a eu un premier changement d'éclairage, aujourd'hui on refait la partie haute de la rue et la moitié de l'éclairage est à nouveau changé. On peut éviter ce genre de choses.

M. J. Christen n'est pas sûr d'avoir bien compris cette intervention. On a supprimé une partie de l'éclairage, qui se trouvait des deux côtés. On est parti sur un éclairage partiel, ce qui est intéressant du point de vue économie d'énergie, mais aussi pollution lumineuse. Est-ce qu'on aurait renouvelé des candélabres que M. J.-Y. Marchesi estimait être en bon état et que cela ne se justifiait pas ?

M. J.-Y. Marchesi précise que lors des premiers travaux, on a changé l'éclairage de la partie haute de la rue dans le même alignement que la partie basse. Aujourd'hui, il y a de nouveaux travaux, dus au chauffage à distance, et les candélabres neufs disparaissent d'un côté de la route pour aller de l'autre côté.

M. J. Christen se dit surpris et se renseignera. Il regrette évidemment cette situation si elle se confirme.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 470.3114 Eclairage attractif (revenir aux chiffres de 2017) (fr. 83'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 55'000.-- (DA)

Mme la Présidente indique que cet amendement tombe puisqu'il a déjà été traité.

M. J. Christen remarque que le Conseil a voté la proposition de M. L. Lavanchy qui consistait à rajouter un montant en compensation de ce poste.

M. L. Lavanchy indique que la proposition était claire. Il s'agissait d'enlever fr. 28'000.-- au compte 470.3114 pour créer un nouveau compte. On peut contester ce passage de l'un à l'autre, mais dans son esprit le Conseil a accepté cet amendement.

M. J. Christen se dit quelque peu perplexe, n'ayant pas compris qu'il s'agissait d'une substitution. Il aurait pu expliquer que l'apport financier que Noël à Vevey versait à l'époque n'existe plus, raison pour laquelle il y a eu à un moment donné une augmentation de fr. 27'000.--. Mais si le Conseil ne veut plus d'éclairage de Noël à Vevey, la Municipalité se tiendra à ce choix. Il faut toutefois être bien conscient du fait qu'il n'y aura plus d'éclairage de Noël à Vevey l'année prochaine.

M. A. Gonthier remarque que Décroissance-Alternatives avait proposé par mesure d'économie d'énergie le retour de l'éclairage attractif à quelques années en arrière. La réponse du municipal en commission a été de dire que la ville était déjà assez triste actuellement. Pour égayer la ville, il y a d'autres moyens que de dépenser du courant électrique. Il est trop tard pour donner des explications compliquées, il fallait le faire à la commission des finances.

M. A. Stübi se dit favorable à ce que le Conseil prenne des décisions claires. Il maintient sa position que cet éclairage doit être supprimé, mais souhaite que le Conseil puisse se prononcer.

M. J. Christen remarque qu'en 2017, les comptes ont fait apparaître un montant de fr. 54'600.--. Ce dont M. L. Lavanchy ne se souvient probablement plus, c'est que le coût de l'éclairage attractif en 2017 (env. fr. 25'800.--) a été financé par le compte 600.3659, qui prévoyait un crédit de fr. 30'000.--. La Municipalité avait décidé en 2017 de prendre acte de la dissolution de la société simple Noël à Vevey, d'accepter le maintien d'un éclairage attractif en fin d'année en Vieille Ville, en plus de l'éclairage qui est prévu dans le reste de la ville, de charger la DEP de reprendre la coordination de l'ensemble de l'éclairage dans une perspective d'économie et enfin d'autoriser la DEP à financer le montant prévu par une somme de fr. 50'000.-- inscrite au budget 2017. On a repris au fond ce que faisait Noël à Vevey. C'est pour cela que ce montant a augmenté. Si le Conseil le diminue, on va avoir un gros problème avec les commerçants, qui ont fait ces efforts pendant plusieurs années.

M. P. Bertschy rappelle qu'à l'époque les commerçants mettaient un montant. Est-ce qu'ils le font toujours ?

M. J. Christen répond que non, à sa connaissance. C'est la direction de l'économie qui gère cela, la DEP ne s'occupant que de l'aspect technique.

M. P. Bertschy remarque que c'est exactement ce qui s'est passé pendant toutes les séances de la commission des finances. Les services se renvoient la balle, on ne sait plus à qui poser les questions. Il faut que la Municipalité se renseigne et qu'elle informe le Conseil. Plusieurs personnes ont dit qu'il fallait être à l'écoute des commerçants, leur poser la question et là, on agit sans leur demander. Il a pour sa part reçu plusieurs messages de personnes qui disent d'ores et déjà qu'elles iront à Montreux, qui sait accueillir les gens.

M. M. Bertholet ne sait pas si Montreux a lâché 2,5 millions de francs en soutien aux PME.

M. M. Rizzello remarque que le Conseil a voté un amendement qui, à priori, est lié au présent amendement. La discussion a été relancée, mais du coup est-ce qu'on revote sur l'ensemble ?

Mme la Présidente répond que le Conseil a voté sur un amendement lié, mais que nous allons uniquement voter sur cette ligne maintenant.

M. M. Rizzello constate donc qu'on a créé un nouveau compte et ajouté fr. 28'000.-- et qu'on nous demande maintenant si on veut garder tel quel le compte pour l'éclairage attractif ou le diminuer ? (*Mme la Présidente répond que c'est bien cela*)

M. A. Gonthier remarque que Décroissance-Alternatives avait dit que les amendements étaient logiquement liés. En premier, il y a eu la dépense supplémentaire et maintenant vient la compensation. Peut-être que le municipal n'a pas donné sur le moment les explications qu'il aurait pu avoir envie de donner, mais la décision sur la dépense supplémentaire est prise. Dans la logique comptable des postes au budget, on vote poste par poste, il est donc logique de voter maintenant sur la diminution. Dans le détail du budget, fr. 49'000.-- sont prévus pour l'éclairage des grands axes. Il y a certes aussi des commerçants, mais les grands axes ne sont pas la place Robin, les lieux de vie, la Vieille Ville, le tour de la place du Marché. Il pense donc qu'il y a moyen, sans rendre Vevey horriblement triste, de limiter quelques guirlandes, sur l'avenue Nestlé par exemple, où il n'y a pas grand monde qui les regardent. D'autant plus si on fait ce qu'on a dit au début de ce débat, à savoir mettre fr. 28'000.-- pour des animations moins gourmandes en énergie et plus joyeuses, plus humaines.

M. M. Rizzello estime qu'il n'y a rien de logique dans ce que vient de dire M. A. Gonthier. Un amendement est lié ou il ne l'est pas. Quand on fait un amendement lié, on vote sur les deux. Quand on fait un amendement qui n'est pas lié, on vote séparément.

M. J. Christen a obtenu les confirmations que les commerçants ne participent plus financièrement à cet éclairage attractif et que l'association Noël à Vevey a été dissoute.

M. A. Gonthier précise que dans l'esprit de son groupe ces amendements étaient liés, raison pour laquelle il a employé le terme « logiquement ». Mais il n'y a strictement aucun rapport entre les deux comptes. Des amendements sont liés par exemple si on refuse la pérennisation d'un poste auxiliaire en poste fixe, ou si on refuse un amendement pour organiser une activité qui génère des recettes. On est en train de perdre notre temps, votons sur cet amendement de diminution de fr. 28'000.--.

M. J.-Y. Marchesi remarque que l'éclairage a toujours été condensé sur la Vieille Ville, sur les axes principaux de la ville, mais on oublie toujours les nouvelles zones commerçantes, comme la partie basse de la rue des Moulins. Supprimer de l'éclairage pour éviter des frais, c'est une chose, mais pensons à ces commerçants qui ont aussi besoin de vivre et peut-être d'animations dans le quartier.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte tenu de l'heure tardive, Mme la Présidente propose de clore les débats. La séance est levée à 23 h 05.

(Séance du 10 décembre 2020)

5. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS (DJEFS)

Compte 501.3161	<u>Loyer (remise du canon)</u> (fr. 7'100.--) Proposition d'amendement à fr. 5'700.-- (DA)
Compte 504.3170	<u>Frais d'organisation manif (achat poudre pour le canon)</u> (fr. 19'500.--) Proposition d'amendement à fr. 18'000.-- (DA)

M. A. Gonthier rappelle qu'il n'y aura plus de munitions pour ce canon et qu'on entend périodiquement des rouspétances sur le bruit, etc. C'est la raison pour laquelle Décroissance-Alternatives propose d'accélérer un peu l'Histoire et d'y renoncer dès l'année prochaine en n'achetant pas les munitions et en le donnant à un quelconque musée pour ne plus avoir besoin de payer un loyer pour l'entreposer.

M. Y. Luccarini indique que le canon est effectivement condamné pour 2022 faute de munitions. Mais le garage dans lequel il est stocké nécessite de respecter le droit du bail, et vraisemblablement que ce canon devra être amené dans un endroit spécialisé, ce qui peut aussi engendrer quelques coûts.

Au vote, les deux amendements sont acceptés chacun à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 528.3662	<u>Subsides pour courses d'école (amdt lié)</u> (fr. 120'000.--) Proposition d'amendement à fr. 40'000.-- (COFI)
Compte 528.4362	<u>Remboursement de frais (recette) (amdt lié)</u> (fr. 53'900.--) Proposition d'amendement à fr. 37'900.-- (COFI)

M. L. Lavanchy remarque qu'après la décision du Tribunal fédéral concernant la gratuité pour tout ce qui concerne l'école obligatoire, la Municipalité a ajouté fr. 80'000.-- pour les camps de 11^{ème} année, jusque-là payés par les parents. Il s'agit de soustraire fr. 16'000.-- pour les frais de repas, qui sont eux facturés aux parents. La commission des finances propose d'enlever ces fr. 80'000.--, argumentant sur deux plans : compte tenu du budget 2021, la Commune n'a pas les moyens, et vu la pandémie, il n'y aura ni courses, ni voyages pour cette année scolaire.

M. P. Butty estime que cette augmentation de la charge pour les courses d'école est certes regrettable dans un budget si déficitaire, mais il semble injuste de la supprimer au simple prétexte que la crise sanitaire va empêcher ces courses. Maintenons ce montant, en espérant qu'il pourra être utilisé à bon escient et pour ne pas avoir à en rediscuter au budget 2022. Le groupe PS propose donc de refuser cet amendement.

M. P. Bertschy trouve lui aussi regrettable qu'il n'y ait pas de courses d'école cette année, mais ce n'est pas la commission des finances qui le propose, c'est le Canton. Le budget est un budget base zéro, avec les frais que nous connaissons ; on ne va pas mettre ceux qui n'existent pas juste pour s'en rappeler l'année prochaine. Ce montant sera remis sans discussion l'année prochaine si ces courses peuvent se dérouler à nouveau.

M. M. Bertholet indique qu'à sa connaissance les voyages et les courses d'école sont interdits jusqu'au 1^{er} janvier, et sans doute y aura-t-il des prolongations d'interdiction. Ce qui n'a pas été interdit, ce sont les courses d'école sans hébergement. Il est donc probable qu'au cours du 2^{ème} semestre, suivant la situation sanitaire, les enseignants puissent organiser une, deux, trois, quatre courses d'école avec leur classe. Pour les élèves de 11^{ème} année, c'est particulièrement important, parce que ces voyages constituent un rite de passage, ce sont des moments importants. Pour Décroissance-Alternatives, il faut maintenir cette ligne budgétaire, qui est une autorisation de dépense. C'est laisser la porte ouverte pour que ces élèves puissent découvrir leur pays, avoir des activités culturelles et sortir après une année de confinement. Il en profite pour saluer la décision du département d'interdire les voyages en avion dès la rentrée 2021. C'est une belle avancée.

M. A. Dormond remarque que vu l'incertitude de la pandémie, il est effectivement impossible de savoir ce qu'il sera possible ou non de faire au printemps prochain. Il est donc important de conserver ce budget pour pouvoir prévoir des sorties éventuelles.

M. R. Pieren indique que cette coupe de fr. 80'000.-- correspond uniquement aux voyages d'études de fin de scolarité, voyage qui se fait sur plusieurs jours, souvent à l'étranger. Ces voyages d'études sont remis en question non seulement aujourd'hui, mais dans six mois aussi. Il se dit personnellement en faveur de cet amendement.

M. Y. Luccarini répond que les voyages d'études sont interdits jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mais l'année scolaire ne correspond pas à l'année civile. La prochaine année scolaire débutera aussi en 2021. Si ces montants ne figurent pas dans le budget, les directions prendront des décisions en fonction de cela, en dehors de toute considération sanitaire. Mettre un montant au budget pour financer les camps de 10^{ème} et de 11^{ème}, c'est s'assurer la possibilité d'organiser des camps si ceux-ci sont autorisés en raison de la situation sanitaire. Il invite donc le Conseil à refuser ces amendements, sachant que, jusqu'au 30 juin, ces montants ne seront pas dépensés et ne seront pas affectés à autre chose.

Au vote, ces deux amendements sont refusés à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

7. DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION

Compte 700.3011 Traitement du personnel (fr. 474'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 336'650.-- (COFI)

Compte 700.3012 Salaires du personnel auxiliaire (fr. 25'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 94'500.-- (COFI)

M. L. Lavanchy remarque qu'il s'agit d'un renforcement administratif et du poste de délégué aux aînés, poste à 90%, que la Municipalité veut passer d'auxiliaire à fixe. La commission des finances propose de ne pas accorder ce renforcement et de maintenir le délégué aux aînés en auxiliaire.

Mme M. Moya débute son intervention par trois points qui lui semblent importants. D'abord les économies budgétaires. À la lecture du tableau récapitulatif des charges et revenus par direction en page 141, on constate qu'une seule direction présente une baisse de ses charges par rapport à 2020. Elle n'est pas négligeable, puisqu'elle dépasse le demi-million de francs. Ce serait donner un message incohérent que d'amputer encore plus le budget d'une direction qui a déjà fait un effort considérable. Ensuite le statut d'auxiliaire et l'objectif de pérennisation visé par l'administration. Le service de l'emploi du Canton de Vaud précise que « le travail occasionnel (ou auxiliaire) est, en principe, conclu pour une durée déterminée relativement brève. Si des rapports de travail sont conclus à des intervalles rapprochés, il peut s'agir de contrats de durée déterminée à la chaîne. L'employeur ne peut pas utiliser ce moyen pour détourner les règles relatives au contrat de durée indéterminée et empêcher l'octroi d'avantages liés à l'ancienneté ». On est en présence d'un contournement abusif, et donc non protégé, des dispositions légales lorsque des rapports de travail qui ont duré pendant une longue période sont répartis, au travers de ce que l'on appelle des contrats de travail à la chaîne, en différents rapports d'auxiliaire de courte durée. La durée maximale est de deux ans. Aujourd'hui, nous allons voter sur un budget qui est orienté vers une pérennisation des postes d'auxiliaires. Cette démarche doit être encouragée, car elle vise à régulariser des contrats de travail qui ne sont plus en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Ne pas les régulariser, c'est s'exposer à des poursuites légales. Pour sa part, elle ne va donc pas accepter les amendements qui portent sur le personnel. Faisant partie des membres indépendants du Conseil et n'ayant donc pas accès aux commissions, sa préparation à cette séance repose donc principalement sur les rapports de la COFI. Elle

remercie cette commission pour son travail. Elle souhaite toutefois soulever qu'à la page 27, sous le compte 700.3011 - Traitement du personnel, il n'y a aucune valeur informative. Il faut chercher dans les annexes pour y trouver toutes les explications. Le rapporteur peut-il expliquer pourquoi ces informations n'ont pas été exposées sous la rubrique ad hoc et pourquoi il ne fait même pas référence à l'existence de ces annexes ? (*Mme la Présidente estime qu'il est difficile de répondre, le rapporteur n'étant pas présent ce soir et M. L. Lavanchy, rapporteur remplacement, répond qu'il n'en sait rien*) Ce poste connaît une augmentation de charges de fr. 149'000.-- entre 2020 et 2021. Ce montant correspond d'une part à une pérennisation du poste de délégué aux aînés qui est déjà au budget, mais sous le poste d'auxiliaire 3012 (0.9 EPT), d'autre part d'un poste d'employé d'administration pour le secrétariat (0.6 EPT). La diminution de charges de fr. 137'350.-- proposée dans cet amendement est donc non seulement fantaisiste, puisque le montant ne correspond pas à l'augmentation de charge effective au budget, mais elle vient aussi cristalliser une situation contraire à la loi. Elle est irresponsable, car elle omet de prendre en considération la situation précaire des collaborateurs et ignore purement et simplement les projections de l'OFS et nos besoins futurs, notamment au niveau des seniors. D'ici 30 ans, la population suisse connaîtra une augmentation très importante (+ 21%) et 38,1% de ces seniors seront en situation de dépendance. Pour toutes ces raisons, elle propose que les postes 700.3011 et 700.3012 ne soient ni amputés ni augmentés.

M. P. Bertschy se dit interpellé. On nous dit que c'est le seul service qui diminue ses charges. En page 120 de la brochure, chapitre 751, on voit que les charges qui baissent dans ce service sont dues à la facture sociale, au fait que le Canton demande moins d'argent à Vevey. Vevey n'a rien à voir avec cette diminution.

M. P. Butty remarque que le groupe socialiste accepte la pérennisation des 0.9 EPT et propose donc de refuser l'amendement de la COFI pour cette partie-là. En revanche, il ne comprend pas les explications fournies à la COFI pour les 0.3 EPT supplémentaires et ne se prononcera donc pas sur cette partie tant que la Municipalité ne fournira pas d'explications plus claires.

M. B. Schobinger se pose la question de savoir si ce poste de délégué aux aînés est prioritaire compte tenu de la situation. Pour l'UDC, la réponse est non. Cela n'empêche pas qu'il faille aider nos aînés qui sont dans le besoin ou qui sont assistés, mais c'est le Canton qui gère cela par le biais de la facture sociale.

M. G. Perfetta rappelle que dans les conclusions de son dernier rapport, la commission de gestion a signalé un manque de personnel au sein de la DASLIG. Ce manque existe depuis le début de la législature et cette direction, qui s'est agrandie au cours des quatre dernières années, n'a pas encore pu se constituer à la hauteur des prestations qu'elle doit assumer en faveur de la population. Il s'agit de venir en aide à la population de Vevey, et essentiellement aux personnes les plus fragiles qui vivent dans notre commune. Les aînés sont souvent des personnes fragiles, donc oui, c'est une priorité. On parle de postes qui permettent d'agir dans plusieurs domaines dont on ne peut pas contester l'importance : le soutien aux aînés, l'intégration des personnes étrangères, l'animation de quartier, l'aide au logement et l'assistance aux personnes en situation de précarité. Accepter les quatre postes présentés par la Municipalité pour la DASLIG aura notamment pour effet de garantir un meilleur accueil, au quotidien, des personnes dans le besoin, éviter la fermeture de la permanence sociale, permettre la mise en place d'un projet de lutte contre l'isolement et l'exclusion, assurer et améliorer le fonctionnement de la maison de quartier Bel-Air, assurer la permanence Emploi, mener à bien le volet veveysan du projet européen Villes amies des aînés. C'est un projet qui est en cours depuis plusieurs années. C'est aussi éviter que des démarches d'aides s'interrompent en cas d'absence d'un·e des employé·e·s. Pour certaines personnes, s'adresser à la DASLIG est le dernier recours possible. Nous ne pouvons pas fermer les yeux face à ce devoir de fournir des prestations sociales. Aujourd'hui, nos critères ne doivent pas uniquement être financiers. Le seul but de réduire le déficit ne peut pas être une raison valable pour ces décisions, raison pour laquelle le groupe Décroissance-Alternatives invite à refuser les amendements de la commission des finances pour les postes 700.3011, 700.3012 et 703.3011.

Mme M. Moya ajoute que le poste de délégué aux aînés est en auxiliaariat depuis 2018. Il s'agit d'un contrat de durée déterminée à la chaîne, qui contrevient aux normes légales applicables. La pérennisation proposée permettrait de régulariser la situation. Si le Conseil décide de valider cet amendement et de maintenir ce poste en tant qu'auxiliaire, il doit être conscient qu'il contribue activement à maintenir une situation illicite. Pour comprendre l'importance de ce poste, il faut aussi tenir compte des chiffres publiés par l'OFS. Dans le canton de Vaud, d'ici 2050, la courbe de la population des seniors augmentera de 21,6%. Sur 100 seniors, 38,1 seront en situation de dépendance. Cela veut dire qu'il faut des infrastructures et cela ne se met pas en place du jour au lendemain. Si on ne commence pas à se préparer maintenant, d'ici 30 ans, on n'aura rien. Le canton de Genève a commencé en 1930 à mettre en place ces infrastructures. Aujourd'hui, ils ont un service ultra-performant pour les seniors. Gouverner, c'est prévoir, ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. Aujourd'hui, elle vote pour le maintien de ce poste parce que les seniors de demain, c'est nous.

M. P. Bertschy siège au Conseil de fondation de Beau-Séjour. L'objectif de Beau-Séjour est de s'occuper des aînés. Personnellement, il s'engage bénévolement pour cette fondation. Sa maman est en EMS dans le canton

de Fribourg, elle est atteinte de la maladie d'Alzheimer, c'est assez difficile en cette période de Covid. Faire croire être les seuls à savoir ce qu'il faut faire pour ces personnes âgées le touche et il se dit vraiment désolé que certains puissent penser que d'autres se moquent de ces gens-là. C'est le contraire, mais simplement on fait confiance à une fondation privée qui s'occupe de ces aînés et qui n'a qu'un seul objectif, qu'ils se sentent bien là où ils sont, que ce soit au centre de jour du Panorama, en EMS ou dans les appartements protégés. C'est quelque chose qui se fait à Vevey et qui se fait bien. Dire qu'on ne pense pas aux aînés est un mensonge.

M. M. Agnant estime que c'est probablement la dernière possibilité cette année d'avoir quelques explications par rapport à cette direction. En qualité d'instance décisionnelle en matière de budget, le Conseil communal est ce soir mis face à ses responsabilités quant à la politique sociale que la Ville doit mener. La situation de crise que vivent nos sociétés aujourd'hui plaide pour un renforcement des collectivités publiques, seules instances à même de faire face aux chocs sociaux et sociétaux et répondre aux attentes des citoyennes et citoyens. Les mesures prises ces derniers temps témoignent de la nécessité d'agir des autorités publiques, et ce à tous les échelons (Confédération, Canton, communes). En temps de crise, il revient aux collectivités publiques d'avoir une logique anticyclique en matière de budget. Il ne serait donc pas opportun aujourd'hui de donner un mauvais signal aux citoyens et citoyennes de notre ville en fragilisant l'administration, plus précisément le personnel, qui est déjà assez malmené et en souffrance. La DASLIG aujourd'hui est sans direction (pas de chef de service, pas d'adjoint, secrétaire de direction à 60% seulement). La commission de gestion, dans les conclusions de son rapport portant sur l'exercice 2019, a souligné le manque de personnel au sein de cette direction et demandé que cet état de fait soit corrigé par les engagements qui étaient en cours et proposés. La DASLIG, qui fait dans le social bas seuil, c'est-à-dire le dernier recours officiel pour les personnes précarisées, pourra exposer ligne par ligne la motivation de ces demandes d'EPT et les conséquences qui pourraient en découler en cas de refus. Concernant la démarche Ville amie des aînés, ce que fait aujourd'hui un EMS n'est qu'une partie. L'OMS a développé une autre approche. Jusqu'à aujourd'hui, on parlait pour les aînés, on ne les a jamais consultés pour savoir ce dont ils avaient besoin. Sous l'impulsion de la DASLIG, la Ville a demandé en 2018 son adhésion au réseau mondial des villes et des communautés amies des aînés de l'OMS, ainsi qu'au réseau francophone. Notre homologation auprès de l'OMS n'est pas encore faite, mais c'est déjà acquis pour la partie francophone. La démarche n'est pas de mettre les personnes âgées en EMS, mais de les accompagner dans leur vieillesse pour qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à domicile. Cela coûte moins cher à la société. La Ville doit maintenant procéder à la première étape de la démarche, à savoir élaborer un diagnostic territorial exhaustif, réalisé à travers plusieurs volets : la géographie, la démographie, le social, l'économie. Ce ne sont pas des données brutes qui sont attendues, mais une analyse qui permettra de préciser le contexte d'entrer de la ville dans la démarche. La déléguée aux aînés doit conduire l'audit urbain dans son ensemble, elle doit ainsi s'assurer que les dispositifs mis en place suivent une méthodologie scientifique rigoureuse, elle est chargée de coordonner le choix de l'échantillonnage, la sélection et le recrutement des participants, l'organisation et l'animation des groupes cibles, la retranscription des échanges, l'analyse des données, la rédaction des rapports et la communication des résultats. Elle sera la référente de la population aînée veveysanne. Ce poste est en auxiliaire depuis 2018 ; la DASLIG demande qu'il soit passé en fixe pour pérenniser et accompagner le projet. Cette personne aura acquis une compétence dans ce domaine et si on ne la titularise pas, peut-être qu'elle trouvera une proposition meilleure et partira, obligeant la Commune à recommencer à chercher et former d'autres personnes. Vevey a souvent laissé partir des personnes après les avoir formées. Il pourrait entrer en matière pour beaucoup d'autres amendements qui concerneraient des projets, parce que les projets peuvent être reportés, mais il n'est pas possible de transiger sur le personnel aujourd'hui, parce que les gens sont en souffrance.

Mme N. Sjöblöm demande le vote à l'appel nominal.

M. B. Schobinger remarque qu'on a engagé une personne en auxiliaire qui est en train de faire le cahier des charges de son propre poste. Cela lui pose fondamentalement un problème éthique. Il comprend la problématique, mais Mme Moya a donné la réponse, en citant le canton de Genève. Il s'agit du canton. Est-ce à la Ville de faire un travail que le Canton fait aussi ?

M. M. Agnant rappelle que la politique des aînés par la démarche instruite par l'OMS n'a rien à voir avec ce qui a déjà été fait. On prend l'aîné dans sa globalité. La démarche tend à ce que l'aîné se trouve à l'aise dans sa ville et reste le plus longtemps possible autonome et dans son environnement familial, et non dans un EMS. C'est la Commune qui doit initier les choses, par exemple trouver des appartements protégés, pas le Canton. Dans la L3PL, il y a une petite aide qui est prévue lorsqu'une commune veut exercer son droit de préemption et qu'elle a la possibilité de faire des logements protégés. Ici, c'est autre chose. Lorsqu'on prend la personne dans sa globalité, on agit sur la géographie, sur son environnement social, c'est complet, ce n'est pas quelque chose de ponctuel. Il revient sur la question des EPT formulée par M. P. Butty au sujet des 0,3 EPT. Dire comment on répartit les gens à l'interne du service c'est un peu compliqué.

M. Y. Luccarini remarque qu'il y a le service des gérances, où il y avait historiquement un gérant à 100%. De ce poste, on a pris 0,2 EPT pour créer un poste de spécialiste foncier. Le gérant est donc maintenant à 80%. Dans l'annexe 3.1, page 37 du rapport de majorité, le spécialiste foncier figure à 0,5 (0,2 du poste de gérant et 0,3 remonté du 700 à l'administration). Pas besoin d'expliquer la nécessité, dans un marché aujourd'hui où il faut mener une politique foncière active, d'avoir ces compétences. Comme nouveau poste est créé un poste d'employé d'administration à 60%, nécessaire pour assurer les tâches administratives et pour que le service puisse continuer à fonctionner lorsqu'il y a des absents. Il y a ensuite le poste administratif de délégué aux aînés (0,9 EPT), qui est une pérennisation.

Mme M. Moya indique que lorsqu'elle se réfère au canton de Genève, c'est géographiquement. L'institution qui gère ce système à Genève est la FLPAI - Fondation des Logements pour Personnes Âgées ou Isolées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. La demande de vote à l'appel nominal, qui est soutenue réglementairement, montre que l'amendement au compte 700.3011 est refusé par 41 voix contre 31 (deux abstentions).

Mme la Présidente soumet au vote l'amendement concernant le compte 700.3012. Elle rappelle qu'avec son précédent vote, le Conseil a pérennisé ce poste, alors que l'amendement de la commission des finances vise le maintien de ce poste en auxiliaire.

M. M Agnant pense que ces deux amendements sont liés. Lorsqu'on pérennise un poste, cela influe sur le poste d'auxiliaires. La Municipalité n'a pas demandé à augmenter ce poste.

Au vote, l'amendement au compte 700.3012 est refusé à une très large majorité (quelques abstentions).

Compte 703.3011 Traitement du personnel (fr. 302'500.--)
Proposition d'amendement à fr. 152'300.-- (COFI)
Proposition de sous-amendement à fr. 75'000.-- (M. A. Gonthier)

M. L. Lavanchy précise à l'attention de Mme M. Moya, à laquelle il n'a pas pu répondre précédemment, que s'il n'y a pas d'explication sous les chiffres précis dans le rapport de la commission des finances, c'est parce que tous ces postes ont été pris ensemble à la fin de la discussion. Les décisions se trouvent aux pages 29 et 30. Il convient qu'il n'y a pas beaucoup d'explications, mais il faudra s'adresser au rapporteur lorsqu'il sera remis. Le présent amendement concerne de la création de deux postes, à 60 % chacun, dans le cadre de l'intégration, l'un chargé de projets, l'autre responsable de la maison de quartier de Plan-Dessus, proposée par la Municipalité.

Mme M. Moya constate que la problématique déjà relevée au point précédent semble se répéter. L'amendement propose une réduction de charges de fr. 150'200.--, alors que la différence entre le budget 2020 et 2021 est de fr. 71'000.--. Vraisemblablement cette augmentation est-elle en lien direct avec les deux postes mis au budget (2 x 0,6 EPT). Par conséquent, on ne peut pas établir quels postes sont directement visés par cette diminution de charges. Le poste de chargé de projets intégration repose sur une convention qui lie la Ville au Canton et les conventions doivent être respectées. Par ailleurs, il est financé par le Canton sur la base de la règle 1 franc dépensé, 1 franc octroyé, ce qui réduit de moitié la charge effective pour la Ville. Elle ne voit donc pas le bien-fondé qui consiste à supprimer ce poste. Le poste de responsable de la maison de quartier Espace Bel-Air répond à une recommandation de la COGEST, qui souhaitait qu'il soit procédé à l'engagement d'un responsable pour cet espace. Il faut que nous nous demandions dans cette assemblée si nous sommes bien cohérents. Nous avons voté le rapport de la COGEST qui, dans ses conclusions, tire l'alarme sur la situation au sein de la DASLIG en ces termes : « La commission regrette le manque de personnel au sein de la DASLIG et espère que les engagements en cours permettront de faire face aux enjeux grandissants de cette direction en reconstruction ». Elle ne peut donc pas comprendre par quel processus mental le Conseil communal validerait le rapport de la COGEST en septembre et viendrait prendre des décisions contraires en décembre. Aurait-on un problème de mémoire ?

M. P. Bertschy rappelle que lorsque la Municipalité a demandé à ses services d'établir le budget, c'était avec la volonté d'avoir zéro création de postes. Par rapport à ce poste précis, on nous dit que le Canton paie, mais où se trouve la recette correspondante ? C'est au moment de la discussion sur le taux d'imposition qu'il aurait fallu avoir le courage d'augmenter les impôts pour financer ces créations de postes. Toutes les personnes qui ce soir acceptent la création de ces postes sont totalement irresponsables de ne pas l'avoir fait lors du taux d'imposition.

M. M. Rizzello ne souhaite pas intervenir sur l'amendement, mais en sa qualité de président sortant de la commission de gestion et vu que cette dernière a été citée plusieurs fois, il rappelle que le rapport parlait des engagements en cours cet été. Nous sommes au mois de décembre, il s'agit de nouveaux engagements.

Mme M. Moya répond que la participation du Canton se trouve au compte 703.4515 et s'élève à fr. 113'200.--.

M. P. Butty indique que le groupe socialiste ne se prononce pas sur la création du poste de chargé de projet à l'intégration. En revanche, il déplore amèrement l'attitude du service vis-à-vis de l'APERO et sa gestion de l'Espace Bel-Air. Cela aboutit à l'abandon à la fin de cette année de la gestion de cette maison de quartier par l'Association de ce même quartier, sans véritable solution pour la suite immédiate. Dans ces conditions, le groupe socialiste approuve donc la création d'un poste de responsable de l'Espace Bel-Air à 60%, dans l'esprit de ce qui se fait à la Villa Métisse. Il recommande donc de refuser l'amendement de la COFI.

M. M. Agnant explique que le programme d'intégration cantonal est décliné en programme d'intégration communal. Seules cinq villes en Suisse romande ont ce programme d'intégration communal et Vevey fut pionnière en la matière. Le financement est global. Lorsque la Ville met un programme sur pied, sa participation peut être de différente nature (locaux, personnel) et le programme est financé globalement par le Canton selon le principe fr. 1.-- dépensé = fr. 1.-- octroyé. La déléguée à l'intégration gère depuis 2013 le programme d'intégration communal, ce dernier est financé fr. 1.-/fr. 1.-- par le Canton et la Confédération. La Confédération donne l'argent au Canton et le Canton le distribue aux communes. La déléguée à l'intégration a développé de nombreuses mesures pour répondre à la convention qui lie la Ville de Vevey au Canton de Vaud. Cependant, ce 0,8 EPT n'est plus suffisant pour le suivi des différents projets. De plus, si la déléguée à l'intégration est absente, pour cause de maladie ou de vacances, c'est tout le secteur qui est bloqué. Cette situation n'est plus acceptable et entraîne une surcharge de travail et une pression constante. On travaille en binôme. Il n'y a pas beaucoup de postes à temps complet, ce sont toujours des postes partiels qu'on met ensemble pour avoir cette flexibilité et parce que nous avons toujours en tête le principe d'économicité.

M. P. Bertschy remarque qu'au chapitre intégration, il y a fr. 804'000.-- de dépenses et fr. 118'200.-- de revenus. Où est donc l'égalité ? Au budget 2020, la participation du Canton était de fr. 145'200.--, elle est de fr. 113'200.-- en 2021. Alors qu'on engage du monde et qu'on nous dit qu'il est payé par le Canton, l'État verse fr. 30'000.-- de moins. Dès lors, arrêtons de parler de fr. 1.-/fr. 1.-.

M. M. Agnant rappelle que ce n'est pas l'intégration dans sa généralité que le Canton paie. C'est le programme qui est mis en place, c'est à cela que participe le Canton. C'est une incitation à faire de l'intégration. Au travers de programmes qui sont mis en place, comme le Semaine contre le racisme, le Canton entre en matière pour participer, aidé par la Confédération.

M. B. Schobinger remarque que nous engageons une personne supplémentaire pour faire ces programmes (0,6 EPT), env. fr. 75'000.--, soit la moitié de l'amendement. Mais on ne le retrouve pas dans la participation du Canton. On devrait arriver à fr. 75'000.-- de plus, mais ce n'est pas le cas. Si ce poste est payé par le Canton, où est la recette ?

M. Y. Luccarini explique que ce n'est pas le service de l'intégration qui est financé pour moitié par le Canton, mais les projets qui s'inscrivent dans le cadre du programme cantonal. Il n'y a donc pas de vase communicant sur la totalité du service et des postes.

M. A. Gonthier considère qu'il y a de multiples façons de financer les tâches d'une Commune. Notamment quand on est dans le brouillard quant aux recettes et à l'évolution conjoncturelle, on peut faire le choix, comme cela a été dit lors du débat sur le taux d'imposition et que tout le monde a accepté à la commission des finances, de dire que l'évolution est trop incertaine pour qu'on puisse prendre et surtout justifier une décision dans un sens ou dans l'autre. Il est évident que, pour l'instant, les augmentations de postes qui ont été demandées par la Municipalité seront financées par le déficit. On le sait, il n'y a rien de caché. Il n'y a donc pas de forfaiture à ne pas avoir lancé immédiatement une initiative pour une augmentation du taux d'imposition. Il refuse ce reproche. Si l'on prend les comptes 703.3011 et 703.3012, on a un total de fr. 304'000.-- au budget 2020 et fr. 393'500.-- en 2021. On a donc une augmentation de fr. 89'500.-- pour la création de 1,2 poste demandée par la Municipalité pour assurer le fonctionnement basique du service. Si l'on refuse ces postes, il ne faudra pas se plaindre l'année prochaine s'il y a des problèmes et qu'on n'arrive pas à les traiter. Parce que des problèmes d'intégration, il va y en avoir, on sait qu'il y en a déjà. D'aucuns préféreront dépenser fr. 100'000.-- pour des caméras, mais cela n'aura pas exactement le même effet qu'un budget intégratif.

M. A. Stübli se dit perplexe sur un point. On nous dit que la Commune doit mener des politiques anticycliques. À Vevey, peut-être que les cycles, on ne les respecte pas dans les deux sens, mais ce sera une discussion à long terme. Il entend bien que le financement du Canton n'est pas de 1/1 pour ce service, mais on nous dit qu'on a besoin d'un chargé d'intégration pour faire face au surplus de travail généré par les exigences de la convention avec le Canton. Cela signifie qu'on devrait retrouver, dans le financement du Canton, une participation au fait que Vevey a besoin de plus de ressources pour réaliser les exigences que la convention avec notre partenaire le

Canton nous impose. Si nous avons cette convention, cela veut dire que c'est toujours le Canton qui décide des projets que la Ville doit mettre en œuvre et qu'on devra demain, s'il décide d'en faire trois fois plus, avoir deux personnes de plus. Il ne comprend pas très bien comment marche cette collaboration avec le Canton, non pas dans le fait qu'on mène une politique d'intégration, mais dans la responsabilité d'un canton qui décide ce qu'on met comme projet en place, alors que c'est la Commune qui paie.

M. P. Bertschy remarque qu'on engage du monde dans le but de faire de nouveaux projets, ou en tout cas de mener à terme ceux qui sont en cours. Le financement du Canton diminue de fr. 30'000.--, alors qu'on va aller plus loin dans les projets.

M. G. Perfetta trouve ridicule et honteux de se cacher derrière des chiffres. Il y a des emplois qui sont nécessaires, des gens qui souffrent tous les jours et il n'y a personne au sein de l'administration pour les aider. Ce sont des gens précaires, qui ont besoin de soutien. Dans le service, les employés sont surmenés, tout s'écroule et il y a toujours plus de gens précaires avec la crise.

Mme la Présidente rappelle que le Conseil vote sur des chiffres et qu'il est bon de défendre ses idées dans le calme.

M. Ch. Roh rappelle que la commission des finances s'occupe uniquement des chiffres. Néanmoins, elle est toujours attentive aux analyses qui sont faites par la commission de gestion. Sur cet amendement précis, M. M. Rizzello l'a très bien expliqué, il s'agit du 2^{ème} semestre 2020 et non pas de nouveaux postes en 2021. Il rappelle aussi que la commission des finances a comme souci d'analyser la situation financière de la Ville, d'essayer de trouver des solutions pour que le déficit soit moins important. Son but n'est pas de faire des amendements à tort et à travers, elle réfléchit, analyse, regarde ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas. Elle ne fait pas un budget pour les 30 prochaines années, mais pour l'année à venir. Elle essaie d'améliorer les finances de la Ville sans pour autant, dans la mesure du possible, péjorer le bon fonctionnement de l'administration communale.

Mme N. Sjöblöm demande à nouveau le vote à l'appel nominal.

M. M. Agnant rappelle que c'est le programme qui est financé par le Canton, pas l'intégralité du poste. En ce qui concerne l'Espace Bel-Air, la convention est aujourd'hui dénoncée parce que, à la suite de remarques, que l'association a trouvées un peu désobligeantes, de certains membres de la commission de gestion, elle a décidé d'arrêter. L'intention n'est pas de reconduire un partenariat avec une autre association. La démarche entreprise à la Villa Métisse est la seule façon d'avoir quelque chose de clair et précis dans la gestion d'une maison de quartier. Si le poste demandé n'est pas octroyé, cet espace devra malheureusement fermer. La Commune n'est que locataire et nous allons donc continuer à payer jusqu'à la fin du bail. Le Conseil est face à ses responsabilités ce soir. Il a dit et répété les souffrances du personnel. Lorsque la Municipalité propose le moyen minimal de fonctionner et que le Conseil refuse, c'est l'employeur qu'on va pointer du doigt et dénoncer s'il y a des gens en souffrance. Mais c'est le Conseil qui agit sur la Municipalité pour qu'elle n'ait pas les moyens de respecter ses obligations légales face aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Si la personne est seule à gérer et qu'elle tombe malade, le secteur est bloqué. C'est la raison pour laquelle on prend des petits pourcentages pour pouvoir avoir le nombre maximum de personnes.

M. A. Stübi regrette qu'on ne puisse pas continuer la collaboration par rapport à la maison de quartier. On nous dit que c'est le Conseil qui va fermer la Maison de quartier. Pour sa part, il entend que c'est la Municipalité qui a décidé de ne pas collaborer avec une association.

M. M. Agnant explique que si un responsable de maison de quartier a été engagé à l'ouverture de la Villa Métisse, pour celle de Plan-Dessus, il avait été imaginé à l'époque de sa création d'établir une convention entre la Ville et l'association APERO pour la gestion de ce lieu. Si la formule a été certainement pertinente au début, la DASLIG en voit maintenant les limites. D'une part, les prestations entre les deux maisons de quartier ne sont pas du tout équilibrées, d'autre part les utilisateurs se plaignent de la difficulté à identifier les activités de l'association APERO de celles de la maison de quartier. Ce mélange des genres n'est bon ni pour la fréquentation ni pour la légitimité de la maison de quartier. La DASLIG est régulièrement interpellée pour régler différents conflits entre l'APERO et les utilisateurs, elle ne dispose pas des moyens humains pour gérer de manière plus approfondie cet espace qui est actuellement sous-exploité au vu de son potentiel d'amélioration du bien-vivre ensemble dans ce quartier. La commission de gestion a demandé à plusieurs reprises l'engagement d'un responsable pour cet espace. Il s'agit d'éviter ces conflits à répétition, mais aussi de créer une synergie entre les deux maisons de quartier.

M. A. Gonthier trouve le reproche fait à l'administration concernant les liens avec l'APERO exagéré. Fidèle lecteur des rapports de la commission de gestion, il se souvient bien qui, dans ces rapports, a fait les remarques les plus acérées à l'égard de la gestion de la maison de quartier par l'APERO. Si l'APERO a renoncé, ce n'est pas uniquement parce qu'ils ne pouvaient plus le faire, mais aussi parce qu'ils étaient un peu fâchés d'être tout le temps

pris à partie. L'attaque de M. P. Butty est donc un peu facile. Il propose pour sa part un sous-amendement à ce poste (– fr. 75'000.--) puisqu'il semble qu'essentiellement ce soit le poste à l'intégration qui ne satisfasse pas les demandeurs d'explications.

Un grand flou s'ensuit pour savoir comment voter ce sous-amendement et l'amendement de la commission des finances. Après discussion et réflexion, Mme la Présidente propose de voter d'abord le sous-amendement, puis de l'opposer à l'amendement de la commission des finances.

Au vote, le sous-amendement de M. A. Gonthier est accepté à la majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). La demande de vote à l'appel nominal n'obtient pas le nombre de voix requis pour être soutenue. Un premier vote montre ensuite que l'amendement de la commission des finances est préféré au sous-amendement, mais la confusion qui règne fait que plusieurs personnes ne semblent pas avoir compris la procédure.

Après une brève interruption de séance, un second vote est effectué, opposant les deux propositions. Mme la Présidente précise qu'un vote sera ensuite effectué sur la proposition qui aura été retenue, ce qui permettra à celles et ceux qui le souhaitent de refuser toute modification.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est préféré au sous-amendement. M. G. Perfetta demande que le vote final se déroule à bulletin secret, demande qui n'est pas soutenue réglementairement. Un premier vote à main levée ne permet toutefois pas de déterminer un résultat clair quant à l'acceptation ou non de cet amendement. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est accepté par 36 voix contre 32 (six abstentions).

8. DIRECTION DE LA CULTURE

Compte 810.3011	<u>Traitement du personnel</u> (fr. 551'300.--) Proposition d'amendement à fr. 455'500.-- (COFI)
Compte 810.3012	<u>Salaires du personnel auxiliaire</u> (fr. 50'800.--) Proposition d'amendement à fr. 84'200.-- (COFI)

M. L. Lavanchy indique que les deux amendements sont liés. Il s'agit là aussi d'une titularisation, soit un passage de 0,8 EPT du 3012 à 3011 (40% pour un chargé de communication et 40% intitulés « chargé de projets pour affaires culturelles et médiation »). La commission des finances propose de maintenir ces postes en auxiliaariat.

M. T. Branquino estime qu'il est impossible de passer à côté de la détresse qui mine en ce moment les milieux culturels (1'500 personnes directement employées dans le milieu théâtral uniquement sur notre canton). À Vevey, il pourrait citer facilement 100 à 200 personnes qui vivent de ce secteur économique, sans compter les personnes qui offrent des heures de bénévolat ou de travail non rémunéré (merci de bien comprendre la différence essentielle entre ces deux notions), et dont il a largement fait partie. Après 15 ans à évoluer dans ce secteur tout en côtoyant nombre de personnes d'autres secteurs économiques, une grande question demeure : pourquoi ces personnes ne peuvent-elles pas avoir de sécurité sociale ou de l'emploi comme n'importe quel autre corps de métiers ? La réponse est simple et se trouve dans les hémisphères politiques. Une grande part des personnes dans cette salle ne considèrent pas ce secteur comme un service public moteur de réflexion, de lien humain et de cohésion sociale et, en cela, refusent de le doter financièrement comme n'importe quel autre service public. Dieu qu'il est facile de demander le respect des conventions salariales quand on sous-dote financièrement les structures censées respecter ces conventions. On se donne bonne conscience tout en déléguant la responsabilité à des tiers, la plupart du temps des associations culturelles à but non lucratif. Du côté de la Ville, comment peut-on prôner le plein emploi, vouloir être exemplaire comme employeur et continuer à laisser nos propres employé(e)s sur le carreau avec des postes d'auxiliaires sans avenir, après plusieurs années de bon et loyaux services ou en ne permettant pas aux associations qui ont fait leurs preuves d'employer du personnel à la hauteur de leur expérience. La crise que subit actuellement la culture, comme celle de la santé, n'est pas due au COVID, mais à une politique de l'économie aveugle qui a précarisé des secteurs pourtant nécessaires au bien-être de la population. La culture n'a pas besoin de grand-chose pour fonctionner. Concernant les associations, il s'agit de ne pas couper fr. 48'000.-- et d'en rajouter fr. 40'000.--. Pour la direction de la culture, il s'agit de changer quelques chiffres de ligne et de rajouter de quoi assurer les postes de manière pérenne afin de permettre à ce service de tourner à son plein potentiel. À force de demander aux services de faire le travail avec la moitié de l'effectif nécessaire, nous nous construisons une très mauvaise réputation en tant qu'employeur. Oui, le budget est déficitaire, mais ce n'est certainement pas dû à une baisse d'imposition des théâtres, musées ou salles de concert ni de leur fréquentation. En temps de crise, il est plus que jamais besoin de médium de réflexion et de témoins historiques pour ne pas sombrer dans un silence malsain. Le budget ne sera pas à l'équilibre, quoi qu'on fasse, tant que la péréquation n'aura pas bougé. Et si les communes n'arrivent pas à faire plier le Canton, ne demandons pas à des associations à but non lucratif et à des fondations de le faire. Pour la Fête des vigneron, de

nombreuses personnes ont cité l'effet rebond, disant qu'il fallait que la Ville intervienne pour que d'autres soutiens arrivent également. Soyons exemplaires pour continuer à faire rayonner le nom de Vevey, même dans les moments difficiles.

Mme M. Moya remarque qu'en début de débat, M. M. Agnant a fait part d'un correctif au rapport de la COFI, validé par la Municipalité et transmis à la présidence du Conseil. Ce document, en plus de corriger des erreurs, apporte des compléments d'information quant aux rubriques qui font l'objet d'amendements sur lesquels le Conseil est amené à voter ce soir. En tant qu'indépendante, elle n'a rien reçu et n'a donc pas pu prendre connaissance d'informations qui pourraient s'avérer déterminantes dans la formation de son opinion et, finalement, de son libre choix de vote. Cette démarche est-elle bien conforme à l'esprit du règlement du Conseil ? À l'avenir, elle souhaite que l'ensemble du Conseil ait accès à toutes les informations pertinentes afin qu'il puisse prendre des décisions en connaissance de cause. Le poste 810.3011 accuse une augmentation de fr. 41'500.-- entre 2020 et 2021. Elle est la conséquence d'un transfert de charges entre le 3012 et le 3011. Cette pérennisation de 1.5 EPT s'inscrit dans les conclusions du rapport « Evaluer » et est en conformité avec la décision municipale 1416/2018 qui mentionne que ces postes seraient intégrés au budget 2019, puis 2020. Ce transfert de charges résulte en une baisse de 57'200.-- au 3012. Cela ne sert strictement à rien de commander des études et de prendre des décisions municipales si c'est pour tout ignorer. Il serait d'ailleurs intéressant de calculer si le montant de l'étude est supérieur à la charge induite par la pérennisation elle-même. Ce serait du gaspillage sur le dos des employés de la Ville. Enfin, comme elle l'a fait remarquer précédemment, le montant de l'amendement proposé (fr. 95'800.--) est sans rapport aucun avec l'augmentation réelle de charges entre 2020 et 2021 (fr. 41'500.--), mais qui est compensée par une baisse de charges de fr. 57'200.-- au 3012. Le sentiment que les amendements reposent sur des raisonnements fantaisistes ne fait que s'accroître, raison pour laquelle elle votera contre cet amendement.

M. F. Vallotton rappelle que les postes qu'on souhaite pérenniser concernent des personnes qui travaillent depuis un moment au service de la culture, de manière efficiente et efficace. On prend du temps pour les former et si on ne leur donne pas cette titularisation on prend le risque que ces gens-là, à force de ne pas être considérés, aillent voir ailleurs. Ce serait une erreur assez grave au niveau humain et au niveau financier.

M. A. Gonthier remarque qu'on a 11 millions de déficit programmé et qu'on discute ici de la sécurité d'un service et d'une titularisation de postes pour une dépense annuelle de fr. 11'600.--, différence entre les deux amendements de la commission des finances. Est-ce vraiment très malin ?

M. M. Agnant rappelle que pour la direction de la culture, il n'y a pas cette année de demandes de création de postes à proprement parler. Il s'agit de transferts comptables de postes existants, mais imputés sur les comptes 810.3011 et 810.3012 relevant de l'administration au sein de la direction, alors que ces EPT sont effectivement déployés dans les institutions, respectivement au Musée Jenisch et au Musée suisse de l'appareil photographique. Les postes concernés ont été depuis de nombreuses années pourvus en auxiliaariat, il convient donc aujourd'hui de régulariser comptablement tout cela et de pérenniser ces postes en déplaçant ceux qui doivent l'être du 3012 au 3011, ne serait-ce que pour pouvoir réaliser convenablement la mission dévolue à nos institutions culturelles et également pour éviter le risque de perdre des personnes formées et compétentes. En effet, pour un-e collaborateur-trice sans perspectives au sein d'une institution après des années dans un emploi précaire, la tentation est grande d'aller voir ailleurs. La Ville serait perdante à tous les niveaux : gâchis aux niveaux investissement, formation, motivation et stabilité des équipes en place. Pour ce qui a trait aux montants figurant au 3012, qui semblent élevés en dépit de ces passages au 3011, il est utile de prendre en compte la revalorisation salariale opérée au niveau des stagiaires et des personnes payées à l'heure décidée par le service des RH. Cela va, suivant l'institution concernée, du simple au double. Quant aux objectifs fixés lors de la création de la direction de la culture, il faut appréhender cela comme un processus itératif, à savoir que la mutualisation ne peut se faire que dans les secteurs où cela est possible et par petites touches en essayant de ne pas tout déstabiliser d'un seul coup. La proposition qui est faite, au travers du budget, touche deux secteurs que nous estimons plus aisément mutualisables aujourd'hui, soit la communication et la médiation et, pour partie, l'administratif pour tout ce qui concerne les contacts avec l'administration communale et le monde politique. Demain, c'est la technique des collections et après-demain les locaux qui seront touchés par ce processus de mutualisation. Une analyse des chiffres globaux pour la culture, budget 2020 vs budget 2021, montre une augmentation de fr. 375'500.--, dans laquelle fr. 266'000.-- sont consacrés à l'entretien des bâtiments. Donc, le budget de fonctionnement pour l'ensemble du secteur Culture et Cultes, soit les affaires culturelles, trois musées, une bibliothèque, une paroisse catholique et une paroisse évangélique, se trouve potentiellement augmenté de fr. 109'500.--. Est-ce cher payé pour le chef-lieu du district, ville de plus de 20'000 habitants et déclarée Ville d'Images ?

Au vote, le premier amendement est refusé à une large majorité (quelques avis favorables et trois abstentions). Le 2^{ème} amendement est refusé à une très large majorité (un avis favorable et quelques abstentions).

Compte 810.3185 Prestations de tiers (fr. 33'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 13'000.-- (COFI)

M. L. Lavanchy remarque qu'il s'agit, à la suite de la refonte du site Ville d'Images, de l'intégration du volet Agenda culturel Vevey et de l'adaptation de la base de données de l'Agenda Riviera, qui est obsolète. C'est un projet débuté en 2020 pour lequel des frais ont déjà été engagés. Cette partie du poste est budgétée par la Municipalité à fr. 20'000.--, ce que la commission des finances propose de refuser.

M. M. Agnant estime que le correctif aurait permis aux conseillers d'avoir l'information. Ce montant est prévu pour l'adaptation de la base de données qui sert à produire et imprimer la version papier et tous ménages de l'Agenda Riviera. Cette base de données en ligne est devenue obsolète (plus de 10 ans), elle doit être revue et mise à jour sous peine de ne plus pouvoir fonctionner. Il est aussi prévu que, grâce à cette mise à jour, nous puissions afficher les événements culturels à venir sur le site internet de la Ville, ce qui représenterait un premier pas dans la digitalisation de l'Agenda Riviera à un moindre coût. Ce projet a débuté en 2020 et des frais ont déjà été engagés. Sans possibilité de poursuivre, les montants déjà engagés seront perdus.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques absentions).

Compte 814.3653 Aides et subventions à des manif. culturelles (fr. 130'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 100'000.-- (COFI)

M. L. Lavanchy indique qu'il s'agit des aides ponctuelles que la direction de la culture attribue à des projets précis n'entrant pas dans la liste des subventions. L'an dernier, le Conseil avait décidé, plutôt que d'attribuer des subventions à plusieurs acteurs culturels qui les avaient demandées, d'augmenter le poste des aides ponctuelles de fr. 30'000.--. La commission des finances propose de revenir à fr. 100'000.-- pour 2021.

M. P. Molliat remarque que l'entier du budget culturel à Vevey, c'est environ fr. 10'000'000.--. Sur ces 10 mio, les subventions et aides diverses (hors Fonds culturel Riviera) représentent environ 2 mio. Avec ces 2 millions sont financés, entre autres, l'Oriental, le RKC, le Théâtre des Trois-Quarts, celui de la Grenette, la Fondation Images, le Conservatoire de musique et encore une quarantaine d'entités et associations diverses. Dans ces deux millions, il y a aussi cette enveloppe de fr. 130'000.-- d'aides et subventions aux manifestations culturelles, qui permettent de manière ponctuelle des aides de fr. 1000.-- à fr. 5000.-- aux « petits » acteurs culturels. Pour ceux qui connaissent, on est donc dans une pure répartition de Pareto : 20% des ressources (du budget de la culture veveysanne) apportent 80% du service réel à la population. Le dynamisme culturel veveysan est donc dans ces 2 millions de francs, c'est là qu'il y a le meilleur ratio entre l'argent public investi, les activités et le dynamisme économique qui en découle. On peut aussi parler de culture sociale ou associative, d'animation, d'attractivité, bref, de qualité de vie. Couper dans ces 20% est donc totalement contre-productif. Mais où donc partent les 80 autres pour cent du budget ? Réponse : 4 mio pour l'administration, le théâtre municipal, le Fonds culturel Riviera, la bibliothèque et les églises, et 4 mio pour les musées (historique, appareils photo et Jenisch + cabinet cantonal des estampes). Plus de 40% du budget total de la culture à Vevey part donc dans trois musées, dont 2.5 mio, soit 25% (un quart) pour le musée Jenisch et le Cabinet des estampes. Pour rappel, l'ensemble représenté par la Fondation Images, le RKC, l'Oriental, les théâtres, le conservatoire et l'ensemble de tous les acteurs associatifs culturels veveysans et l'intégralité des manifestations culturelles représentent moins de 20% de ce même budget. Malgré le cadre d'un budget déficitaire, refusons les coupes de bout de chandelles qui sont inefficaces et péjoratives, acceptons les lignes pour les associations afin de soutenir et maintenir le dynamisme de la culture locale et ses retombées pour la qualité de vie et l'économie veveysanne ! Et acceptons l'amendement pour que le Cabinet cantonal des estampes soit financé par le Canton, et non plus par la Commune.

M. P. Butty indique que le groupe socialiste unanime rejette l'amendement de la commission des finances. L'année dernière, le Conseil a accepté cette rallonge de fr. 30'000.-- pour augmenter la marge de manœuvre du service culturel dans son soutien aux manifestations culturelles, sur proposition du groupe socialiste. Il est prématuré d'enlever cette somme alors même que nous ne savons pas si elle a été utilisée et ce qu'elle apporte aux milieux culturels.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts refusera lui aussi cet amendement. Il est essentiel de soutenir les acteurs associatifs de notre commune. Ce n'est pas le moment de faire des coupes dans ce domaine-là.

M. M. Agnant rappelle que c'est le Conseil qui a ajouté fr. 30'000.-- à ces aides et subventions au budget 2020, pas la Municipalité. Est-ce bien raisonnable de faire marche arrière alors que les artistes et les associations culturelles soutenus par cette ligne sont déjà les plus précaires, les plus touchés par la crise du Covid, sans perspective de fin ? Vevey n'a pas encore débloqué de fonds de soutien spécialement pour la culture,

contrairement au social et à l'économie, alors que la plupart des autres villes romandes l'ont déjà fait. Sans possibilités de soutenir de nouvelles initiatives qui se présenteront, il n'y aura pas de relance des activités culturelles. Au sein du Fonds culturel Riviera, tout le monde a compris que ce n'est pas le moment de faire des coupes dans ces institutions.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et une abstention).

Compte 814.3653.54 Association Festivalocal (fr. 10'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (COFI)
Proposition de sous-amendement à fr. 5'000.-- (M. N. Bonjour)

M. L. Lavanchy indique que comme cette association n'est censée faire qu'une édition tous les deux, la commission des finances a estimé que la subvention 2021 n'était pas nécessaire.

M. A. Gonthier remarque qu'il y a là aussi quelques simplifications. De ce qu'il a compris, il semble que sur la subvention de fr. 10'000.-- qui a été versée pour 2020, fr. 8'000.-- ont été dépensés dans la perspective de faire ce festival, mais que celui-ci n'a pas pu avoir lieu. Des frais sont donc perdus, d'autres peuvent être reportés en 2021. L'idée du Festivalocal est de faire un événement tous les deux ans pour éviter de tomber en même temps que le Festival Images. Ce qu'il propose, c'est de refuser l'amendement, de verser la subvention et de laisser le service culturel gérer au mieux la chose, puisqu'il ne verserait l'argent que sur des projets réellement existants, avec des dépenses programmées et sérieuses.

M. P. Butty estime que, tout comme le Conseil vient de décider de maintenir les fr. 30'000.-- à la subvention générale, il ne semble pas correct de supprimer des subsides à des associations particulières, les radiant ainsi définitivement des lignes budgétaires. On sait à quel point c'est compliqué d'y revenir le cas échéant. Le PS recommande donc de maintenir ces montants, contrairement à ce que propose la commission des finances.

M. P. Molliat indique que paradoxalement l'association a effectivement reçu la somme cette année sans faire le festival. À sa connaissance, les dépenses engagées sont relativement restreintes d'une part, d'autre part ils avaient imprimé les flyers et les affiches avant d'avoir l'autorisation communale. Ils ont déjà dû décaler la date du festival parce qu'ils s'étaient mis en même temps que la Fête de la bière sans avoir demandé l'autorisation au préalable. Cela n'a rien à voir avec les frais engagés en temps normal. À la base, l'organisateur faisait un festival tous les ans. Il a demandé une subvention dans ce cadre-là, qui lui a été accordée, et tout à coup il décide de faire un festival tous les deux ans. Il aurait pour sa part tendance à inviter le Conseil à supprimer cette subvention pour l'année qui vient, l'organisateur garde l'argent qu'il a eu l'année dernière alors que le festival n'a pas eu lieu et on remet cette ligne au prochain budget comme ça tout rentre dans l'ordre. Pour Einzweidrei, ce n'est pas du tout la même chose. Ils ne travaillent pas sur une seule manifestation. Ils n'ont pas arrêté de travailler et donc cela n'a pas de sens de couper cette ligne.

M. G. Perfetta remarque que le Festivalocal a été organisé, les organisateurs ont passé du temps et dépensé de l'argent pour la promotion, mais le festival n'a pas pu avoir lieu. C'est le cas pour de nombreuses associations qui organisent des choses qui ont dû être annulées. L'argent qui était prévu cette année est dépensé. Ils devaient fêter les 15 ans cette année. Ils fêteront cet anniversaire l'année prochaine et c'est à partir de 2021 que le festival aura lieu tous les deux. Il est donc nécessaire de maintenir cette subvention en 2021 pour que ce festival puisse avoir lieu. Merci de refuser cet amendement.

M. P. Bertschy estime qu'on peut se demander concrètement de quelle manière est organisé ce festival. Visible-ment, on n'en sait absolument rien et en plus on est prêt à lui doubler sa subvention. Il y avait fr. 10'000.-- jusqu'à présent, on va continuer à lui donner fr. 10'000.--, mais le festival aura dorénavant lieu tous les deux ans, ce qui fait que, par édition, il aura donc fr. 20'000.--.

Mme M. Moya se réfère au rapport de la commission des finances. On y lit que, puisque que « cette association est censée ne faire qu'une édition tous les deux ans, doit-on vraiment prévoir fr. 10'000.-- en 2021 ? Mme Roten laisse le choix à la COFI ». En l'occurrence, c'est faux, elle n'a pas laissé le choix. À nouveau, elle déplore d'avoir un rapport qui ne donne aucune information, voire des informations incorrectes. On ne peut pas travailler dans ces conditions.

M. M. Agnant rappelle que pour toutes les structures culturelles, que ce soit du canton ou de la région, le mot d'ordre est de garder les subventions intactes cette année pour donner de la perspective aux gens. Il est urgent d'attendre, parce que le flou qui règne est tellement épais qu'on n'arrive pas à se projeter, et le seul signal mauvais qu'on pourrait envoyer aujourd'hui, c'est de dire à ces associations qu'on ne les soutient plus. Comme pour toute association, c'est lorsqu'il y a reddition des comptes qu'on verse l'argent. Ce n'est pas parce que la manifestation

n'a pas eu lieu qu'il n'y a pas eu d'engagement financier. La projection de dire qu'on va doubler la subvention n'est pas correcte. C'est la même chose qu'on fait avec Images. Le festival a lieu tous les deux ans. Le fonds culturel donne la même somme chaque année et cela se cumule pour la 2^{ème} année. Le festival devient maintenant une biennale et sera plus important.

M. N. Bonjour remarque qu'on parle d'une édition tous les deux ans, alors qu'on est sur un budget annuel. Il propose donc un sous-amendement à fr. 5'000.-- qui devrait résoudre le problème et ainsi conserver la régularité de fr. 10'000.-- par édition pour le Festivalocal.

Mme la Présidente propose d'opposer les deux variantes. Au vote, le sous-amendement de M. N. Bonjour obtient plus de voix que l'amendement de la commission des finances. Au vote final, la réduction de charges de fr. 5'000.-- est acceptée à la majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

Compte 814.3653.63 Association Einzweidrei (fr. 8'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- (COFI)

M. L. Lavanchy indique que si la commission des finances a voté un amendement supprimant la subvention à l'association Einzweidrei, c'est parce que certains, lors d'une séance, ont affirmé que cette association cessait ses activités. Or, il se trouve que c'est faux. La confusion vient du fait que l'association arrive en fin de bail de l'espace Emergency à la rue de la Byronne en avril 2021, ce qui a fait conclure par erreur à un certain nombre de personnes à la fin de l'association. Mais celle-ci ne va pas cesser ses activités, elle va déménager au sein de l'ancienne prison dans un nouvel espace associatif qui s'appellera Borax, nouveau lieu d'exposition. En parallèle, Einzweidrei continuera d'organiser des expositions d'art contemporain dans des espaces temporaires comme elle l'avait fait de 2006 à 2014 avant de le faire à Emergency. La suppression de la subvention de fr. 8'000.-- est donc due à une fausse rumeur. Il pense que nous pouvons la corriger en rejetant simplement cet amendement, avec ses excuses pour n'avoir pas pris assez de renseignements.

M. M. Agnant remarque qu'il n'y a pas lieu de s'excuser, parce que tout le monde a confondu l'espace avec l'association. C'est l'espace qui ferme à cet endroit-là, mais l'association continue ses activités. La subvention 2021 est donc nécessaire pour permettre à cette association d'une part de terminer ses activités au sein de l'espace Emergency durant le premier trimestre, puis de poursuivre ses activités dans le nouvel espace, qui sera aux anciennes prisons. Il demande donc de conserver cette subvention.

Au vote, cet amendement est refusé à une très large majorité (trois avis favorables et quelques abstentions).

Compte 814.3653.64 Association Autour du Monde (fr. 10'000.--)
Proposition d'amendement à fr. 20'000.-- (DA)
Compte 814.3653.xx Trois Petits Points (fr. 0.--)
Proposition d'amendement à fr. 20'000.-- (DA)
Compte 814.3653.xx Impro Riviera (fr. 0.--)
Proposition d'amendement à fr. 10'000.-- (DA)

M. G. Perfetta remarque qu'Autour du Monde est une association active à Vevey depuis 17 ans. Ses activités sont principalement organisées au Bout du Monde, mais il y a aussi un festival organisé dans le cadre de l'Oriental. C'est une association dont les activités sont connues et reconnues en Suisse romande, en France, avec des animations qui sont très larges, principalement des concerts, mais aussi d'autres activités. Ce qui est demandé, c'est la même chose que l'année dernière, à savoir une augmentation de poste pour la communication et une augmentation de la rémunération des techniciens sons et lumières qui exercent leur métier durant les concerts. Ce qui change par rapport à l'année dernière, c'est que le Bout du Monde, qui finance une large partie de l'association est, comme on peut l'imaginer, en difficultés financières et ne peut donc pas soutenir l'association dans le futur. Raison de plus pour augmenter cette ligne et passer la subvention annuelle à fr. 20'000.--.

M. P. Bertschy soutient tous les arguments en faveur de la culture. Il n'empêche qu'à un moment donné, il faut savoir si l'on veut continuer à augmenter les subventions ou rester dans la situation où l'on est. Cette association figure dans les fr. 130'000.-- d'aides ponctuelles. Il regrette qu'on n'ait pas supprimé ces fr. 30'000.--, éventuellement pour les mettre sur des lignes spécifiques. Pour sa part, il est favorable à mettre toutes les lignes de subvention à zéro. On a un service de la culture, avec une cheffe, bientôt une adjointe. C'est à ce service de dire quelle association a besoin de telle ou telle subvention. On n'aurait pas eu ces problèmes avec le Festivalocal s'il n'y avait pas cette ligne au budget et si c'était la direction de la culture qui s'en occupait. Pour sa part, il s'opposera par principe à toute création de nouvelles lignes et non pas contre telle ou telle association.

M. P. Butty remarque qu'avec le renouvellement du montant de fr. 30'000.--, et par cohérence avec la position du PS exprimée l'année dernière, il ne semble pas nécessaire, dans l'état actuel des finances veveysannes, d'attribuer des augmentations de subsides à l'Association Autour du monde, qui bénéficie déjà d'une ligne budgétaire, ni d'en créer deux supplémentaires, pour les Trois Petits Points et Impro Riviera.

M. A. Stübi s'exprime à titre personnel. Il rejoint les amendements concernant Autour du Monde et Impro Riviera. Il lui semble qu'il y a une problématique du moment dont le service culturel doit tenir compte et que des moyens supplémentaires ont été mis à disposition l'année dernière par ces fr. 30'000.--. On nous dit qu'une association a besoin d'argent parce qu'on n'est pas en mesure de lui fournir des locaux. Il lui semble que la Ville dispose d'un certain nombre de locaux, ce sont des choses qu'on peut fournir en nature et qui ne coûtent pas beaucoup plus cher, au lieu de donner cet argent pour payer des locations et de le réserver pour d'autres associations. Il souhaite donc que des solutions soient trouvées pour ces locaux et s'il faut provisoirement prendre en charge un loyer jusqu'à ce qu'on trouve une solution, qu'on le fasse. Mais les problèmes provisoires de locaux ne justifient pas la création d'une ligne. En revanche, il soutiendra l'aide supplémentaire aux Trois Petits Points.

M. T. Branquino rappelle les propos de M. P. Bertschy lors du débat sur le soutien à la Fête des Vignerons : « On nous le dit sans arrêt, quand il y a les demandes de subventions : il faut que Vevey fasse quelque chose, montre l'exemple, pour que ça fasse tourner la roue. Faisons tourner la roue. Si Vevey montre l'exemple, ASR et d'autres procéderont également au soutien de cette manifestation ». Concernant les demandes de soutien ponctuel, il rappelle que ces lignes concernent des aides allant de fr. 1'000.-- à fr. 5'000.--. Le service culturel n'a pas le pouvoir d'octroyer des montants beaucoup plus importants. Les associations ne peuvent pas obtenir des montants qui sont à la hauteur de leurs besoins par les soutiens ponctuels. On voit effectivement que l'effet levier fonctionne puisque le Fonds culturel Riviera, depuis que la Commune a octroyé une ligne au budget pour le VIFFF, est également entré en matière pour soutenir ce festival. Ces lignes nominatives au budget ne servent pas à rien, elles ne peuvent pas être gérées par les soutiens ponctuels.

M. P. Bertschy n'a jamais dit qu'il ne fallait pas donner d'argent à la culture. Il vient du monde sportif et sait bien que si la Ville donne des sous à un club sportif, ce sera un gage de crédibilité pour trouver des partenaires et des sponsors. Mais pour sa part, il se dit contre la création de lignes au budget, parce qu'on sait que quand une ligne est créée, il est impossible de la supprimer. En fait, il aimerait les supprimer toutes. Quand on dit que le compte général ne permet pas de donner des subventions, même si elles sont élevées, aux associations, ce n'est pas vrai. La preuve c'est qu'il y en a et de plus la plupart ont signé des conventions à long terme avec la Ville. Les comptes, les budgets sont analysés par le Service culturel, qui attribue ou non la subvention. Cela a été affirmé en commission des finances, ou alors c'est le service culturel qui ment.

M. C. Wahli rappelle les arguments qui ont été émis l'année dernière. Ce n'est pas juste pour le plaisir que ces associations viennent avec des demandes. Si elles n'obtiennent pas de financement, certaines sont menacées dans leur existence. Arrêtons les « Y a qu'à », parce ce que derrière ce sont des dizaines de personnes qui travaillent bénévolement pour faire fonctionner des cours, des prestations gratuites, des spectacles et ce n'est pas leur donner du tout un bon signal que de leur dire « Y a qu'à » alors que cela fait des années qu'elles demandent un soutien. On est pour ou contre, mais les autres solutions ont toutes été épuisées depuis longtemps. C'est le dernier recours d'associations qui sont pour certaines vraiment en voie de disparition.

M. L. Lavanchy revient sur l'affirmation selon laquelle une ligne ne peut pas être supprimée. Aux pages 124 et 125 de la brochure, il y a 67 chiffres, alors qu'il y a 41 lignes. 26 lignes ont donc été supprimées.

M. M. Bertholet rappelle que le Conseil a débloqué environ 2,5 millions de francs pour venir en aide à des entreprises, des PME, qui souffrent. Ici, on a des associations qui ont rempli des dossiers extrêmement solides, qui ont fait le tour de tous les groupes l'année dernière pour justifier leurs besoins, en développant notamment l'argument, parmi d'autres, que l'argent qu'on investit dans la culture rapporte aussi. Cela a des effets multiplicateurs aussi à un niveau économique. D'un côté, la Commune est en train de dépenser 2,5 millions de francs et ici ce sont quelques milliers qui sont demandés pour pérenniser des associations qui démontrent qu'elles sont en difficulté et qu'elles ont besoin d'argent pour pouvoir fournir le service public qu'elle offre à la population, à notre jeunesse, etc.

M. F. Vallotton est actif au sein de l'association Autour du Monde ; il s'abstiendra donc de voter. Autour du Monde, c'est 80'000 spectateurs en 17 ans, 1,4 million de francs générés par l'activité de cette association, ce sont, pour un franc investi des collectivités publiques, fr. 20.-- qui reviennent dans l'économie locale. Aujourd'hui, l'association est à l'agonie. Elle n'a plus le soutien de la structure bistro. L'association collabore avec la Fête multiculturelle avec Images, avec le service culturel pour trouver d'autres sources de financement. Elle ne vient donc pas tout le temps quémander des subventions. Aujourd'hui, elle demande juste fr. 10'000.-- et il est question de survie.

M. M. Rizzello aimerait savoir jusqu'à quel montant le fonds pour lequel on a conservé ces fr. 30'000.-- peut financer une association ? Peut-on lui confirmer qu'il s'agit au maximum de fr. 5'000.--, voire fr. 8'000.-- dans certaines conditions ?

M. M. Agnant remarque qu'il y a plusieurs aspects à prendre en compte, notamment psychologiques. On l'a déjà dit, ce sont des associations qui sont depuis longtemps en activité à Vevey, qui ont fait leurs preuves et qui se retrouvent à un certain moment à bout de souffle. Il se dit d'accord avec M. P. Bertschy sur la question d'avoir une enveloppe globale, mais c'est le plan comptable de la Ville qui ne sied pas à ce genre de réflexion. Il faut repenser comment gérer comptablement la Ville et ses directions ; on ne peut pas changer l'ordre des choses du jour au lendemain. On a parlé de l'effet levier pour des associations qui chaque année se trouvent dans un stress pas possible de ne pas savoir ce qu'elles auront ou n'auront pas. Une association qui a une ligne au budget peut entamer sa saison avec sérénité. Le soutien de la Ville lui donne de la crédibilité, de l'élan pour aller vers d'autres entités. On ne peut pas jeter d'un revers de la main les investissements déjà consentis pour mener ces associations là où elles sont aujourd'hui. Dans la situation actuelle, ce serait un signal désastreux. Si ces associations demandent un coup de pouce, c'est parce qu'elles sont dans le besoin. Les montants qui sont attribués figurent ligne par ligne dans le rapport de gestion. On oscille entre fr. 500.-- et fr. 8'000.-- parfois, suivant de l'ampleur de la manifestation.

M. P. Bertschy s'étonne de voir que ce qui est possible pour le sport ne l'est pas pour la culture. Dans le sport, il n'y a pas de ligne budgétaire pour un club en particulier, il n'y a qu'une seule ligne générale pour les subventions et pourtant chaque année chaque club reçoit sa subvention. La commission des finances a le détail complet de ce compte de fr. 130'000.--. On voit que la plupart de ces subventions sont les mêmes d'année en année. La commission de gestion a aussi ce détail, il en est fait mention dans le rapport de gestion de la Municipalité. Rien n'est secret. Si une association travaille bien, on fait une convention avec la Ville. Il siège au comité de Vevey sur glace. Il n'y a pas une ligne spécifique pour la patinoire, et pourtant elle est là chaque année.

M. M. Agnant remarque qu'on est déjà en train de conclure des conventions avec les associations et les structures phares de la ville. Mais cela prend du temps avant qu'on arrive à quelque chose d'acceptable pour les parties contractantes. Lorsque nous établissons une convention avec une institution, cette institution rentre aussi dans la convention avec le Canton et nous parlons alors d'une convention tripartite.

M. Y. Luccarini confirme que le détail des aides figure dans le rapport de gestion. En 2019, il y avait quelques montants supérieurs à fr 5'000.-- (deux à fr. 8'000.--, un à fr. 6'600.-- et un à fr. 6'000.--), autrement ce sont tous des montants inférieurs, allant de fr. 500.-- à fr. 5'000.--. Ces montants ne figurent pas dans le budget détaillé même pour la commission des finances, mais on le trouve dans le rapport de gestion avec les subventions qui ont été attribuées.

M. T. Branquino précise qu'Impro Riviera est à la recherche de locaux depuis 2 ans ½ à sa connaissance. L'association est passée par tous les services possibles et imaginables et a épuisé toutes les possibilités autres que celle devant laquelle elle se trouve maintenant. La demande ne vient donc pas de nulle part.

Au vote, l'amendement au compte 814.3653.64 est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). L'amendement concernant Trois Petits Points est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions). Celui relatif à Impro Riviera est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 82021.3011	<u>Traitement du personnel</u> (fr. 696'900.--) Proposition d'amendement à fr. 614'800.-- (COFI)
Compte 82021.3012	<u>Salaire du personnel auxiliaire</u> (fr. 44'500.--) Proposition d'amendement à fr. 72'500.-- (COFI)
Compte 8205.3012	<u>Salaire du personnel auxiliaire</u> (fr. 38'500.--) Proposition d'amendement à fr. 66'500.-- (COFI)

M. L. Lavanchy remarque qu'il s'agit de la titularisation demandée par la Municipalité de deux postes au Musée des Beaux-Arts (20% d'employé d'administration et 50% de médiatrice). La commission des finances propose de refuser ces titularisations et de maintenir ces personnes en auxiliaire. Si les chiffres semblent ne pas correspondre, c'est parce qu'il y a aussi un passage de postes du 810 au 82021 et au 82032, soit des retours de postes qui avaient été mis sous la direction de la culture, mais qui servent de fait soit au Musée des Beaux-Arts, soit à celui de l'appareil photographique.

Mme M. Moya demande depuis combien d'années ces postes d'auxiliaire sont reconduits, pour savoir s'ils entrent dans la catégorie des contrats en chaîne illicites.

M. M. Agnant rappelle que la direction de la culture est toute nouvelle et qu'elle est en construction. Lorsqu'on a créé un pôle secrétariat, cela s'est révélé efficace pour certaines choses, mais pas pour tout. Vous ne pouvez pas avoir une institution qui a ses spécificités et avoir un secrétaire qui est partout. Chaque institution a besoin d'un minimum de secrétariat pour fonctionner. Les postes qui étaient comptablement à l'administration (810) sont donc passés, pour régulariser la situation, au sein de l'institution, avec leur compte propre. Il s'agit simplement de remettre les postes à leur place et de les titulariser, parce qu'ils sont en auxiliaire depuis trop longtemps.

Au vote, l'amendement au compte 82021.3011 est refusé à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

M. P. Molliat demande que la contre-épreuve, le vote ne lui semblant pas si clair que cela. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que cet amendement est refusé par 37 voix contre 31 (quatre abstentions). Les amendements aux comptes 82021.3012 et 8205.3012, votés en bloc, sont refusés à l'unanimité.

Compte 8205.3011	<u>Traitement du personnel</u> (fr. 432'600.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3012	<u>Salaires du personnel auxiliaire</u> (fr. 38'500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3030	<u>Contributions AVS AI APG AC ALFA et Pcfam</u> (fr. 45'600.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3040	<u>Caisse de pensions et de prévoyance</u> (fr. 69'300.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3050	<u>Assurances accidents et maladie</u> (fr. 13'200.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3060	<u>Frais de déplacements et débours</u> (fr. 2'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3080	<u>Personnel intérimaire facturé par des tiers</u> (fr. 500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3101	<u>Impressions publicitaires</u> (fr. 15'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3101.01	<u>Frais de bureau et économat</u> (fr. 7'500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3102	<u>Annonces et abonnements de journaux</u> (fr. 1'300.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3102.01	<u>Documentation</u> (fr. 1'400.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3102.04	<u>Achats pour la boutique</u> (fr. 2'300.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3113	<u>Matériel de présentation</u> (fr. 6'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3113.01	<u>Achats de mobilier et d'équipement informatique</u> (fr. 10'500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3113.02	<u>Équipement et exploit. de la cafeteria du musée</u> (fr. 1'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3119	<u>Achats pour collections et musées</u> (fr. 20'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3170.01	<u>Expositions et animation</u> (fr. 130'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3170.02	<u>Frais de réceptions et de manifestations</u> (fr. 500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3170.03	<u>Animations annuelles et ponctuelles</u> (fr. 18'400.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.3181	<u>Frais d'affranchissement</u> (fr. 3'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.31	<u>Téléphones</u> (fr. 1'500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.31	<u>Frais de gestion du site internet du musée</u> (fr. 5'500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.31	<u>Restauration et entretien des collections</u> (fr. 4'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.31	<u>Honoraires et frais d'expertises</u> (fr. 12'500.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)

Compte 8205.31	<u>Cotisations</u> (fr. 1'400.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.4362	<u>Remboursement de frais</u> (fr. 21'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.4392	<u>Finances d'entrées</u> (fr. 4'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)
Compte 8205.4513	<u>Participation de l'état</u> (fr. 220'000.--) Proposition d'amendement à fr. 0.-- (VL-UDC-PDC)

M. P. Molliat a déjà expliqué pourquoi, si un risque était à prendre au niveau de la culture, c'était sur cet objet-là, car il s'agit, et de loin, du moins bon ratio coût/impact sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens veveysans. Le Musée Jenisch et le Cabinet des estampes coûtent fr. 2'500'000.--/an (25% du budget culturel de la Ville). La proposition d'amendement porte sur le Cabinet des estampes uniquement, pas sur le Musée Jenisch. Il s'agit d'une entité indépendante, certes dans le même bâtiment, mais avec des collections et un budget propres, même si certaines charges sont communes, comme la boutique et l'accueil. Toutefois, elles ne représentent qu'une infime part du budget en question. Cette entité coûte fr. 600'000.--/an net à la Ville pour des visites annuelles qui peuvent se compter sur les doigts des gens présents dans la salle. À ceux qui croient que tenter de forcer le Canton à reprendre en charge financièrement le Cabinet des estampes serait un risque vital pour le Musée Jenisch, la réponse est toute trouvée. Historiquement, le musée a ouvert ses portes en 1897, alors que le cabinet des estampes n'arrive, lui, qu'en 1989, soit 92 ans plus tard. Il est donc tout à fait possible de dissocier les deux ; on l'a fait durant presque un siècle. Le problème principal est que nous avons un budget déficitaire de 11 mio et qu'une des causes de ce déficit est la répartition des ressources entre le Canton et les communes, répartition très défavorable aux communes. Actuellement, le budget communal n'arrive pas à absorber l'évolution « organique » naturelle des besoins de la ville. Donc, si le Canton ne partage pas les ressources financières qu'il a, rendons-lui les charges ! Car il s'agit bien d'un patrimoine cantonal, et non communal. Le Cabinet des estampes compte parmi les quatre plus importants cabinets d'arts graphiques en Suisse, aux côtés de Genève, Bâle et Zürich. C'est très bien pour l'image, mais le budget de la ville de Genève s'élève à 1,25 milliard de francs. On n'est pas tout à fait dans les mêmes conditions. La Commune a pour responsabilité la qualité de vie de ses habitants, qui passe par des services de qualité. Il est impossible, dans les conditions budgétaires actuelles, d'assumer des services cantonaux. Si nous persistons dans cet état de fait, ce sera au détriment de la culture, du tissu associatif local et d'autres services aussi. Quand on a zéro autofinancement, chaque fois qu'on ajoute quelque chose, on doit enlever quelque part d'autre. Vevey Libre avait déjà déposé une motion sur cet objet, transformée en postulat, en juin 2019, pour demander à la Municipalité de négocier les financements des musées avec le Canton. Aucune réponse à ce jour. On sait que c'est compliqué, mais la situation est aujourd'hui suffisamment urgente pour aller plus loin. Cet amendement est assorti d'un message aux autorités cantonales : « Soit vous soutenez financièrement le patrimoine cantonal géré par les communes, soit vous le reprenez à votre charge ! ». Pour prioriser la culture locale et dynamique et forcer le Canton à assumer ses charges, pour un vrai choix de politique budgétaire sensé pour Vevey et ses citoyennes et citoyens, Vevey Libre invite donc le Conseil à soutenir cet amendement.

M. P. Butty s'exprime en son nom personnel et pas au nom du groupe, celui-ci n'ayant pris connaissance de cet amendement qu'après sa séance de la semaine dernière. Plusieurs de ses collègues lui ont cependant transmis leur soutien. Proposer un tel amendement est scandaleux parce qu'il consiste à « se débarrasser » d'un des fleurons de la culture veveysanne sans ouvrir vraiment le débat. En proposant de mettre le budget du Cabinet cantonal des estampes à zéro, les auteurs de l'amendement ne considèrent pas qu'un tel sujet mérite que nous nous y penchions plus longuement. On coupe simplement le budget et on est libéré de cette charge. Aucune réflexion sur le cabinet lui-même, aucune option alternative, aucune possibilité de moduler un tant soit peu une éventuelle décision. Cet amendement est aussi irréaliste. Sans refaire tout l'historique de la présence de ce cabinet cantonal au Musée Jenisch depuis 1988, et le rayonnement qu'il a contribué à amener ainsi à Vevey dans le monde de l'art, une convention à son propos existe entre le Canton et la Ville, signée fin 2016 et appliquée depuis 2017 pour une durée préalable de 5 ans, donc jusqu'en 2021. Elle a été présentée au Conseil et approuvée par la majorité de ses membres en mai 2017. Cette convention régit les relations et les responsabilités de chacune des deux parties (Vevey y abrite sa propre collection d'estampes, estimée à 7'500 pièces sur les 35'000 du cabinet, ainsi qu'un certain nombre de collections privées qui représentent plusieurs milliers d'œuvres). Dès 2021, cette convention peut être renégociée sur demande d'un des partenaires. La suppression de l'entier du budget avant toute négociation n'est pas une manière de faire pour demander une révision de cette convention. En effet, si des reproches peuvent être faits probablement dans la répartition budgétaire assumée par la Ville et le Canton, il est trop simple de couper tout un budget de manière unilatérale, sans discussion préalable avec les partenaires. L'idée des auteurs de cet amendement est de dire au Canton qu'il doit s'occuper de ses affaires - puisqu'on parle d'un cabinet cantonal - et les financer entièrement. Ils comptent générer ainsi pour Vevey une économie facile d'environ fr. 600'000.-- dans un budget de 162 millions. Mais il est complètement irréaliste de croire qu'une institution comme le Cabinet cantonal des estampes peut « disparaître » de Vevey d'un jour à l'autre.

après plus de 30 ans d'histoire commune et qu'il ne coûtera plus rien à la Commune dès janvier 2021. Une telle « disparition » prend du temps et coûte souvent très cher. Il est tout aussi illusoire de croire que le Canton n'a qu'à payer l'entier de ce budget dès le 1^{er} janvier 2021 s'il veut continuer à avoir un cabinet cantonal, à Vevey ou ailleurs. Le Canton a son propre budget et Vevey ne peut pas simplement y ajouter ce qu'elle ne veut plus assumer. Il doute que les députés Christen et Riesen acceptent cette manière de faire lorsqu'ils siègent à Lausanne. Ils sont pourtant membres des groupes politiques qui proposent cette mesure. Il propose donc de refuser cet amendement dans son ensemble. Si ses auteurs veulent entamer une discussion au sujet de l'avenir du Cabinet cantonal des estampes à Vevey, il s'inscrit volontiers dans une telle démarche, car il y a probablement beaucoup de choses à dire, mais passer simplement par une annulation dans le budget est proprement inacceptable.

Mme M. Moya rappelle que le Cabinet des estampes regroupe des estampes de Vevey, du Canton, mais aussi des fondations déposantes. Un communiqué de presse du 8 décembre 2016 émanant du Bureau de l'information et de la communication de l'État de Vaud fait effectivement état de la convention tripartite signée entre la Conseillère d'État d'alors, la Syndique de Vevey et les fondations déposantes. Dès lors que le cabinet repose sur une convention, il serait plus constructif de s'asseoir avec ces partenaires, et d'éventuels nouveaux partenaires, notamment la Confédération, pour la renégocier et revoir son financement afin de baisser les charges qui pèsent sur Vevey. Supprimer la totalité du Cabinet cantonal des estampes ne lui semble pas être la voie régulière pour apporter une modification structurelle à la Ville ou une part de financement plus grande du Canton ou de la Confédération. En général, on passe par un postulat ou une motion si cela relève de la compétence du Conseil. Dès lors, elle ne trouve pas opportun de procéder par le biais du budget pour supprimer une structure aussi importante et se prononce donc en défaveur des amendements y relatifs.

M. M. Rizzello estime que ce sont les propos de M. P. Butty qui sont scandaleux. Ce qui est tout aussi scandaleux, c'est que Mme M. Moya n'a pas écouté le discours de M. P. Molliat, qui a rappelé que la voie parlementaire avait déjà été explorée par une motion, transformée en postulat. Lorsque la Municipalité ne fait pas son travail, c'est le rôle du Conseil communal de lui rappeler ses obligations et de lui mettre le pied à l'étrier. Il est évident qu'en mettant le budget à zéro, on ne va pas simplement résilier la convention qui nous lie au Canton. Ce qui est demandé ce soir, c'est un choix politique. Le choix politique de dire au Canton qu'il n'est pas normal que Vevey assume 80% des charges. Il rappelle que nous sommes ici pour traiter des intérêts des citoyens veveysans. En agissant ainsi, il n'estime pas menacer la culture ou le Musée Jenisch, mais bien lui rendre un service pour toucher à une problématique structurelle. Nous avons un déficit structurel, agissons sur la structure de notre commune. Faisons ce choix politique, non pas pour porter préjudice au Musée Jenisch, au Cabinet des estampes ou à la culture veveysanne, mais pour montrer que le Canton doit assumer certaines charges qui normalement devraient lui incomber.

M. Ph. Herminjard indique que le groupe PLR n'a pas pu discuter ouvertement de cette problématique. Mais il est clair que le Cabinet des estampes fait partie du patrimoine de Vevey. Il imagine que l'intervention de M. P. Molliat est plus une provocation qu'une réelle proposition budgétaire, parce que si c'était le cas, ce n'est pas très sérieux. Biffer un poste au budget ainsi n'est pas très raisonnable. Comme déjà dit, on n'arrivera pas à se mettre d'accord sur un certain nombre d'éléments. En revanche, qu'on lance le débat et qu'on charge la Municipalité de négocier avec le Canton pour obtenir un soutien supplémentaire, on sera à peu près tous pour. Et si vraiment on n'arrive pas à un résultat final satisfaisant, alors la question de supprimer ces postes du budget se posera ultérieurement. Mais ce n'est pas cette année qu'on va régler le problème.

M. Schobinger remarque que cela fait une année et demie que la motion a été déposée. Or, la Municipalité n'a rien fait. Le seul moyen d'accélérer un peu les choses, de contraindre la Municipalité, c'est par le budget. On sait qu'être gentil avec le Canton ne rapporte pas grand-chose. Quand on a coupé la convention avec Romande Énergie ou refusé le financement des transports publics, ô miracle des solutions ont été trouvées. Ce qui est exactement ce qui est demandé aujourd'hui. Le Conseil pourra discuter de la réponse à cette motion et votera si nécessaire les crédits complémentaires pour régulariser la situation.

M. C. Wahli précise qu'il n'y a dans cette proposition aucune velléité de supprimer le Cabinet des estampes. Ce n'est pas du tout ce qui est demandé. On a utilisé le même procédé l'année dernière concernant les lumières. La ligne a été mise à zéro, il y a eu des discussions, un crédit complémentaire a été voté et on est passé à autre chose. C'est donc possible de le faire ainsi. Il faut quand même reconnaître que c'est la seule proposition conséquente de bonification du budget qui a été présentée. Ni la Municipalité ni le Conseil n'ont fait une proposition de cette envergure. On peut se plaindre que le budget n'est pas bon, mais il faut parfois avoir le courage de prendre des décisions politiquement un peu controversées quand on veut revenir à un budget équilibré. Avant de crier au scandale, essayons donc de trouver des propositions qui vont dans le bon sens et arrêtons de raboter des petites lignes à fr. 2'000.-- juste pour se donner bonne conscience.

M. F. Vallotton espère qu'il s'agit d'une sorte d'amendement-gag. Mais n'oublions pas qu'il y a des emplois, des gens qui travaillent, que c'est impossible de couper la moitié du budget et ainsi de se retrouver sans Cabinet des estampes. La plupart des collaborateurs travaillent moitié pour le Musée Jenisch, moitié pour le Cabinet des estampes. Tapons sur le Canton, pas sur les gens qui croient que dans vingt jours ils perdront 50% de leur emploi. Il ne faut pas oublier aussi que c'est un endroit mythique, important, historique, qui mérite d'être défendu.

M. P. Bertschy partage le souhait des dépositaires de l'amendement qui demandent que le Canton prenne ses responsabilités ; il n'est pas d'accord toutefois avec la méthode. L'année dernière, lorsqu'il a déposé son amendement concernant les VMCV, il a dit que c'était un coup de gueule, pas dans le but de supprimer. Il rappelle qu'il y a trois députés dans la salle, dont deux sont membres de partis qui déposent ces amendements. Qu'ont-ils fait au Grand Conseil pour soutenir Vevey financièrement ? Il propose plutôt à ceux qui ont déposé cet amendement de faire une interpellation, avec une résolution demandant que la convention soit renégociée et ça, il le soutiendra. Une grande partie du Conseil serait tout à fait contente que cette convention soit renégociée. Mais est-ce que véritablement couper dans le budget aura l'impact escompté ? Le risque, c'est que le Canton décide de reprendre ses estampes et de les mettre au Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne. Vevey gardera ses 7'000 œuvres et la plus grande perte sera pour le Musée Jenisch et les Veveysannes et Veveysans.

M. L. Lavanchy avoue qu'avant d'habiter Vevey, il n'y venait que lorsqu'il y avait des expositions au Cabinet des estampes. Les gens qui sont veveysans ne se rendent pas compte de la richesse et de l'aura de ce musée. Contrairement à ce qu'a essayé de dire M. P. Molliat, Jenisch et cabinet des estampes sont intimement liés. On touche de fait à l'ensemble du musée quand on touche au Cabinet des estampes. Que fait-on de la collection d'estampes de la Ville de Vevey si on se sépare du cabinet ? Toutes ces collections ont vraiment un rayonnement mondial. On l'a dit, on pousse un coup de gueule, mais cela ne sert à rien, à part faire peur à quelques-uns. Supprimer ce budget signifie mettre au chômage au moins le personnel auxiliaire. Faire croire qu'en votant cet amendement on va faire baisser le déficit est un faux calcul, parce que de toute manière il faudra quand même payer l'année prochaine. Dès lors, refusons ces amendements.

M. A. Dormond indique que, pour les Verts, il faut effectivement rediscuter la convention. La Commune ne peut pas continuer à assumer des frais aussi importants seule. Il voit une certaine forme d'arrogance de la part du Canton, qui dépense des millions pour créer une plateforme culturelle somptuaire à Lausanne. Pourquoi tout concentrer à Lausanne ? Qu'en est-il des autres musées qui font rayonner notre canton à travers la Suisse ? Comment le Musée Jenisch est-il mis en avant par le Canton ? Il y a une réelle discussion à avoir entre la Commune et le Canton.

M. A. Gonthier remarque qu'il y a un double discours. On nous dit que c'est la seule coupe qu'on propose pour aller vers un équilibre un peu meilleur, mais aussi qu'il s'agit d'un coup de gueule juste pour faire pression, sans réel effet l'année prochaine. En fait, c'est en partie entre les deux. Pour les grosses dépenses, cela n'aura aucun effet, mais il y a des postes qui, en cas d'absence de budget, ne pourront pas être engagés. On peut opposer culture populaire et culture élitiste. Mais alors, pourquoi attaquer uniquement le Cabinet des estampes et pas le Musée Jenisch, qui attire moins de monde, qui a moins de réputation et qui effectivement dépend de la Commune ? On ferait une économie de fr. 1'800'000.--, plus les fr. 600'000.-- du Cabinet des estampes et là, on commence à parler de choses qui ont une certaine ampleur et une certaine cohérence. Ce cabinet est dit « cantonal », mais il n'y a pas que des estampes cantonales. Ce qui n'a pas été dit, c'est que les autorités veveysannes ont consciemment contribué à accroître ces collections, à attirer des fondations qui ont déposé des collections, à en acheter pour la commune. On ne peut donc pas dire que ce sont les vilains du Canton qui déposent une collection chez nous sans rien payer. C'est la collection en partie qu'a constituée Vevey et elle ne peut pas se décharger ainsi sur le Canton. Merci de refuser cette proposition.

Mme M. Moya estime qu'il faut faire très attention avec ce coup de bluff, parce que derrière il y a des vies humaines, des personnes, qui suivent peut-être les débats et qui pensent qu'elles vont perdre leur travail ou que celui-ci est précarisé uniquement parce qu'on veut faire pression sur le Canton. On nous dit que c'est la seule proposition de coupe budgétaire conséquente qui a été faite. Depuis quand, parce que c'est gros, c'est bien est un argument valable ?

M. M. Rizzello rappelle que 2021 est l'année où l'on peut renégocier cette convention. On parle de faux calcul, mais alors le budget dans son ensemble est un faux calcul, puisque plusieurs postes sont surévalués en respectant la règle de la prudence. Autant ne pas faire de budgets et travailler sur la base des comptes. On parle du Cabinet cantonal des estampes. Pourtant, le Cabinet cantonal des estampes n'est même pas nommé sur le site vd.ch ou le site qui reprend tous les musées soi-disant cantonaux. Il invite la Municipalité à mettre aussi cet aspect de visibilité dans sa démarche de renégociation afin de donner une aura supplémentaire à notre Musée Jenisch.

Mme la Syndique estime très improbable que le Canton reprenne l'entier de cette charge. Actuellement, il concentre ses efforts financiers sur Plateforme 10. Peut-être que dans ce cadre-là les députés pourraient voir de quelle manière une subvention plus importante pourrait être délivrée à Vevey ? Si les amendements devaient être acceptés, il se pourrait que le Canton reprenne ses collections d'estampes au MCBA à Lausanne, où il a amplement le moyen de les conserver et de les valoriser. Les fonds, qui font partie de la convention avec le Canton, repartiraient aussi probablement à Lausanne. Ce serait une énorme perte pour le Musée Jenisch, qui est le premier musée suisse spécialisé dans les œuvres sur papier et le 2^{ème} musée du canton. Les collections beaux-arts et estampes appartenant à la Ville ne justifient pas à elles seules l'existence d'une institution muséale d'une telle ampleur à Vevey. Pour Vevey Ville d'Images, c'est quelque chose qui est fort, il y a des gens qui viennent à Vevey uniquement pour visiter ces expositions. Certaines personnes diront qu'il n'y a pas suffisamment de visiteurs, mais le dernier jour où le musée était ouvert, il y avait énormément de gens qui sont allés visiter le musée et, à l'heure de la réouverture, beaucoup souhaitent visiter les expositions qui sont maintenant au Musée Jenisch. La Municipalité peut partager les questionnements au sujet de la convention. Pour rappel, lorsqu'on a négocié cette convention, la subvention était de fr. 140'000.--. On a réussi à l'augmenter jusqu'à fr. 220'000.--. Peut-être qu'il faudrait reprendre les discussions et voir s'il est possible d'obtenir un peu plus d'argent, mais ces réflexions doivent être menées dans le cadre du renouvellement de la convention. L'abandon de ces lignes aujourd'hui paraît plutôt contre-productif, que ce soit au niveau des ressources humaines ou autres. Une fois par année, nous discutons des motions et postulats. Dans le rapport de la commission cette année, on lit qu'aucune remarque n'a été formulée et la prolongation du délai de réponse a été approuvée à l'unanimité. Dans le procès-verbal, on voit qu'il n'y a eu aucune discussion sur cet élément-là. On pourrait donc presque s'étonner qu'aujourd'hui on arrive avec un amendement de cette importance. Elle invite évidemment le Conseil à refuser tous ces amendements.

M. M. Agnant remarque qu'on ne peut pas opposer les cultures, cela n'a pas de sens. Fanny Jenisch - la personne qui a fait ce don testamentaire à Vevey pour créer ce musée et qui voit ses héritiers aujourd'hui l'attaquer de cette manière - doit se retourner dans sa tombe. Dans la convention, il y a une commission stratégique où l'on rencontre le Canton. Malheureusement, aucune rencontre n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. Il n'est donc pas possible de donner la position du Canton. Nous sommes en contact avec les services de l'État, mais malheureusement ce n'est pas à ce niveau-là que cela se décide. L'intervention du Conseil n'est pas si mauvaise, c'est la méthode utilisée qui n'est pas la bonne pour changer une convention, pour entrer en négociations. Ce n'est pas par manque de volonté que nous ne l'avons pas fait, mais parce que nous n'avons pas eu le temps ni l'opportunité. Lors du renouvellement de la convention, la question sera posée de façon claire et précise afin de trouver des fonds supplémentaires pour le cabinet. Il revient sur l'argument selon lequel le Musée Jenisch ne serait pas touché par une coupe au Cabinet des estampes. Tout est imbriqué, les seuls postes qu'on peut de façon catégorique mettre dans le tiroir du Cabinet des estampes sont la conservatrice et son adjointe. Tout le reste concerne l'ensemble du musée. Faut-il mettre en difficulté des gens qui ont mis leur temps et leur énergie à créer ce bijou, ce pôle d'excellence des œuvres sur papier, qui fait la fierté de Vevey et du patrimoine veveysan ? Peut-on se passer de ce patrimoine du jour au lendemain ? Oui, le Canton met beaucoup trop d'argent à la capitale, mais chaque fois qu'il a eu l'occasion de rencontrer Mme C. Amarelle, il lui a toujours dit de ne pas oublier la périphérie et que ce serait un très mauvais message que de tout concentrer à la capitale. Cela ne correspond pas à l'esprit suisse. Aujourd'hui, on a une crise qui demande de disperser les gens. Il faut qu'on puisse consommer de la culture dans les petites villes aussi, comme dans la capitale. C'est le message que nous essayons de faire passer. Il espère qu'un jour ce sera entendu et traduit en espèces sonnantes et trébuchantes.

M. M. Rizzello indique qu'après concertation, les personnes qui ont déposé cet amendement estiment avoir réussi à faire passer le message qui est la nécessité de renégocier cette convention. Elles pensent que l'ensemble du Conseil les soutiendra lorsqu'elles reviendront, probablement au mois de janvier, avec une résolution qui ira dans ce sens. C'est dans cette optique, par gain de paix et pour éviter des éventuels états de conscience de certaines personnes, que ces amendements sont retirés.

9. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS

M. P. Bertschy reconnaît qu'il s'est trompé concernant Vevey sur Glace. Il y a bien une ligne au budget pour la subvention. N'empêche qu'il n'y a pas de ligne pour les associations sportives et que son discours reste le même.

La parole n'est plus demandée concernant la brochure du budget. Une discussion finale est ouverte sur le budget.

M. P. Butty indique que, malgré un déficit énorme, le groupe socialiste se prononce pour l'acceptation de ce budget tel qu'amendé. Ce n'est certainement pas l'idéal, mais la situation est suffisamment grave pour que la Commune dispose des moyens nécessaires pour faire face à ses obligations. Il se dit toutefois surpris de constater que le budget de la Cheneau est maintenu tel quel alors que des travaux importants vont s'y dérouler en 2021, impliquant sa fermeture. La Municipalité peut-elle justifier ce maintien ?

M. P. Bertschy estime, au nom du groupe PLR, que le déficit est toujours beaucoup trop important. Il regrette toujours qu'on n'ait pas tenu compte de ces postes qui ont été créés lors de la discussion sur le taux d'imposition. Ces éléments étaient connus, ils auraient dû être communiqués et peut-être qu'une partie du Conseil aurait pu proposer une augmentation d'impôts pour les financer. Créer des emplois sans avoir l'argent pour les financer génère des déficits structurels pour le futur. On va devoir beaucoup investir à Vevey (place du Marché, piscine, avenue Nestlé, quai Perdonnet peut-être, sans parler d'un éventuel futur collège). Pour toutes ces infrastructures, il faudra emprunter et c'est une dette qu'on laissera à nos enfants. Aujourd'hui, l'argent est très/trop bon marché, mais qui nous garantit que les taux d'intérêt seront toujours aussi bas lorsqu'il faudra renouveler ces emprunts ? Pour sa part, il ne préfère pas prendre le risque et, dans ces conditions, il refusera le budget. On a beaucoup entendu parler du personnel qui est en souffrance. Certes, mais n'oublions pas que cette souffrance n'est pas due uniquement à l'aspect financier, mais aussi à nos crises successives, pour lesquelles tant la Municipalité que le Conseil ont leur part de responsabilité. Il n'y a pas que l'argent, l'environnement d'un poste de travail est aussi important et durant cette législature nous n'avons pas été capables de le fournir de manière correcte pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville.

Mme la Présidente donne les chiffres finaux du budget tel qu'il a été amendé :

• Charges	Fr. 162'270'600.--
• Revenus	Fr. 151'454'500.--
• Déficit présumé	Fr. 10'816'100.--

M. B. Schobinger indique qu'un tel déficit, qui est en partie conjoncturel mais, pour une bonne part, structurel est inacceptable pour le groupe UDC, d'autant plus que l'autofinancement est pratiquement nul. L'UDC ne peut pas défendre un tel budget et ne pourra en aucun cas l'accepter.

M. A. Gonthier rappelle que lorsque le budget a été refusé il y a deux ans, il y avait une marge de négociation encore pour l'améliorer et trouver une majorité. En refusant le budget ce soir, d'aucuns s'imaginent-ils que la Municipalité pourra revenir avec un budget différent, qui plairait beaucoup plus ? On a dit et redit qu'un certain nombre de postes créés étaient nécessaires, que d'autres ne coûtaient de toute manière pas grand-chose. L'essentiel est conjoncturel. C'est trop facile aussi de se défausser en disant que de toute façon, il n'y a rien à faire, qu'on ne peut pas améliorer ce budget et qu'il faut le renvoyer et que seule la Municipalité peut l'améliorer. Ce n'est pas tout à fait vrai, parce qu'il y a des mesures qui seraient possibles, mais qui sont impopulaires dans le camp du PLR. Ce serait possible de réduire le déficit de 1,3 million de francs en renonçant à la rétrocession de la taxe sur les déchets. Pas sûr que ce soit très porteur en année électorale, mais dans la bonne logique de ce que le PLR a défendu ces dernières années, en disant que c'était quelque chose qui avait été voté par le parlement fédéral et que c'était obligatoire taxe, cela aurait été cohérent. Une autre possibilité serait de se débarrasser des vignobles et caves qui coûtent cette année fr. 500'000.--. Il y a un certain nombre de propositions qui pourraient être faites, mais électoralement ce n'était peut-être pas la bonne année. Le rapport de minorité n'a peut-être pas atteint tous ses objectifs, mais un certain nombre de postes ont été stabilisés ou créés, et c'est à minima un signal d'espoir pour le personnel communal, raison pour laquelle Décroissance-Alternatives approuvera ce budget.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts soutiendra le budget tel qu'amendé. Il est évident que, vu l'urgence actuelle, et notamment pour stabiliser le personnel communal pour qu'il puisse travailler dans des conditions correctes, il est nécessaire d'accepter ce budget, y compris pour la culture. Il y a de nombreux domaines qui ont besoin de ces financements. Il invite donc le Conseil à accepter le budget.

M. P. Molliat constate que la situation n'est pas terrible. On se dirige vers des années où il faudra faire des choix politiques importants, des choix structurels. Ce sera la mission de la prochaine municipalité, mais ce sera aussi la mission de toutes celles et ceux qui siégeront encore au Conseil. L'autofinancement est à zéro, c'est grave. Les charges continuent d'augmenter, les revenus ne vont pas augmenter par magie, on va avoir des choix politiques forts à faire. Il espère que tout le monde est suffisamment ouvert à la discussion pour que des solutions soient trouvées pour le bien de toutes et tous. Vevey Libre va donc accepter ce budget, pour les employés, pour la Ville et pour pouvoir préparer les choix qui devront être faits dans les années à venir.

Mme M. Moya conseille de voter en faveur de ce budget, pour rassurer les personnes qui sont inquiètes et stabiliser l'administration. Cela a été fait en validant un certain nombre de postes pérennes et elle ne peut que s'en réjouir. Cependant, il est impossible de passer à côté du constat de l'autofinancement et de la dette. Elle suggère qu'un groupe de travail se mette en place pour définir un plan d'assainissement à long terme des finances de la Ville. Parce que dans une administration publique le pire qu'on puisse faire, ce sont des gros correctifs. Il faut prévoir ces correctifs sur une longue période afin de pouvoir les supporter.

M. M. Rizzello remarque que ce budget n'est encore une fois pas satisfaisant. L'autofinancement pourrait difficilement être plus bas, quoiqu'il pourrait être négatif. Pourtant, le choix politique que fait aujourd'hui le PDC est de soutenir ce budget. L'administration a besoin d'être rassurée, d'avoir les moyens de pouvoir continuer à faire son travail dans les conditions dans lesquelles elle se trouve actuellement, qui sont loin d'être les meilleures conditions possibles. Certains ont parlé des difficultés que nous allons rencontrer ces prochaines années. Il espère que la nouvelle municipalité et le nouveau Conseil communal feront les choix qui s'imposent pour réduire les problématiques structurelles en premier lieu. Il invite donc le Conseil à accepter ce budget et à aller de l'avant.

M. Ph. Herminjard invite la Municipalité à prévoir un choix politique pour 2022, parce que c'est bien ce qui est manqué ici. Ce qu'il aurait souhaité pour 2021, c'est que la Municipalité propose tel ou tel retrait de subvention, de soutien ou de prestations qu'on pourrait faire autrement, déléguer ou mandater à d'autres organismes que la Commune. Il retient l'intervention de M. Y. Luccarini, disant qu'il fallait changer la méthode de travail et commencer la construction du budget beaucoup plus tôt dans l'année. Même en temps normal, c'est juste de commencer plus tôt. La situation ne va pas s'arranger en 2022, c'est pourquoi il recommande de commencer l'examen du budget bien avant l'été.

M. Y. Luccarini remercie le Conseil pour la tenue de ce débat autour du budget. Quelques enseignements que la Municipalité peut tirer de ces débats : le Conseil souhaite renégocier la convention avec le Canton pour le Musée Jenisch (il remercie les auteurs de l'amendement de l'avoir retiré). Le Conseil souhaite renforcer le soutien culturel en tout cas pour trois associations déjà bien implantées à Vevey, en finir avec les coups de canon, renforcer les mesures pour l'attractivité de la ville en complément de l'éclairage attractif. Il souhaite soutenir les aménagements pour la mobilité douce (vélos) ainsi que des mesures pour le développement durable. Il a choisi aussi de pérenniser la politique familiale d'accueil de jour sans mettre en péril son développement ou son fonctionnement. Il souhaite pousser une réflexion sur l'achat du matériel informatique et l'achat de semences aussi. Peut-être que la Municipalité aurait préféré une autre méthode qu'en coupant dans les budgets, mais cela a aussi été entendu. Il a souhaité renforcer la DASLIG pour permettre l'internalisation des gérances et pour développer la politique des aînés. En revanche, il n'a pas souhaité développer la politique d'intégration ni la solution proposée pour l'Espace Bel-Air. On l'a entendu et on y travaillera dans ce sens. Le Conseil a aussi souhaité pérenniser un grand nombre d'auxiliaires qui menaient aujourd'hui des activités pérennes et nécessaires pour la Commune (c'était aussi le souhait de la Municipalité) et, in fine, il a décidé, comme la Municipalité, de ne pas diminuer ou couper dans les prestations offertes à la population. Sur beaucoup de points, le Conseil a donc suivi le budget proposé par la Municipalité. Sur la question d'un groupe de travail pour le prochain budget, ce groupe de travail existe déjà ; il est constitué par la Municipalité, la direction des finances et la commission des finances. Il réitère cet engagement à commencer l'élaboration du budget plus tôt, peut-être même directement après le vote de ce soir. Au nom de la Municipalité, il invite le Conseil à accepter le budget tel qu'amendé. À noter que la totalité des amendements permet une économie de fr. 156'600.--, ce qui pousse la marge d'autofinancement à fr. 232'100.--. C'est un peu mieux, même si la situation ne s'est pas vraiment améliorée sur ce point-là.

M. M. Agnant remarque que son collègue a parlé de la convention Jenisch, mais il s'agit de la convention du Cabinet cantonal des estampes. Il ne faut pas mélanger ces entités. Même si elles sont physiquement associées, comptablement il y a une différence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 24/2020, du 26 octobre 2020, sur le budget communal pour 2021,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021, qui présente les résultats suivants après amendements :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| • Charges | Fr. 162'270'600.-- |
| • Revenus | Fr. 151'454'500.-- |
| • Déficit présumé | Fr. 10'816'100.-- |

Compte tenu de l'heure tardive, le solde des points à l'ordre du jour est reporté à la séance du 28 janvier 2021.

Mme la Syndique revient sur une discussion qui a eu lieu lors de la séance précédente. Elle s'est trompée dans l'information donnée à M. B. Schobinger concernant le montant de fr. 50'000.-- au compte 460.3144.01. Cela permettra la création de six chambres de visite sur le réseau d'évacuation des eaux, au lieu des deux qui ont été annoncées.

Mme la Présidente rappelle que l'habitude veut que le Conseil se retrouve autour d'un verre à l'issue de la dernière séance de l'année. Ce ne sera malheureusement pas le cas cette année. Si elle regrette l'absence de ce moment de convivialité, ce n'est qu'un bien maigre désagrément que nous dicte le coronavirus par rapport à d'autres personnes qui sont affectées très durement par cette pandémie. Dès lors, elle propose de verser la somme de fr. 800.-- à l'Association Partage Riviera, fusion des deux associations que sont l'Étape et le Coup de Pouce, dont la mission principale est la distribution alimentaire à celles et ceux qui en ont besoin.

M. J. Kamba trouve que c'est une bonne idée, mais les débours de fr. 7'500.-- n'ont quasiment pas été utilisés. Fr. 800.--, ce n'est pas assez. Il propose d'augmenter le montant destiné à cette association. En cette fin d'année, une somme assez élevée fera du bien à de nombreuses personnes.

Mme la Présidente en convient, mais rappelle qu'il s'agit simplement de la correspondance du coût de la verrée qui n'aura pas lieu. Elle propose toutefois au Conseil de verser les jetons de cette dernière séance à cette association. (*Personne ne s'oppose à cette proposition*)

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 23 h 20 en souhaitant à toutes et tous d'excellentes Fêtes de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente

Carole Dind
Secrétaire

Monsieur Jérôme Christen
Municipal
Hôtel de ville
1800 Vevey

Vevey, le 27 novembre 2020

Concerne : Vevey, chantier sur la parcelle 595, sise au quai Perdonnet ; demande de clarification concernant des évidences d'irrégularités.

Monsieur le Municipal,

Nous vous adressons cette lettre en tant que responsable de la direction de l'urbanisme et du dossier de construction sur la parcelle No. 595.

Par la présente, nous vous demandons de suspendre tous travaux de chantiers liés à la parcelle No 595, sise au quai Perdonnet, au vu des suspicions de trop nombreuses irrégularités, dont nous en décrivons certaines ci-dessous.

- 1) Cette parcelle est au bénéfice d'un permis de construire pour un bâtiment de 620m² constructible sur 5 étages, dont l'échéance, après prolongations règlementaires, tombait en juillet 2020. Ce permis n'est donc plus valable, et tout démarrage de chantier sur cette parcelle doit donc être considéré comme illégitime.
- 2) Une cabane servant d'atelier pour un pêcheur est placée sur cette parcelle. Cette dernière doit être remplacée par un atelier d'une surface de 50m² situé dans le nouveau bâtiment, selon un accord de servitude enregistré au registre foncier entre le propriétaire de la parcelle et la commune. Pourtant, aux dernières nouvelles, les plans du bâtiment projeté prévoient deux espaces de 25m², ce qui rendrait un tel atelier inexploitable, et ce qui n'est d'ailleurs pas en conformité avec la servitude enregistrée au registre foncier.
- 3) Un cabanon provisoire est en cours d'aménagement dans le voisinage immédiat dans le but d'offrir une solution de remplacement pour l'atelier du pêcheur durant la durée des travaux de construction du bâtiment. Pourtant les normes de sécurité alimentaire (construction hygiénique) et de traitement des eaux usées pour cet atelier de traitement de produits de la pêche ne sont pas remplies. Ce local ne peut donc pas bénéficier d'un permis d'exploitation, et ne devrait pas, dans l'état actuel, être proposé comme solution de remplacement. En conséquence, un déménagement ne semble légalement pas envisageable dans la situation actuelle.
- 4) Des frais ont été engagés par la commune pour des avis juridiques, de notaires ou pour les bureaux d'études. Les sommes sont semble-t-il très conséquentes, et aux vues de la période actuelle ainsi que des récentes débâcles judiciaires (cf. collège Gilamont), toute la lumière doit être faite à ce sujet pour ne pas entamer encore plus la confiance des citoyens.
- 5) Le chantier prévoit un percement d'une fosse de douze mètres de profondeur, utilisant pour cela des machines dont le poids devrait excéder très largement la limite de 25 tonnes pour cet emplacement. Ce chantier comporte donc des risques de déstabilisation (voire d'effondrement) du sol, ainsi que de possibles atteintes aux parcelles avoisinantes. Les dégâts, pour certains scénarios plausibles,

pourraient se monter à plusieurs millions de franc. Avez-vous effectué les vérifications nécessaires et demandé des garanties ?

Il va de soi que ce chantier ne doit pas être autorisé avant que toutes les garanties d'une assurance adéquate couvrant les dégâts à la hauteur des montants évoqués plus haut ne soient offertes.

En conséquence des points 1 à 5 évoqués ci-dessus, et d'autres d'ailleurs, non-évoqués ici, nous demandons que tous travaux liés à ce chantier soient bloqués jusqu'à ce qu'une clarification sur tous ces points soit apportée à la satisfaction des soussignés et des parties prenantes à ce projet, et qu'une garantie de conformité de ce projet soit apportée.

Nous rappelons que cette lettre fait suite à de nombreuses requêtes similaires restées sans suite, et que sans réponse adéquate, le démarrage d'un tel chantier pourrait être considéré comme un acte illégal, et dont, en tant que Municipal responsable, vous devriez en assumer les conséquences.

Avec nos meilleures salutations.

Monsieur Patrick Bertschy, conseiller communal PLR Vevey



Monsieur Werner Riesen, conseiller communal UDC Vevey et député VD



Monsieur Martino Rizzello, conseiller communal PDC Vevey



Mme Danielle Rusterholz, conseillère communale vert'libérale Vevey



Copies à :

- Greffe du conseil municipal, Vevey
- Madame la Syndique Elina Leimgruber, Vevey
- Madame Sophie Métraux, Présidente du conseil communal, Vevey
- Monsieur le Conseiller d'État Philippe Leuba, Lausanne

Je vous remercie, Madame la Présidente,
de bien lire à haute voix cette lettre
au début du conseil communal du
3 décembre. D. Rusterholz

8 Direction de la Culture (DC) (page 123)

En Général :

Un commissaire pose la question : la direction de la culture a-t-elle pris conscience des difficultés financières qu'aborde la Ville dans son contexte actuel ? Pense-t-elle pouvoir prétendre à un accroissement de ses dépenses de près de 600'000 par rapport à la clôture de 2019 ou de 376'000 par rapport au budget 2020 ?

Mme Roten répond : **En ce qui concerne les lignes gérées directement par la Direction de la culture, il n'y a pas eu d'augmentations significatives, ni en ce qui concerne les subventions, ni en ce qui concerne les budgets d'exploitation des musées et de la bibliothèque. N'oublions pas que le budget de la culture inclut également les bâtiments des musées, de la bibliothèque et des temples pour lesquels des frais de travaux et d'amortissement de travaux interviennent et sur lesquels la Direction de la culture n'a aucune possibilité d'agir. De plus au Musée Jenisch, il existe également d'importantes variations en ce qui concerne les attributions au fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann, ainsi qu'en ce qui concerne les Intérêts et dividendes sur les titres du legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann, sur lesquels la DC n'a pas non plus prise. De plus, il n'est pas possible de comparer le budget avec les comptes 2019, car de nombreux postes étaient encore inoccupés notamment au Musée Jenisch cette année-là, du fait de la transition avec la nouvelle direction.**

En outre dans le contexte actuel, il n'est absolument pas envisageable de couper dans le budget alloué à la culture déjà frappée de plein fouet par la crise.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de créer un pool de secrétariat avec toutes les secrétaires au sein de DC :

Mme Roten explique que cela n'est pas possible **avec les petits pourcentages actuels des secrétaires au sein de musées**. Les fonctions ne sont pas toutes mutualisables.

810 Administration

Compte 810.3185 : Prestations de tiers :

~~Un commissaire relève que dans ce compte /selon liste des détails) figure un poste « garage pour un montant de 7'000). De quoi s'agit-il ?~~

~~Mme Roten explique qu'il s'agit d'un local pour mettre le canon de la Ville à l'abri. Il s'agit du canon utilisé chaque année pour la cérémonie des anciens combattants.~~

~~Mme Leimgruber précise par ailleurs qu'il n'y a plus de munition et que ce canon ne pourra dorénavant plus servir aux trois coups annuels.~~

~~Dont acte.~~

Ce compte ne concerne pas les canons qui ne sont pas gérés par la Direction de la Culture. Je ne me suis jamais exprimée au sujet d'un local pour un canon.

814 Subventions et aides diverses DC

Compte 814.3653.01 : Fonds intercommunal de soutien à la culture :

Un commissaire se pose la question ce que fera le Théâtre du Reflet durant 2021. Les éventuels abandons de prestations, la contribution sera-t-elle la même pour le budget 2021 de ce poste intercommunal ?

Mme Roten explique que le Fonds intercommunal a maintenu ses prestations pour 2021 et elle précise que le Théâtre du Reflet n'a pas prévu à ce jour d'abandonner des prestations.

Page 27 sur 31

Compte 814.3653.40 Fête multiculturelle :

Un commissaire, lui-même impliqué au sein de cette association, pense qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une subvention de 7'500 pour 2021. Les montants d'ores et déjà versés en 2020 pour une fête qui n'a pas eu lieu suffiront largement pour organiser la fête 2021, si elle aura lieu. Mme Roten prend note.

Compte 814.3653.54 Association Festivalocal :

Un commissaire relève que cette association est sensée ne faire qu'une édition de sa fête tous les deux ans. Doit-on vraiment prévoir 10'000 en 2021 ?

Madame Roten précise que le Festival est passé sur un mode biennal et qu'il prévoit désormais une version plus conséquente en termes d'infrastructures et de programmation une fois tous les deux ans. La subvention est ainsi versée en deux fois 10'000.- pour permettre son organisation biennale dans un format repensé et plus conséquent.

82021 Musée des Arts et Spectacles Beaux-Arts (exploitation)

Compte 82021.3101 Imprimés :

Un commissaire voudrait savoir comment cela a été calculé.

Mme Roten explique qu'il s'agit des supports de communication imprimés par le Musée pour la promotion des expositions dont les tarifs varient en fonction des coûts d'impression appliqués par les imprimeurs et du nombre de pages.

Compte 82021.3170.01 Expositions.Musée Jenisch

Un commissaire demande si ce montant peut être revu. Il se pourrait qu'il y ait moins d'expositions en 2021.

Mme Roten explique que les normes de conservation des œuvres sur papier obligent à changer les expositions tous les 3 mois, car les œuvres sur papier ne peuvent pas être exposées plus longtemps sous peine de voir leur qualité altérée par la lumière et l'humidité.

Le même commissaire se demande, par ailleurs, pourquoi il n'y a pas de revenu de la boutique au musée Jenish.

Mme Roten explique que cela est dû au fait que le Musée travaille avec des comptes par exposition.

Compte 82031.43.02 : Vente boutique Musée appareil photographique :

Un commissaire demande pourquoi a-t-on prévu une diminution de revenu par rapport au budget 2020.

M. Debraine explique qu'il s'est basé pour le budget 2021 sur les comptes effectifs de 2019.

Compte 82031.4392 : Finances d'entrées Musée appareil photographique :

Un commissaire demande si les 30'000 de recettes ne sont pas trop optimistes.

M. Debraine explique qu'il s'est basé, cette fois-ci pour le budget 2021 sur le budget 2020.



Présentation du projet de budget 2021

Conseil communal | jeudi 3 décembre 2020

Comparaison budgets et comptes

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Différences par rapport au budget 2020	Différences par rapport aux comptes 2019
Charges	162'427'200	157'997'000	163'536'805	+ 4'430'200	- 1'109'605
Revenus	151'454'500	152'752'100	159'628'389	- 1'297'600	- 8'173'889
Déficit	10'972'700	5'244'900	3'908'416	+ 5'727'800	+ 7'064'284

Le déficit 2021 augmente de CHF 5.7 millions par rapport au budget 2020

Le « petit équilibre » est préservé et l'autofinancement est de CHF 62'000.–

Recommandations municipales pour l'élaboration du budget 2021

- Economie de 3% par rapport aux comptes 2019
- EPT au même niveau que pour le budget 2020
- Déficit en dessous de 2% des charges (maximum CHF 3 millions)
- Autofinancement de CHF 6 millions minimum
- Pas de diminution des acquis

Equilibre budgétaire

- Règlement sur la compatibilité des communes
- Finalité de l'équilibre budgétaire | autofinancement et découvert
- Objectif du programme de législature 2016-2021

Equilibre budgétaire

- Règlement sur la compatibilité des communes
- Finalité de l'équilibre budgétaire | autofinancement et découvert
- Objectif du programme de législature 2016-2021

Objectifs non atteints

- Tant pour l'autofinancement que pour le déficit
- Impact de la crise sanitaire, notamment sur les recettes
- Augmentation des charges liées et des EPT

Evolution des recettes

- Diminution globale de CHF 1.3 millions
- Impact de la crise sanitaire sur les impôts
- Diminution du remboursement de collectivités publiques

Evolution des recettes

- Diminution globale de CHF 1.3 millions
- Impact de la crise sanitaire sur les impôts
- Diminution du remboursement de collectivités publiques

Beaucoup d'incertitudes concernant les personnes morales en lien avec la troisième réforme d'imposition des entreprises.

Evolution des charges

- Augmentation globale de CHF 4.4 millions
- Accroissement de 12.95 EPT par rapport à 2020
- Augmentation de la participation aux charges d'autres collectivités

Evolution des charges

- Augmentation globale de CHF 4.4 millions
- Accroissement de 12.95 EPT par rapport à 2020
- Augmentation de la participation aux charges d'autres collectivités

A l'instar d'autres communes vaudoises, les finances de notre ville sont largement impactées par les charges cantonales que sont la péréquation et la facture sociale.

Evolution des EPT

- Accroissement de 12.95 EPT par rapport au budget 2020

+2.55 EPT – Accueil familial de jour

+4.80 EPT – Pérennisation d'auxiliaires

+5.60 EPT – Nouveaux postes (DAIE, DU, DFE, DASLIG, Municipalité)

- Evolution statutaire – environ 2% = CHF 1 million de francs

- Diminution des comptes des auxiliaires de CHF 411'000.–

Conclusion

- Des enseignements pour le futur
- Le budget, ce n'est pas que des colonnes de chiffres !



Merci pour votre attention et place au débat !